

Villes haïtiennes

dans la Nation



Strap
GROUPE HAÏTIEN DE RECHERCHES & D' ACTIONS PÉDAGOGIQUES
RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE



Villes Haïtiennes

dans la Nation

Etude effectuée par :

Margareth Mathurin du GHRAP,

avec la collaboration

d'Olivier Le Brun,

et la participation

de Hervé Civil, de Michel Hector,

de Camille Chalmers et de Fritz Jean.

Octobre 2011

Table des Matières

Préambule.....	4
Résumé succinct.....	5
Chapitre I : Intégration et développement (M. Mathurin).....	12
Chapitre II : Villes haïtiennes et intégration nationale (O. Le Brun).....	35
Chapitre III : Nourrir les villes (M. Mathurin).....	79
Chapitre IV : Perspective interculturelle pour Haïti (M. Mathurin).....	106
Annexe 1 : Les axes d'une stratégie financière pour le développement d'une économie plus solidaire (F. Jean).....	119
Annexe 2 : Bibliographie.....	154

Préambule

L'étude "Villes haïtiennes dans la Nation", dont les termes de référence ont été définis par le GHRAP pendant la phase initiale du projet CARDICIS 3 et qui sont publiés sur le lien (<http://cardicis.org>), vise à apporter un éclairage sur la question de l'intégration nationale et du rôle qu'y jouent les villes et à stimuler la réflexion pour nourrir une discussion des parties intéressées au sein de la communauté CARDICIS 3.

Dans le contexte d'aggravation de la crise multidimensionnelle dont souffre le pays suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, le rapport s'attache tout particulièrement à :

- 1) Réévaluer les problèmes d'intégration sociale dans les villes en matière d'accès aux infrastructures et équipements, aux services sociaux de base ainsi qu'à la participation citoyenne.
- 2) Mettre en lumière le potentiel de développement que recèlent les villes ainsi que de dynamisation des relations villes-campagnes.
- 3) Comprendre le sens et la portée des programmes et projets en cours d'aménagement du territoire et de développement urbain depuis le tremblement de terre.
- 4) Questionner la problématique de la refondation de l'Etat haïtien deux siècles après sa création et prendre en compte le rôle de l'Etat dans l'intégration nationale.
- 5) Valoriser les forces motrices de la culture haïtienne dans la revitalisation du système socio culturel et du processus de développement.

Le rapport "Villes haïtiennes dans la Nation" met en avant la complexité de la crise haïtienne après le séisme du 12 janvier 2011. Les causes sont multiples et les décisions prises par les autorités peuvent se révéler inappropriées et contrecarrer le processus de construction de l'Etat Nation et d'intégration nationale dont a tant besoin la République d'Haïti.

Plus que jamais, il est urgent d'impliquer les différents secteurs de la vie nationale et les apports extérieurs dans la réflexion et l'action en vue d'aider le pays, le peuple haïtien, à la prise en main de son présent et de son avenir.

L'objectif de l'étude est de fédérer les nombreuses volontés qui s'expriment au sein des structures publiques et de la société civile pour enrayer la dégradation continue des villes haïtiennes, pour repenser l'urbanisation du pays et pour construire sur de nouvelles bases. Dans cette perspective plusieurs réseaux et plateformes de la société civile ont pris part à une première série de débats au cours de la phase de préparation de l'étude, débats qui seront poursuivis sur la base du rapport d'étude.

Nous espérons que les partenaires du GHRAP, de CARDICIS 3 et le lecteur en général, trouveront dans ce document de quoi nourrir la réflexion et l'action.

Margareth Mathurin

Coordonnatrice de l'étude

Groupe Haïtien de Recherches et d'Actions Pédagogiques

Résumé succinct

Très tôt, après l'assassinat de Dessalines en 1806 se met en place un nouveau système de domination et s'effondre l'unité forgeuse de la proclamation de l'État nation. Plus de deux siècles plus tard, du point de vue de l'intégration sociale et nationale, les indicateurs sont accablants.

Au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier 2010 le constat est unanime : si les pertes de vies humaines et les dégâts matériels ont été d'une telle ampleur c'est que l'agglomération métropolitaine, incarnation de l'hypercentralisation politico-administrative et de la concentration économique et financière, était particulièrement vulnérable avec son urbanisation anarchique, sa très forte densité de population, ses bâtiments non conçus pour résister à des secousses sismiques, l'absence de politiques d'urbanisme et de services publics conséquents. Les questions environnementales n'ont pas été prises en compte à l'échelle des villes haïtiennes : la réduction du risque sismique, la maîtrise des bassins versants, la lutte contre les inondations, l'assainissement liquide et solide.

Le processus de reconstruction piétine faute d'un leadership clair de l'Etat. De nombreux secteurs de la vie nationale se plaignent du déficit de la puissance publique et du rôle écrasant qu'y joue la communauté internationale, tant étatique que non gouvernementale, et par la faiblesse générale de l'Etat Haïtien.

Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH) comprend une composante de refondation territoriale axée sur des pôles de développement et la réalisation de plans et de schémas d'aménagement du territoire. Cette approche est une avancée mais les choix de développement retenus, en l'occurrence les zones franches et la sous-traitance industrielle, ne sont pas opportuns. Cette stratégie ne prend pas en compte la dimension du problème de l'emploi ni les possibilités de dynamiser le secteur informel, les PME ainsi que les rapports villes campagnes de manière durable.

L'étude fait une série de recommandations pour une prise en compte des questions environnementales, pour relier l'aménagement du territoire au développement économique et social, pour des orientations de souveraineté alimentaire et de sécurité alimentaire permettant de nourrir les villes.

Pour l'aménagement du territoire et le développement urbain il est recommandé de : a) élaborer un plan national d'aménagement du territoire en tenant en compte de la tendance à l'accélération du mouvement d'urbanisation et de mener des actions de rénovation urbaine dans les pôles et sous-pôles de développement pour rendre ces villes plus attractives pour les migrants ; b) prendre en compte l'énorme potentiel de modernisation des zones rurales et de l'agriculture et dynamiser les rapports entre les villes et les campagnes ;

c) articuler les schémas d'aménagement à des stratégies de développement régional et local en y intégrant avec force les questions environnementales (risque sismique, bassins versants, inondations, assainissement liquide et solide) ; d) intégrer dans la stratégie de relogement post-séisme, par le retour au quartier, un processus de rénovation urbaine avec la participation active des comités de quartier, des organisations communautaires et de la population, e) concevoir l'organisation des quartiers précaires suivant une approche globale (logement, accessibilité et circulation, réseaux, services de base, environnement, espaces publics, districts industriels) ; f) respecter et valoriser l'identité culturelle des villes et leur personnalité.

Comment nourrir les villes ? La question est cruciale dans la mesure où on assiste depuis quatre décennies au déclin de la production agricole et à l'émiettement des exploitations. Les besoins alimentaires sont nettement supérieurs à la production nationale. La part des importations dans la disponibilité alimentaire était de plus de 52% en 2008 et elle ne cesse d'augmenter avec l'aide alimentaire depuis la catastrophe sismique. Les difficultés qu'ont les villes à s'alimenter sont aggravées par la tendance à la hausse des prix sur le marché mondial et à leurs fluctuations. Pour répondre à ce défi l'étude propose les grandes lignes d'une stratégie de souveraineté alimentaire et de sécurité alimentaire, notamment par une politique de développement intensif des cultures vivrières dans les plaines et d'agrosylviculture dans les mornes.

En termes de perspective interculturelle, le défi s'impose pour les haïtiens et haïtiennes de repenser les voies de sortie face à ces situations historiques déterminées. Comment donc construire une société culturelle qui ne dévalorise pas, ne sépare pas les entités culturelles mais les rapproche les unes des autres en vue d'un meilleur vivre-ensemble.

Il nous faut préserver notre culture orale bien séculaire, l'oralité est liée au contexte de vie, dans la complexité des rapports, des pratiques du paysan, du pêcheur, de l'artisan, du docteur feuille, de l'artiste peintre, du samba compositeur et chanteur, de l'ensemble de la population en général.

La langue, le créole et/ ou le français doit être le principal support qui permet de transmettre à l'autre ses propres connaissances culturelles et de rentrer dans un processus de dialogue afin de construire, d'enrichir de façon interne ses expressions.

Au niveau linguistique, les stratégies de mise en valeur de la langue créole aussi bien que du français, initieraient un processus d'échange entre oralité et écriture afin de ne pas freiner l'avancée des pratiques culturelles et les forces de la créativité de l'une et de l'autre.

Un processus de construction de ponts et d'approches permettrait de dépasser les particularismes et devrait être une haute responsabilité de la société nationale et de l'Etat.

Le système éducatif haïtien devrait s'ouvrir à ces dimensions de l'inter culturalité et être pro active et pro positive. Une attention spéciale devrait être donnée à l'émancipation de tous les secteurs de la vie nationale particulièrement les sans voix.

Dans le cadre d'un dépassement du mimétisme technico –économique, la recherche et le développement devraient plutôt être auto entretenues. Haïti doit à sa manière réinventer son développement suivant les modes qui lui sont propres

En fait, l'intégration nationale devrait assurer que tous les haïtiens vivent ensemble dans un cadre pacifique. Ce vivre ensemble nous porterait à remuer, redimensionner et amplifier notre horizon et à favoriser la communication, la négociation au-delà des frontières existantes.

Le Groupe Haïtien de Recherches et d'Actions Pédagogiques (GHRAP) a entrepris la présente étude « Villes haïtiennes dans la Nation » dans le cadre de CARDICIS3 avec l'appui financier de l'Union Latine.

CARDICIS III est un projet mis en place par l'Union latine, avec le soutien de l'UNESCO et de l'OIF, dont la réalisation a été confiée à FUNREDES, avec la collaboration solidaire du GHRAP ; il constitue une suite cohérente des actions conduites par FUNREDES sous le nom de CARDICIS (<http://cardicis.org>) depuis 2004, avec le soutien de l'OIF.

1.2. Objet de l'étude

L'étude traite de la situation des villes haïtiennes du point de vue de l'intégration nationale. Plus spécifiquement elle a pour objet :

a) l'analyse de la situation et de l'évolution des villes haïtiennes sur les plans économique, social, environnemental et culturel, en mettant l'accent sur les conditions de vie de la population urbaine.

b) l'analyse des changements sociaux résultant de l'accélération de l'exode rural vers les villes et en particulier vers l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP)

c) une réflexion sur la recomposition du réseau urbain en relation avec le monde rural

d) la mise en lumière du potentiel de développement que recèlent les villes ainsi que la dynamisation des relations villes-campagnes

e) la définition d'axes stratégiques dans la perspective de réduire drastiquement l'incidence de la pauvreté urbaine et rurale, de proposer des pistes de développement durable, de renforcer les relations villes campagnes et l'intégration nationale.

f) l'animation d'un débat au sein de la société civile sur la question des villes et de l'intégration nationale.

1.3. Problématique

La question des fonctions des villes en termes de droits économiques, sociaux et culturels

Il s'agit de voir, à partir d'une analyse de la réalité, comment la ville haïtienne telle qu'elle s'est constituée, permet de satisfaire les besoins essentiels de ses habitants, en particulier les besoins d'emploi, de sécurité alimentaire, de logement, d'éducation, de santé, d'assainissement, de déplacement, de protection sociale, de sécurité physique, de participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle ?

La question du rôle de l'urbanisation dans l'intégration nationale

A partir des réponses aux questions précédentes il s'agit d'examiner le rôle que joue le processus d'urbanisation dans l'intégration nationale, sachant qu'historiquement en Haïti c'est le secteur rural qui a été marginalisé sur les plans économique, social, politique et culturel. L'urbanisation telle qu'elle se réalise actuellement est-elle un facteur d'intégration nationale ?

1.4. Démarche de concertation

Il est de plus en plus apparu que cette étude ne devait pas seulement être un produit (c'est à dire un document) mais aussi, et sans doute avant tout, un processus d'échanges et de construction d'un consensus entre les acteurs sociaux. Il s'agit de fédérer les nombreuses volontés qui s'expriment au sein des structures publiques et de la société civile pour enrayer la dégradation continue des villes haïtiennes, pour repenser l'urbanisation du pays et pour construire sur de nouvelles bases.

Les réseaux et plateformes suivants ont pris part à une première série de débats menés au cours de la phase de préparation de l'étude :

- le GRAMIR (Groupe de Recherche et d'Appui au Milieu Rural)
- le GARR (Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés)
- la POHDH (Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains)
- la PAPDA (Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif)
- le réseau des quartiers Egal et Ego, des délégués du camp de Christ Roi
- le RENHASSA (Réseau National Haïtien pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaire)
- la PFNSA (Plateforme Nationale de Sécurité Alimentaire)
- le REBA (Réseau des communautés ecclésiales de base)
- La Commission d'Inculturation de l'Eglise Catholique a convié le GHRAP à des séances de réflexion sur l'intégration nationale. La Commission se propose de mener des initiatives en vue de valoriser la culture nationale.

Ces débats ont mis en avant deux idées-forces :

Inciter l'Etat à promouvoir un projet d'intégration nationale et à aménager des villes qui prennent largement en compte les besoins et les intérêts des populations pauvres et en voie de paupérisation.

Mobiliser les énergies créatrices des organisations de la Société Civile haïtienne dans des actions novatrices qui contribuent à satisfaire durablement les besoins fondamentaux de la population urbaine marginalisée.

Des discussions sont conduites avec les regroupements d'artistes et d'artisans telles que l'Association des Artistes et Artisans de Croix des Bouquets (ADAAC) du village de Noailles (forgerons et artisans sculpteurs du fer découpé), l'Association des Artistes et Artisans Saint-Soleil de Soissons la Montagne (AASSM), le Réseau des Artisans de la Région Métropolitaine, le groupe culturel Dahomey, qui se sentent marginalisés dans un contexte où les structures publiques d'appui aux activités culturelles et artistiques sont en déliquescence et où la politique gouvernementale ne prend pas les mesures qui s'imposent pour valoriser le potentiel de création des artistes et artisans du pays et pour favoriser une démocratie culturelle. Ces groupes insistent sur le rôle clé que doit jouer la culture dans le processus de reconstruction qui a tendance à se réaliser à coup de déculturation- acculturation – assimilation. C'est particulièrement le cas pour ce qui est des plans de reconstruction de Port-au-Prince.

Les groupes d'artistes et d'artisans des villes frontalières du pays insistent, de leur côté, pour être reconnus en tant que communautés culturelles dans ces zones où les échanges avec la République Dominicaine sont des atouts pour le développement culturel.

1.5. Un travail collectif

Margareth Mathurin, directrice du GHRAP, (institut de Recherche et d'action sociale), a assuré la coordination de l'étude.

Olivier Le Brun, **consultant socio-économiste, a fourni une aide précieuse en temps et conseil.**

Il s'est chargé de la rédaction du chapitre qui porte sur « **Villes haïtiennes et intégration nationale** »

Plusieurs personnes ressources ont aussi contribué à la réalisation de l'étude et du présent rapport :

Hervé Civil, démographe, a mené les travaux de compilation et d'analyse statistique.

Michel Hector, historien, a analysé le processus de construction de l'Etat Nation et la problématique de l'intégration nationale en liaison avec les mouvements sociaux.

Camille Chalmers, économiste, a participé à un ensemble d'ateliers et a fait avancer les discussions dans ces espaces.

Fritz Jean, économiste, a analysé les stratégies financières et élaboré des propositions en ce domaine.

Le GHRAP tient à remercier le Ministère de la Planification et de la Coopération extérieure (MPCE), l'Institut Haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), les universités, les agences des Nations Unies, les organismes de coopération, les programmes et projets de développement, les nombreuses organisations de la Société civile, y compris les associations de terrain, ainsi que les personnes ressources, qui ont contribué à enrichir la collecte des informations et la réflexion stratégique sur les problématiques de cette étude.

1.6. Structure de l'étude

L'étude « Villes haïtiennes dans la Nation » analyse successivement : 1) le degré d'intégration nationale du pays en relation avec la situation du développement économique, social et culturel (Chapitre I) ; 2) le processus d'urbanisation en relation avec l'intégration nationale en mettant l'accent sur l'aménagement du territoire et le développement urbain (Chapitre II) ; 3) la question de la sécurité alimentaire de la population tant urbaine que rurale (Chapitre III) ; la question de l'interculturalité dans une perspective d'intégration nationale (Chapitre IV).

L'étude comprend également une annexe de l'économiste Fritz Jean, qui porte sur « les axes d'une stratégie financière pour le développement d'une économie plus solidaire ».



I. Intégration nationale et développement en Haïti

Par Margareth Mathurin



I-1 Le faible niveau d'intégration nationale est une dominante historique

Il est important de cerner autour de quel projet et de quelles valeurs s'est construite la communauté haïtienne sur le territoire.

Le projet politique à la base de la construction de la République d'Haïti fut l'obtention de l'égalité politique et le renversement de l'ordre colonial. La notion d'égalité est fondamentale dans ce contexte historique parce qu'elle sous-tend le projet de briser une chaîne d'inégalité structurelle. Elle met en avant un projet de modernité construit à partir de la conquête de nouveaux droits (citoyenneté- fraternité- liberté).

Le mouvement libérateur de Saint-Domingue de 1791 à 1804 représente la seule révolution radicale dans l'ensemble des soulèvements pour la constitution des États nation dans le monde entre 1774 et 1826. C'est autour de la langue créole, de la religion vaudou, des communautés marronnes, de la petite économie marchande au sein même de la plantation que va s'opérer, de manière à la fois ouverte et souterraine, un lent processus d'homogénéisation par le bas des diverses composantes de la centaine d'ethnies rassemblées (Hilaire). Ce processus pose des problèmes particuliers qui, dès les premières mesures prises pour leur résolution, pèsent lourdement et durablement sur le devenir de la collectivité nationale en formation.



Ces aspirations ont mené à des transformations sur les plans économique et politique. Les choix portés en avant entre 1802 et 1806 ont été abandonnés après l'assassinat de Dessalines. Très tôt s'effondre donc l'unité forgeuse de la proclamation de l'État nation. Les fêlures s'élargissent et s'approfondissent.

Entre 1807 et 1843 un nouveau système de domination a été mis en place. Durant les XIXe et XXe siècles les demandes sociales et mobilisations paysannes exprimées dans différentes proclamations des séditeux réclament une large répartition de l'instruction, l'intervention de l'État pour pallier la grande inégalité entre les prix des marchandises importées et ceux des denrées exportées, l'extension de la petite propriété dans le monde rural, la participation de ce dernier dans les grands choix politiques et enfin la condamnation des pratiques de racialisation des rapports sociaux sous l'étiquette de la question de couleur (Hector M., 2011).

Deux grandes rebellions paysannes ont marqué la première moitié du XIXe siècle haïtien : celle dirigée par Jean-Baptiste Perrier, plus connu sous le nom de Goman, entre 1807 et 1820 dans la région de la Grand' Anse, et celle des Piquets de 1843 à 1848, tout particulièrement sous la direction de Jean-Jacques Acaau durant les années 1844-1846 dans toute la zone comprise autour de la ville des Cayes. Les deux rebellions se sont donc déroulées dans la partie Sud du pays qui offrait à ce moment un ensemble de conditions favorables à la protestation populaire (Hector M., 2006). Le président Pétion a reconnu explicitement que la persistance de ce phénomène rébellionnaire est surtout due au rejet massif chez les cultivateurs des relations de production imposées avec des méthodes coercitives par l'oligarchie militariste dans les anciennes plantations.

Dans la perspective historique du problème de l'intégration nationale l'action protestataire de ces insoumis de la Grand' Anse a considérablement pesé dans l'ensemble des mesures (arrêtés et lois) prises par le gouvernement central dans la question agraire entre 1809 et 1814, laps de temps qui se situe précisément dans la phase montante de la révolte avec deux poussées offensives en 1810 et 1813 à la suite desquelles les troupes répressives du pouvoir central connaissent de cuisantes défaites.

Les groupes populaires urbains ont mené des luttes intenses à partir de 1920 autour de la pleine participation à la vie sociale et politique et contre l'occupation américaine. En 1946 et 1956 les mouvements sociaux urbains ont produit un élargissement significatif des couches moyennes des villes et ont provoqué, de manière sensible, un réaménagement durable du personnel dans la direction politique des affaires de l'État. Les masses urbaines, quant à elles, ont mené une longue bataille en faveur de la démocratie durant les années 1980.



Dans la résolution du problème de l'insertion de la nouvelle communauté haïtienne dans une modernité occidentale, la vision et les réponses se situent aux antipodes des aspirations fondamentales de la société en formation. Les clivages se renforcent autour des questions ethniques, linguistiques, la grande ou la petite propriété. (Hector M., 2011).

La domination étrangère s'est manifestée très tôt, depuis 1825, à travers les effets d'une multiplicité d'obligations : la dette de l'indépendance (la double dette), les emprunts léonins, les indemnités imposées par la politique de la canonnière, l'assaut incessant contre la petite production paysanne pour le rétablissement de l'économie de plantation ou de l'exploitation minière au profit des compagnies transnationales jusqu'aux immanquables exigences des organismes financiers internationaux (Hector M., 2011).

Dans le cadre d'un prolongement de ces politiques imposées de l'extérieur, les programmes d'ajustement structurels (PAS) imposés au pays au cours des années 1980 et 90 ont profondément affaibli l'Etat en réduisant drastiquement ses ressources humaines et financières au nom des préceptes en vogue du libéralisme, ressources qui étaient déjà très faibles avant cette cure forcée d'amaigrissement. En 1997-98, suite à la mise en application du PAS, la gouvernement a procédé à une réduction des effectifs de la Fonction Publique, via le départ volontaire et la mise à la retraite anticipée. Cette mesure a servi de porte

de sortie aux cadres les plus qualifiés, qui n'étaient justement pas visés par le programme. (PNUD 2002, Rapport National sur le Développement Humain). Le rapport du PNUD signale que ces mesures ont provoqué une levée de bouclier dans différents secteurs de la population. Outre le rejet en tant que telles, les groupes concernés critiquaient le fait que le gouvernement n'avait guère engagé de débat sur la question et, ce faisant, avait privé les populations du droit, tant réclamé, de se prononcer sur les affaires publiques.

Les revendications charriées durant deux siècles remettent en cause le fonctionnement social en général et réclament une plus forte intégration nationale. Face à ces demandes continues d'intégration, les classes dominantes d'alors choisissent comme réponse, tout à la fois la répression systématique et la cooptation de certains chefs du mouvement qui accèdent ainsi à la société politique étroite et deviennent de ce fait dans leurs régions codétenteurs des rennes du pouvoir d'État. La politique de maintien du système établi provoque à la fois l'échec des tentatives de rénovation libérale et le blocage de la matérialisation de l'ensemble des aspirations paysannes (Hector M., 2011).

L'appartenance à une identité commune est donc partagée par l'ensemble de la population mais les aspirations des secteurs majoritaires ne sont guère prises en compte par l'État et les élites. La persistance de cette rupture, aux origines même de la fondation de l'État nation, va fortement contribuer, dès le départ, au maintien d'un important déficit d'intégration nationale et sociale. Cette question se révèle de première importance pour une meilleure compréhension du cours actuel des événements survenus depuis le séisme du 12 janvier 2010 et, par voie de conséquence, pour un meilleur traitement des exigences fondamentales d'une entreprise de refondation de l'État-nation.

Tout au long du processus de construction de la nation, se sont présentées de sérieuses difficultés (dont les facteurs sont à la fois internes et externes) pour construire une « communauté » où toutes les composantes de la société haïtienne appelées à vivre durablement ensemble participeraient pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

I.2- Haïti une société à deux vitesses

Pour s'en sortir, Haïti a besoin que les différentes composantes de la société reconnaissent les fondements historiques des problèmes et fassent preuve d'une grande volonté de reconstruire la nation.

De par son histoire, la pauvreté en Haïti revêt des particularités qu'il importe de mettre en exergue.

Une répartition extrêmement inégale de la richesse et de très grandes disparités dans les niveaux de vie.

D'un côté, 80% de la population sont relégués à la subsistance et, de l'autre, on trouve des catégories sociales privilégiées réparties en plusieurs sous-groupes.

La société haïtienne est profondément inégalitaire. Cette situation est inquiétante compte tenu du faible niveau de vie de la majorité de la population. 2% de la population la mieux rémunérée détiennent 26% du revenu national tandis que 50% de la population en ont à peine 10%. La pauvreté est donc l'autre face de la concentration des richesses. Une situation qui perdure depuis la longue exploitation coloniale au cours de deux siècles d'histoire tourmentés et un début de XXIème siècle dramatique.

La pauvreté du pays est liée à une trop longue stagnation de l'économie

Haïti a hérité de structures économiques et sociales qui engendrent un phénomène massif de pauvreté. 74% de la population, soit près de 7.4 millions de personnes, vivent en dessous de la ligne de pauvreté. 56% (5.5 millions de personnes) d'entre eux évoluent dans une situation de grande précarité.

On observe une tendance à la généralisation de la pauvreté en milieu rural et, depuis deux décennies, également en milieu urbain. Situation préoccupante dans la mesure où l'économie haïtienne s'est profondément dégradée, depuis 1985, le PIB en net recul, ce qui correspond à une chute de plus de 5% par an du produit par tête et de plus de 7% de la consommation par habitant. Le taux d'inflation, en glissement annuel a dépassé 40% en 2005. La monnaie nationale a ainsi perdu plus de 41% de sa valeur. Entre octobre 2000 et octobre 2005, les prix ont augmenté en moyenne de 20,3 % par an accusant une hausse globale de 152,3%. La dévaluation de la gourde et la hausse des prix des produits alimentaires ont fait perdre à la population plus de 50% de son pouvoir d'achat. Le salaire minimum a enregistré une baisse en termes réels.

Les dégâts causés par le séisme du 12 janvier 2010 ont encore fait chuter le PIB d'environ 15%.

On assiste donc à un processus de dégradation du marché du travail, d'informalisation de l'économie et de sous-emploi massif.

L'emploi agricole représente 50,6% de l'emploi total. L'emploi informel non agricole occupe 45%

de l'emploi total en 2000 (dont 31,3% pour le secteur informel proprement dit et 13,6% de salariés non enregistrés dans le secteur formel). L'emploi formel est devenu marginal : il ne contribue que pour 4,3% à l'emploi total. Les emplois informels non agricoles sont en grande partie exercés par les femmes dans le petit commerce. Cette informalisation est essentiellement due à la très faible capacité de l'économie formelle d'absorber l'offre de travail des ménages. La majorité des ménages urbains manquent de ressources économiques et ont une mauvaise insertion professionnelle sur le marché du travail : absence de stabilité, travail informel, bas salaires, précarité professionnelle. Le chômage ouvert toucherait plus de 60% de la population. En Haïti à l'heure actuelle, la possibilité d'exercer le droit au travail est devenue une perspective incertaine pour un nombre élevé d'haïtiens en raison du chômage et de la précarisation généralisée des conditions de travail. Les femmes et les jeunes sont particulièrement frappés. On assiste à une détérioration vertigineuse du niveau de vie.

Durant ces dix dernières années, le pays, notamment la Région métropolitaine, a connu une série de catastrophes naturelles telles que cyclones et inondations. Les derniers dégâts provoqués par la tempête Gustav, l'ouragan Hanna et le cyclone Ike ne font qu'amplifier la crise. En 2007, la totalité des dommages et pertes causés par les ouragans ont été évalués à 14,6% du PIB se répartissant pour 51% en infrastructures physiques et 49% directement liés à la production. Les quatre ouragans de 2008 ont été plus désastreux et leurs conséquences sont telles que jusqu'à présent, en dépit de toute l'aide reçue, ce qui reste à faire est encore considérable. Il en résulte une aggravation de la situation économique et sociale.

La pauvreté monétaire s'amplifie et la pauvreté humaine demeure une préoccupation de premier plan. L'Aire métropolitaine est moins touchée en raison du fourmillement d'activités qui s'y déroulent. Il en résulte que, statistiquement, neuf pauvres sur dix vivent à l'extérieur de la capitale.

On enregistre dans les villes haïtiennes de plus en plus de poches de pauvreté extrêmes. Les niveaux de pauvreté observés dans les zones urbaines autres que l'Aire métropolitaine sont proches de ceux des zones rurales avoisinantes. La pauvreté extrême est plus élevée dans les zones rurales dont 80% vit en dessous du seuil de pauvreté.

Depuis les années 2000 l'insécurité alimentaire est devenue une menace potentielle, particulièrement pour les ménages disposant d'un revenu par tête entre les lignes d'indigence et de pauvreté, c'est à dire pour ceux dont les revenus par tête varient, en 2005, entre 8.460 et 13.985 gourdes. La proportion de ménages se trouvant en situation de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire s'élève en 2005 à 26,8 %, soit environ 447.000 ménages qui regroupent un peu plus de 2,6 millions de personnes (PFNSA), c'est à dire 31,4% de la population. Vu la dépendance alimentaire du pays par rapport à l'extérieur, la hausse des prix des produits alimentaires sur les marchés mondiaux et nationaux met en difficulté la majorité des groupes sociaux, autant les producteurs agricoles que les consommateurs, et particulièrement la frange de population qui se trouve en situation de pauvreté extrême.

La catastrophe sismique du 12 janvier 2011 a aggravé cette situation. Elle a réduit considérablement la disponibilité des revenus des couches moyennes, des secteurs populaires pauvres de la ville et du milieu rural. Pour les secteurs productifs, les dommages subis représentent plus de 40% du chiffre d'affaires total des entreprises, 60% pour le secteur informel et environ 40 % pour les entreprises du secteur formel [2]. Les pertes sont évaluées à seulement 3,6% du chiffre d'affaires total des entreprises, 3,7% dans le secteur formel et 1,75 % dans le secteur informel.

La pauvreté en Haïti résulte de l'aggravation d'un faible niveau de développement économique combiné à un important déficit du social

L'Etat haïtien depuis la fin des années 70 n'intervient plus dans l'économie et dans les services sociaux par des actions qui seraient socialement et économiquement rentables.

On fait donc le constat d'une absence de politiques économiques de l'Etat qui contribueraient à élever le revenu moyen et à réduire le nombre de familles vivant en situation de pauvreté. Absence également de politiques sociales permettant d'améliorer les conditions socio-économiques précaires, d'assurer le dépassement des formes de discrimination sociale dont sont victimes certains groupes tels que la paysannerie, les femmes, les enfants pauvres. Pas d'action publique non plus pour garantir une couverture en matière de protection de l'ensemble des travailleurs et travailleuses dans le cadre d'une réforme et d'une modernisation du régime de sécurité sociale.

Le faible accès aux services sociaux aggrave la détérioration du niveau de vie des haïtiens (nes)

L'Etat haïtien n'a jamais été un Etat social qui se fait un devoir d'intégrer la nation à partir des services publics. 70% des services administratifs et sociaux de base sont concentrés dans la région métropolitaine. Les villes haïtiennes se distinguent par un grave déficit en matière de services et d'équipements de base. Cette situation s'est encore aggravée depuis le tremblement de terre. De tous les édifices abritant les ministères, seul celui du ministère des affaires sociales n'a pas été touché. Les administrations publiques ont été sérieusement affaiblies alors que leurs capacités à apporter des réponses appropriées étaient déjà extrêmement réduites.

Dans le domaine de la santé

La situation sanitaire d'Haïti était dramatique avant le séisme. Les taux de mortalité maternelle (630/100 000) et infantile (57/1 000 naissances vivantes) du pays sont significativement plus élevés que ceux des autres pays de la région. Plus de la moitié de la population n'a pas accès aux services de santé formels ni à l'eau potable. Trente pour cent des enfants souffrent de malnutrition chronique. Le système de santé est caractérisé par des déficits majeurs. Il laisse sans accès aux soins près de 47 % de la population. Seulement 6 % des femmes les plus pauvres accouchent dans des institutions de santé contre

65 % chez les plus aisées. Les effets de la catastrophe sur les structures de santé ont été dramatiques. Dans les trois régions les plus touchées, 30 hôpitaux sur 49 ont été sévèrement endommagés ou détruits, réduisant ainsi la capacité de prise en charge.

L'impact de la crise se fera sentir pendant de nombreuses années du fait, d'une part, des risques d'épidémies liées aux conditions précaires de logement d'une partie de la population, et d'autre part, de l'augmentation de la pauvreté liée à la réduction des activités économiques. Cette situation explique la propagation rapide du choléra en 2010. A l'échelle nationale les points d'alimentation en eau les plus utilisés sont les sources (32%), l'achat par « boquite » (19,5%), le robinet (15,6%), les fontaines publiques (11,9%). Les sources sont les lieux d'approvisionnement en eau destinée à la consommation de la moitié des ménages haïtiens (50,4%) vivant en milieu rural, tandis que pour l'usage courant, ils vont dans les rivières (47,7%).

Le déséquilibre entre la demande et l'offre de services de santé disponibles s'est fortement amplifié dans les villes frappées. Les carences relevées quant à la couverture, au type et à la qualité des services révèlent une absence de politiques, de normes. Administrés dans un cadre excessivement centralisés et fortement dépendants du financement externe, les services de santé sont dispensés de façon inappropriée. De plus, la qualité des traitements et la couverture des services sont faibles et ne répondent pas aux besoins des communautés qui en sont les utilisatrices. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'une partie importante de la population a recours exclusivement à la médecine populaire et se fait soigner chez les docteurs feuilles.

Une trop faible couverture scolaire :

La demande d'accès à l'éducation dans le cadre du Service public ne date pas d'hier. C'était déjà une des principales revendications de la rébellion paysanne de 1844-1848 (Hector, 2006). C'était aussi une proposition clé de modification du Code Rural de Boyer (1826) présentée au Président d'Haïti, par Jean Paul, Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur et de l'Agriculture entre 1844 et 1846, en plein temps fort de ce mouvement (Manigat, L., 2002, T. II). L'éducation revêt une importance capitale pour la population. La signature du Concordat en 1860 va permettre à l'église catholique d'exercer une influence durable dans la formation intellectuelle des élites urbaines avec des écoles de prestige dirigées par des congrégations religieuses comme celles des Frères de l'Instruction Chrétienne, des Sœurs de Saint Joseph de Cluny et des Pères du Saint-Esprit (Hurbon 2004, Joint 2006, Jacquot 2010).

L'effervescence d'un mouvement social fortement marqué par la mobilisation des couches populaires de certaines grandes villes, va exiger de maintenir dans la Constitution de 1867 le principe institué dans les Constitutions antérieures sur le fonctionnement des « écoles primaires gratuites et communes à tous les citoyens » et de créer au centre des sections rurales, des « écoles primaires agricoles

dans l'intérêt de la propagation de l'instruction dans les masses » (Bellegarde, 1938). On remarquera ici que l'école commune à tous les citoyens n'induit pas à cette époque l'univers du monde rural qui doit se contenter d'écoles primaires agricoles. Depuis lors, la division s'accroît nettement entre enseignement urbain et rural. Cette situation se poursuivra avec l'accélération de la dégradation des relations entre les villes et les campagnes. La Constitution de 1874, qui proclame le caractère gratuit et obligatoire de l'instruction primaire, ne pallie guère les graves défaillances de cette réalité.

De nos jours, on est encore très loin de la matérialisation de ce prescrit constitutionnel qui figure d'ailleurs en bonne place dans toutes les Chartes fondamentales postérieures.

Le système éducatif haïtien se caractérise (i) par une offre éducative inadéquate en regard de la demande (ii) un faible investissement public et une faible couverture scolaire par l'Etat (10%) et donc une forte proportion d'établissements non publics à tous les niveaux du système (90%); (iii) une faible qualité de l'éducation ; (iv) une faible performance du système; (v) des infrastructures précaires et des conditions matérielles de travail inadéquates; (vi) une régulation et un système de suivi et d'évaluation déficients.

Les taux de scolarisation sont relativement bas. Le taux net de scolarisation du primaire est d'à peine 50% (UNICEF). En taux bruts on a : 76% pour le fondamental, 23% au préscolaire, 22% au secondaire et 10 % au supérieur. 70% de ceux qui fréquentent l'école fondamentale présentent un retard scolaire de plus de 2 ans. La performance du système est faible : le taux de rendement est inférieur à 45% au fondamental et au secondaire et à 20% à l'Université. 38 % de la population des 15 ans et plus est analphabète (41% pour les femmes). Cette situation s'est aggravée avec la catastrophe sismique. Les établissements d'enseignement de la région métropolitaine ont payé un lourd tribut au séisme, principalement ceux de l'enseignement supérieur qui accueillent à Port-au-Prince 90% des étudiants du pays. 1352 écoles ont été détruites, 2916 ont subi des dommages. La catastrophe du 12 janvier a eu une incidence désastreuse sur la capacité des familles haïtiennes à répondre dans l'immédiat aux besoins éducatifs de leurs enfants.

L'éducation telle qu'elle est conçue ne répond pas aux besoins de développement du pays. L'offre de services pour les niveaux secondaire et universitaire est inégalitaire avec pour conséquence l'exclusion de certains groupes d'enfants du système éducatif. Une majorité de jeunes issus des classes populaires n'ayant pas un niveau d'éducation et de qualification suffisant, se trouvent contraints d'entrer dans le marché du travail informel et d'accepter de très faibles rémunérations et d'être exclus du système de protection sociale. Les nouvelles dispositions relatives à l'initiation à la technologie et aux activités productives (ITAP) dans le fondamental et à la mise en place des filières scientifiques dans le secondaire ne sont pas encore mises en œuvre. Le niveau d'instruction et de qualification du travailleur, de la travailleuse (connaissances, capacités, compétences) est faible si bien que les producteurs (trices) dont les artisans, ne sont pas bien armés pour accomplir leurs tâches productives et participer pleinement au développement économique du pays.

Soulignons comme un pas positif la reconnaissance actuelle par tous les acteurs, nationaux et étrangers, de l'importance cardinale de l'éducation dans les politiques publiques. Outre la scolarisation universelle, la mise en place d'une société nationalement intégrée exige des interventions tant de la part de l'État que de différents secteurs de la collectivité, pour assurer l'épanouissement de l'Université et le développement de la recherche scientifique, obtenir l'augmentation de la production agricole, industrielle et culturelle et restaurer systématiquement notre environnement.

En tant que lieu exclusif de la scolarisation universelle, l'école est le pilier de l'intégration nationale. Elle est l'institution clé du développement économique, du développement social et du développement culturel. La réussite de sa mission réside dans la capacité de l'État d'assurer son fonctionnement à travers tout le pays, dans les villes comme dans les campagnes, en vue de l'éducation et de la formation de tous les citoyens. Pour ce faire il faut s'attaquer aux disparités qui existent entre les types d'école (publiques, congrégationnistes, privées formelles, privées informelles dites « écoles borlette ») et entre les lieux d'implantation des écoles (quartiers urbanisés des grandes villes, quartiers populaires, bidonvilles, petites villes, zones rurales).

Le rapport du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (*Pour un Pacte national sur l'éducation, 2010*) recommande avec justesse la nécessité de déterminer un « socle commun de connaissances et de compétences dans le cadre de la scolarité obligatoire ».

La forte croissance urbaine et l'augmentation des inégalités sociales et spatiales dans les villes haïtiennes ont produit une rupture en termes de conditions de vie entre groupes sociaux urbains.

Les carences de l'État haïtien en matière d'intégration ont renforcé les clivages au sein de la population ainsi que la nature discriminatoire de certains marchés relatifs au bien-être sur lesquels l'intervention publique ne pèse plus que très peu : par exemple le marché immobilier et le logement, l'accès aux énergies combustibles.

1.3- Les problèmes d'intégration dans les villes haïtiennes font éclater les solidarités sociales

Au lendemain de l'indépendance, trois villes d'origine haïtienne furent créées à l'intérieur des terres afin d'assurer la défense du territoire : Milot, Marchand la capitale en 1804 et beaucoup plus tard Pétion-Ville. Les principales villes du pays sont côtières (Le Cap, St Marc, Cayes, Jacmel, Jérémie, Port au Prince...). Depuis la colonisation elles ont été façonnées pour assurer une triple fonction : administrative, de commercialisation de denrées et résidentielle. Villes européennes au départ elles ont subi un processus de créolisation.

Historiquement l'Aire Métropolitaine de Port au Prince (AMP) et les principales villes du pays ont été le théâtre, au niveau de l'espace urbain, d'un certain séparatisme social. Vers la fin de la première moitié du XIX^{ème} siècle, peu après le tremblement de terre de 1842, le pays a connu un essor économique,

de nombreux projets d'infrastructures et de modernisation furent réalisés.

Fortes de la stabilité économique, les classes aisées et les classes moyennes s'étaient établies dans des quartiers répondant aux normes d'urbanisme et respectant les référents relatifs au patrimoine architectural. Les « Villas » et « Maisons type colonial » traduisant un niveau de vie relativement élevé se retrouvent encore au Bois Verna, à Pacot, à Pétion-Ville, dans les villes du Cap et de Jacmel... Les « quartiers sensibles » et leur population étaient localisés dans des zones bien distinctes.

Les vagues de migration vers les villes commencent avec la pénétration directe du capital américain dans l'activité agricole sous l'occupation américaine en 1915 à partir de l'installation des grandes entreprises agro-industrielles. L'occupation a accentué la déstabilisation de la paysannerie par des moyens répressifs et légaux. Ces mutations ont entraîné de profonds changements dans l'environnement économique et social des villes et l'écrasement de velléités nationalistes d'un petit groupe de la bourgeoisie haïtienne au profit d'une bourgeoisie comprador et de grands dons.

Avec la migration rurale, les villes ont connu au cours de cette période une sur-densification des centres historiques, administratifs et commerciaux ainsi qu'un déclin.

Les villes vont changer de vocation entre les années 50 et 70 sous l'effet d'une nouvelle orientation de l'économie. Les prix chutent sur le marché mondial, les denrées sont remplacées progressivement par les vivres. La parcellisation a éjecté de nombreuses femmes des exploitations. Le réseau de commercialisation agricole vers les villes devient un secteur d'absorption de la masse de chômeuses. Ainsi, entre les années 50 et 70 les villes connaissent un taux annuel de croissance de leur population estimé à 4,8% contre seulement 1,6% pour la population totale. Il n'y a pas eu d'efforts d'investissements économiques importants si bien que les économies régionales n'ont pas connu de spécialisations marquées.

La crise de logement et de services de base que vit le pays n'a pas entraîné de réorganisation du territoire et du système urbain. La majorité des logements en Haïti sont de petite taille, ils comptent en moyenne 2,7 pièces. Dans l'ensemble du pays les bâtiments d'habitation sont principalement (72%) des « maisons basses ». 61% de ce type de bâtiment se trouvent en milieu rural et 39% en milieu urbain. Ensuite viennent les ajoupas (16,5%) qui sont au nombre de 354.366 dans l'ensemble du pays. Ajoupa, terme amérindien, signifie maison rudimentaire de branchages.

Tableau 1- Répartition des bâtiments par type selon le milieu de résidence

Type de bâtiment	Ensemble	Urbain	Rural
Kay atè	27452	3358	24094
Taudis	55,575	23,135	32,440
Ajoupas	354,366	26,444	327,922
Maison basse	1,461,392	563,519	897,873
Maison à étage	97,050	89,426	7,624
Maison à appartement	11,826	9,234	2,592
Maison type colonial	1,629	1,116	513
Villa	907	614	293
Autre	6050	2540	3510
Total	2016247	719386	1296861

Source : GHRAP/RGPH-2003, IHSI

Même dans l'Aire métropolitaine les maisons sont dépourvues d'équipements de base, ce qui traduit l'état de pauvreté dans lequel y vivent les ménages. Seulement 39% des maisons ont accès à l'électricité. D'après les résultats du Recensement de 2003, environ 30% des ménages ne possèdent aucune installation d'aisance et évacuent directement dans la nature. Les chasses d'eau se retrouvent dans la totalité des maisons de type colonial situées en grande partie en milieu urbain (77%). Parmi les logements disposant d'un lieu d'aisance, 37,5% possèdent des latrines dont l'usage est réservé aux occupants du logement et 11,6% ont une latrine utilisée également par le voisinage.



Tableau 2- Répartition des logements (%) par type, selon les départements du pays

Type de logement	Département									
	Ensemble	Ouest	Sud-est	Nord	Nord-est	Artibonite	Centre	Sud	Grand'Anse	Nord-Ouest
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Kay atè	1.3	0.7	1	1.5	0.8	2.4	1.5	1.1	1.6	1.4
Taudis	2.7	3	1.6	2.8	2.4	1.7	4.7	2.3	3.3	1.9
Ajoupas	16.5	6.2	15.4	11.7	13.4	22	32.5	22.7	29.4	33.7
Maison basse	72.2	75.1	80.3	77.5	82.1	71.4	60.2	71.5	63.6	59.1
Maison à étage	6.2	13	1.3	5.4	0.8	1.8	0.4	1.6	1.6	3.6
Maison à appartement	0.8	1.5	0.2	0.5	0.1	0.7	0.2	0.4	0.2	0.1
Maison colonial type	0.1	0.1	0	0.1	0	0	0	0	0	0
Villa	0	0.1	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.4	0.3	0.2	0.2

Source GHRAP: RGPH-2003, IHSI

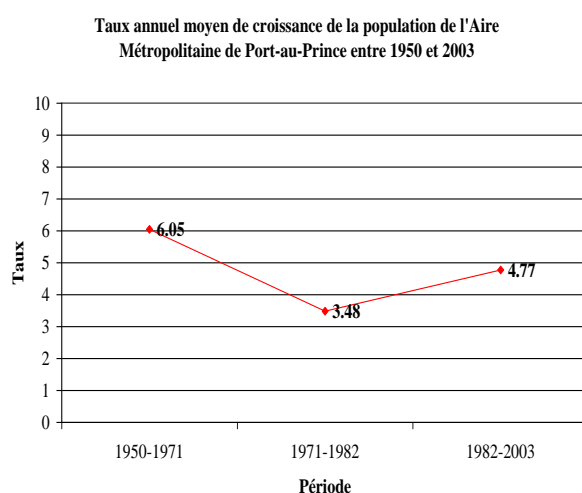
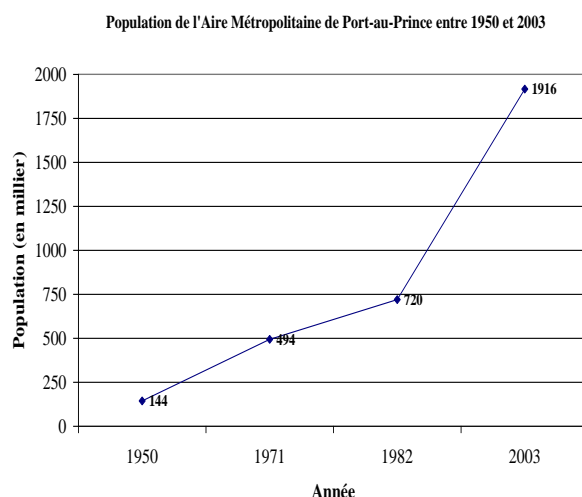
L'absence de politiques et programmes de développement des services de base, ou d'amélioration du parc immobilier des principales villes, explique cette situation. Il n'y a pas non plus eu de politique d'urbanisation contrôlée visant l'installation des migrants sur l'ensemble du réseau urbain. La campagne, quant à elle, a été complètement oubliée. Elle n'a pas bénéficié de programmes d'amélioration des services de base et de l'habitat rural ou d'augmentation du stock de logements. Dans les zones rurales la situation est plus précaire qu'en milieu urbain, nombre de maisons ne sont pas adéquates et manquent cruellement d'équipements de base.

Le séparatisme spatial qui caractérisait les villes tend à s'estomper à partir des années 1970 avec l'arrivée de migrants provenant d'autres villes ainsi que de ruraux. On assiste alors à un processus de concentration productive sans précédent. Cela s'est traduit au fil du temps par une forte concentration des activités économiques et de la population au sein de l'AMP. Il en est résulté une configuration spatiale

nettement déséquilibrée : 90% des activités industrielles et plus de $\frac{3}{4}$ des activités du secteur tertiaire se retrouvent sur un territoire qui représente 5% de la superficie du pays.

L'exode rural s'intensifie et est encouragé par les spéculateurs. La population rurale migre massivement vers les villes pour travailler dans le secteur informel, principalement dans les services, notamment dans la domesticité. Au début des années 70 la sous-traitance industrielle a connu un certain essor avec une croissance de 3 %. Elle s'est inscrite dans des stratégies de réallocation de la main d'œuvre féminine. Le secteur le plus dynamique entre 71 et 76 a été la construction publique, privée et domiciliaire, qui a connu une croissance annuelle de 16.8%. La population de l'AMP n' a pas cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années au point de représenter en 2003 56% de la population urbaine totale du pays et 92,7% de la population urbaine du département de l'Ouest.

Ghrapher I.1: Population de l'Aire Métropolitaine de Port au Prince



Source: RGPH 1950, 1971, 1982, 2003, IHSI

Au fil du temps la taille des villes s'est considérablement accrue. La population urbaine représente en 2003 plus du double de son volume de 1982, passant de 1 314 811 à 3 418 508 habitants, soit un coefficient multiplicateur de 2,6. La concentration humaine accélérée de ces vingt dernières années a entraîné une pénurie de logements, un manque de services de base, un faible accès aux soins de santé. Les zones urbaines, et particulièrement l'Aire métropolitaine, connaissent une situation chaotique : hyper concentration humaine, insalubrité, insécurité, chômage et sous-emploi. Les autres villes perdent du poids dans la structure urbaine et voient leurs fonctions urbaines régresser vu leur faiblesse en infrastructures de base. Les revenus du patrimoine immobilier comptent peu dans le revenu total déclaré (1,7% dans l'ensemble du pays). Leur poids est trois fois plus important dans l'Aire Métropolitaine que dans les autres villes et plus de cinq fois qu'en milieu rural (la valeur totale des revenus du patrimoine immobilier de l'Aire Métropolitaine représente respectivement 6,7 et 5,5 fois celle des revenus correspondants dans les villes de province et en milieu rural).

La crise économique accentue ces tendances lourdes. En raison de la cherté de la vie et de l'inflation la majorité des ménages urbains ne peut plus satisfaire ses besoins de logement et d'accès aux équipements urbains sur le marché des services.

Dans un environnement sans aménagement du territoire, ce sont les populations qui, à leur guise, dessinent les espaces bâtis et assignent aux différents sites des fonctions particulières. Il n'existe que très peu d'espaces urbanisés exclusivement résidentiels. Le commerce informel rend ce type de lotissement inconcevable d'autant que les espaces pavillonnaires se réduisent comme peau de chagrin. Parmi les rares tentatives du genre on peut citer des cas remontant aux années 50 comme la cité militaire (Port au Prince), les cités de Saint Martin (Delmas), les communautés nanties semi fermées de Vivy Mitchel (Pétion-Ville), de Belvil (Frère), les zones résidentielles du haut de Delmas, les quartiers de Laboule, Thomassin et Femathe (Pétion Ville), les quartiers de Laurent et Bergeau (Les Cayes), ou encore Cité boujwa (Léogâne).

L'urbanisation sauvage, conséquence d'une accélération de l'exode rural ces 30 dernières années, a engendré des quartiers informels enfreignant toutes les règles de l'urbanisme. Chaque grand centre urbain connaît ce phénomène de bidonvilisation où de nouveaux arrivants fraîchement débarqués de la périphérie rurale s'installent arbitrairement en toute illégalité sur des terrains totalement inappropriés et impropres à la construction de logements. C'est le cas de Cité Soleil née de l'installation d'une main d'œuvre bon marché dans l'aire industrielle de sous-traitance de Port-au-Prince. Il existe également les bidonvilles de Cité Létènèl, Cité de Dieu, les quartiers de Ti chérie, Bois Jalousie, Deshermite, Bouk Champagne, Nerette-Morne Hercule, Girardeau-Millet (Petion Ville), Delmas 32, La fossette, Cité Lescot, Lèt bò kannal, La savanne.

Les agglomérations urbaines se sont étendues suivant deux modes : l'urbanisation non planifiée (plus ou moins légale) et l'urbanisation spontanée (totalement illégale et anarchique). Les concentrations

de bidonvilles se trouvent dans la commune de Port-au-Prince 40%, de Delmas 33%, Carrefour 15%, Pétion-Ville 11%. Cette prolifération de quartiers précaires a pour causes :

- 1- l'absence de schéma directeur et de plan d'urbanisme,
- 2- le manque de services et d'équipements collectifs adéquats.
- 3- les spéculations foncières liées à l'installation de la population migrante.
- 4- La faible gestion urbaine

Plus fondamentalement cette situation résulte de l'absence d'un Etat capable de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques ainsi que de la paupérisation des campagnes dont les habitants migrent en ville pour assurer leur survie et bénéficier d'un minimum de services sociaux.

On observe une forte concentration de la propriété foncière : 26,8 % des ménages de l'Aire métropolitaine sont propriétaires de leur terrain et de leur maison ; 16,8 % sont seulement propriétaires de leur maison ; 32,9 % sont locataires ; 19,9 % sont fermiers.

L'habitat précaire correspond à une stratégie d'insertion dans la capitale de migrants d'autres villes et de ruraux. Pour pouvoir effectivement accéder à un logement et à un minimum de services de base (par exemple, fourniture d'eau, collecte de déchets et équipement sanitaire) les populations doivent généralement accepter de vivre dans des quartiers pauvres surpeuplés dans des logements de fortune sans sécurité juridique quant à la propriété du terrain ; sur des espaces où prévaut un déficit de services publics.

Il n'y a pas eu de politique de logement à proprement parler ni de programmes d'amélioration de l'habitat pour s'attaquer en profondeur aux problèmes du déficit tant quantitatif que qualitatif de logements, aux problèmes de concentration de la propriété foncière et aux difficultés d'accès au crédit immobilier.

Toutes les villes, en particulier Port-au-Prince, ont connu un processus d'urbanisation anarchique depuis les années 1980 qui s'est traduit par une continuité géo spatiale entre des zones résidentielles des classes aisées et des couches moyennes avec les habitants des quartiers précaires. L'espace urbain apparaît de plus en plus comme un lieu extraordinairement composite où s'expriment des logiques sociales très différenciées.

Les agglomérations urbaines ne semblent pas être capables de socialiser, de créer du lien social facilitant le « vivre ensemble » de populations socialement hétérogènes. Les liens sociaux se sont indéniablement fragilisés dans les villes au cours de ces dernières décennies. On peut attribuer ces problèmes d'intégration à l'absence de politiques de la ville, d'éducation pour tous, de santé, de démocratie culturelle, qui contribuerait à éradiquer ou du moins à amoindrir les situations d'exclusion sociale.

Les structures urbaines ont édaté et le tremblement de terre a aggravé la situation. Jusqu'à 1,5 million de personnes ont trouvé refuge dans des abris. Près de 900 camps ont été installés et progressivement 600.000 personnes ont dû se résoudre à s'installer chez elles ou chez des proches. Le

logement est un problème d'une grande acuité en Haïti, particulièrement après le tremblement de terre et ce, d'autant plus que les ressources des populations sont faibles. Le phénomène d'auto-construction de l'habitat s'est généralisé au cours des années 2010- 2011. Les logements ainsi construits l'ont été pour la plupart dans des zones sensibles dépourvues de services de base adéquats, ce qui à court terme a pour effet d'accroître la pression sociale sur le gouvernement. La catastrophe sismique a sérieusement diminué la capacité des familles de faire face aux nécessités vitales, ce qui les conduit à adopter des pratiques de survie peu compatibles avec les normes urbaines.

Les citoyens ont de moins en moins la possibilité d'accéder à des équipements urbains tels que la voirie et l'assainissement. Le système de gestion des ordures ménagères et des déchets solides est déficient dans la capitale ainsi que dans toutes les villes principales et secondaires. Aucune ville ne dispose d'une décharge contrôlée satisfaisant aux normes minimales d'hygiène publique.

Dans les centres urbains du pays l'assainissement solide et l'assainissement liquide laissent à désirer. Les moyens utilisés par les habitants pour l'évacuation des déchets entraînent une forte pollution de l'environnement. A peine 6,7% des ménages à l'échelle nationale ont leurs ordures collectées par les services municipaux. La majorité de ces ménages se retrouvent en milieu urbain où seulement 16,4% des ménages disposent d'un tel service contre 0,3% en milieu rural. Ce sont là des manifestations spatiales d'une citoyenneté réduite.

Force est de constater l'absence de programmes sociaux importants que l'on pourrait considérer comme des vecteurs de l'émergence de la nation haïtienne. Il en résulte une très faible satisfaction des besoins fondamentaux comme le logement et les services de base. La participation de la population et de la société civile haïtienne n'est pas recherchée, les choix qui déterminent leur présent et leur avenir sont faits à leur insu. Ils ne sont que marginalement impliqués dans la reconstruction du pays. Les « quartiers précaires » et leur population se marginalisent de plus en plus. Ils sont l'objet de discriminations en matière d'emploi, d'éducation et de santé. Certains quartiers et leurs habitants sont stigmatisés. Le chômage de masse a principalement touché les populations des quartiers sensibles, qui sont composées d'ouvriers peu qualifiés, de migrants ruraux et de jeunes non scolarisés ou en situation d'échec scolaire peu employables pour les nouveaux emplois tertiaires. D'où un confinement dans le quartier et un phénomène de « ghettoisation ». Les violences urbaines de certains quartiers populaires tels que Cité soleil, Solino, Grand Ravine, Raboteau...etc. peuvent se lire comme les manifestations d'une véritable « crise de la ville ».

A cette logique d'exclusion s'oppose une logique de participation par l'action des associations de quartiers. Elles résistent aux mécanismes de désorganisation en développant des liens communautaires. Par leurs initiatives elles favorisent l'intégration sociale des laissés pour compte de leurs localités.

Il nous faut analyser les problèmes et enjeux en milieu rural pour comprendre les raisons pour lesquelles les paysans, paysannes et leur progéniture déferlent sur les villes.

I.4- Les règles régissant le sol agraire ont été appliquées dans une perspective d'exclusion ; les mesures en général n'ont pas été favorables à la petite exploitation paysanne

La conquête de la liberté générale en 1793 a mis très tôt à l'ordre du jour la question des nouvelles relations de travail à établir pour maintenir la production agro-manufacturière de l'économie de plantation. Après maints essais intentés jusqu'en 1820/1826 pour en assurer la survivance, ce système est pratiquement abandonné sous la pression tenace de la grande masse des cultivateurs qui s'opposent à tout mode d'organisation du travail portant la marque de l'ancien régime (Hector, M. et Hurbon, L., 2009). Le refus de l'économie de plantation par les agriculteurs pousse les classes dominantes à considérer que la petite propriété et la petite exploitation paysanne est un facteur de blocage du développement. Cette attitude traduit une sous estimation du considérable apport de la paysannerie haïtienne, l'une des plus vigoureuses de la Caraïbe d'alors, à la configuration de notre long 19e siècle (Hector, M. et Casimir, J., 2004) et tout particulièrement au paiement de la double dette de l'Indépendance (Gaillard, G-K, 1990). En réalité, la mémoire collective, fortement influencée par l'idéologie dominante, est imprégnée d'une nostalgie très marquée de l'économie de plantation et des richesses que celle-ci produisait à l'époque coloniale où le pays était considéré comme « la perle des Antilles ».

Dans cette optique, l'Etat haïtien a fait de grandes donations aux élites, principalement dans les plaines. Cette situation a ouvert la voie dans notre pays à un conflit permanent entre la grande propriété absentéiste, fondamentalement façonnée par l'Etat, et la petite exploitation paysanne totalement laissée pour compte. Dans le domaine de l'agriculture, le 19e siècle haïtien est marqué par une transition d'un système de grandes plantations à la petite propriété. Précédemment, la production agricole était réalisée sur des plantations dont la taille moyenne variait entre 150 et 300 hectares. Les grandes exploitations représentent aujourd'hui une faible partie de l'espace cultivé. Moins de 20% des propriétés ont une surface supérieure à 15 hectares. Les superficies sont en moyenne de moins de 1,5 ha de terres divisées en plusieurs parcelles.

Ce contexte historique permet de comprendre pourquoi et comment les structures foncières sont demeurées aussi inégales, profondément injustes. Les petits exploitants ont dû se procurer des lopins de terres. De génération en génération les agriculteurs qui voulaient rester à la campagne ont dû acheter leurs terres à ceux qui partaient. La rente foncière a considérablement amenuisé la capacité d'épargne des paysans. En effet, les paysans ont également accès à la terre par :

- 1- le métayage : ils sont contraints de donner la moitié de leurs récoltes au propriétaire.
- 2- le fermage qui oblige le petit exploitant à donner des proportions de récoltes moins importantes.

3- le statut d'indivision : de nombreuses terres restent en indivision, très souvent à cause des frais de notaire qui sont trop importants.

C'est au prix de beaucoup de sacrifices que les paysans ont eu accès à la terre.

Aucune intervention de l'Etat haïtien n'a permis de statuer sur l'avenir de la petite exploitation en définissant les règles de l'accès au sol. La réforme agraire dans l'Artibonite de 1996 n'a pas été une réforme du régime foncier. Elle a surtout renforcé le régime de la petite propriété en faisant de certains paysans des fermiers de l'Etat sur des parcelles d'un demi-hectare. Cette réforme ne s'est pas inscrite dans une perspective de développement de la riziculture au bénéfice de la souveraineté alimentaire du pays. Elle n'a pas non plus permis d'améliorer la situation économique des paysans. Aucune mesure pérenne n'a été prise pour garantir aux paysans l'accès au sol ou aux moyens de production tels que le crédit, les bonnes semences et l'accès au marché.

Les ménages ruraux haïtiens ont, dans l'ensemble, accès à la terre et l'essentiel des terres est propriété de ceux qui les cultivent. De plus, la proportion de ménages ayant accès à la terre est plus élevée parmi ceux qui sont extrêmement pauvres et pauvres que parmi les ménages ruraux non pauvres comme le montre le tableau ci-après. En fait, le non accès à la terre ne constitue pas un indice de pauvreté chez les ménages ruraux haïtiens. Leur vrai problème de pauvreté réside dans le morcellement des parcelles exploitées.

Tableau 3 : Accès à la terre parmi les ménages ruraux selon l'état de pauvreté

Accès à la terre	Extrêmement pauvres	Pauvre	Non pauvre
Pas d'accès à la terre	20	18	27
Terres cultivées	70	72	64
Terres non cultivées ou louées (à d'autres ménages)	8	7	4
Terres louées	2	3	5
Total	100	100	100

Sources: GHRAP/ MEF

Pour l'ensemble du pays, 57% des ménages ont accès à la terre, 76% en milieu rural et 25% en milieu urbain. Ils sont majoritaires dans le Sud-est et le Centre (respectivement 90% et 83%) tandis que dans le département de l'Ouest, fortement urbanisé, ils sont seulement 23% à avoir accès à la terre. A noter que les ménages dont le principal apporteur de ressources est une femme ou un jeune de moins de 25 ans, ont moins accès à la terre que ceux dont le principal apporteur est un homme ou une personne âgée de 25 ans ou plus.

L'agriculture haïtienne est donc dominée par la petite propriété et la petite exploitation. Les systèmes de production sont rudimentaires et archaïques mais leurs logiques internes sont façonnées par une remarquable capacité paysanne à s'adapter à des contraintes souvent pesantes.

Les conditions économiques défavorables dans lesquelles évoluent ces systèmes les font rentrer en stagnation et les empêchent de faire face à de très fortes pressions démographiques dépassant 500 habitants par kilomètre carré de terre cultivable. Les politiques agricoles mises en place l'ont été aux dépens des petits agriculteurs. Les prélèvements que subissent les campagnes leur ont ôté l'essentiel de leurs richesses.

Le PIB agricole représente plus de 25% du PIB national et fournit un emploi à plus de 50% de la population, dont 60% en milieu rural. La faible rémunération du travail engendre un exode rural important vers les villes et vers l'étranger.

Le pays est essentiellement montagneux avec plus de la moitié des terres ayant des pentes supérieures à 40%. Les plaines occupent seulement 20% de la superficie totale du pays avec 550 000 ha. Sur une superficie totale de 2 775 000 ha, 1 500 000 ha de terre sont cultivés alors que seulement 770 000 ha sont considérés comme cultivables.

Selon les données rendues disponibles par MARNDR/FAO en février 2010, l'agriculture est pratiquée par un peu plus de 1.000.000 d'exploitations agricoles dont seulement 70.000 hectares sont irrigués.

Les terres irriguées sont cultivées principalement en riz (35.000 hectares), banane (7 à 8.000 ha.), maïs, haricot et légumes. Ces terres sont cultivées manuellement (moins de 200 tracteurs pour tout le pays, 3000 charrues à traction animale). Les terres de montagne représentent plus de 60% des terres cultivées.

L'agriculture a connu une spécialisation vivrière marquée dans les années 50 à cause de la nouvelle orientation de l'économie, les prix du café et du cacao ayant chuté sur le marché mondial. Ces denrées sont remplacées progressivement par les vivres. De plus, le parcellaire agricole en crise connaît un processus d'émiettement. Les mutations de l'agriculture ont secrété de nouveaux paysages ruraux et de nouveaux tissus socio économiques tels que la réduction de la couverture arborée et des cultures de denrées ainsi que le développement des cultures intensives et la constitution des madame sara qui commercialisent les vivres. Les espaces ruraux ont en même temps subi l'influence grandissante des villes, illustration du phénomène croissant de rurbanisation.

La hausse des coûts de transport, en raison notamment d'un manque d'entretien des routes, et la concurrence féroce de produits vivriers importés de pays à très haute productivité depuis la fin des années 1980, entraînent une décapitalisation généralisée des exploitations d'autant plus forte qu'il n'existe pas de véritable système de crédit agricole. Cette situation détériore les conditions de travail et de vie des femmes marchandes haïtiennes.

La question des rapports entre les hommes et les femmes est primordiale au niveau de l'exploitation familiale. Rappelons que la famille est caractérisée par des structures qui imposent la soumission des femmes et la surexploitation de leur force de travail.

La spécialisation régionale n'est pas marquée, sauf pour le riz, la banane et les légumes (Vallée de l'Artibonite, plaine de l'Arcahaie, montagnes du Sud-Est).

A l'échelle nationale, les principaux produits pour la consommation interne sont le maïs, le sorgho, le riz pour les céréales (le maïs constitue la base de l'alimentation des populations rurales), la banane, les tubercules et les fruits (près de 500.000 tonnes au total). Les principaux produits agricoles d'exportation vers les U.S.A et l'Europe sont le café, les mangues et les huiles essentielles (vétiver, citron, amyris)

Les zones de montagne et de plaine d'Haïti sont cultivées de manière intensive, avec souvent deux cycles de culture sur le même terrain chaque année. La plus grande partie des terres cultivées n'est pas « désertique », les zones semi-humides, humides et irriguées (pluies de l'ordre de 1200 à 2000 mm. par an) représentent plus de 2/3 de la surface du pays. Cependant, à cause des faibles disponibilités en capital des agriculteurs et de l'absence quasi totale de services d'appui technique de l'Etat, l'utilisation d'engrais et de produits chimiques de traitement des cultures est très faible. Les rendements en moyenne ne représentent que le tiers ou la moitié de ce qui pourrait être obtenu. Les capacités de stockage, physiques et économiques, des agriculteurs sont très limitées et l'Etat intervient très peu dans la régulation des prix. Il en résulte de fortes variations de l'offre et des prix.

L'élevage constitue une part importante des activités de production des agriculteurs haïtiens. Il remplit différentes fonctions au sein de l'exploitation agricole. Il constitue une trésorerie pour les dépenses courantes et un capital sur pied pour les investissements importants, en particulier pour les porcins et les volailles. Toutefois, l'ensemble des filières d'élevage souffre d'une insuffisance d'infrastructures de production, de transformation et de commercialisation.

La pêche est une activité importante pour de nombreux ménages, elle occupe à temps plein ou partiel plus de 50 000 ménages. Le pays dispose de près de 1700 km de côtes et de 22 000 ha d'eaux continentales. Il existe dans cet environnement des espèces de poissons très recherchées tant localement qu'à l'extérieur. Le secteur pêche/aquaculture possède des atouts susceptibles d'encourager des investissements productifs moyennant une bonne organisation. Toutefois, ce secteur est peu développé et est confronté à des contraintes majeures telles la faiblesse d'équipements, le manque d'infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation et la rareté des sources de crédit.

Aucune statistique fiable ne permet d'estimer les variations de la production en Haïti. On peut toutefois affirmer, en saine logique, que la production alimentaire augmente à un rythme inférieur à la

croissance de la population. L'accroissement de la production serait le résultat de l'extension des surfaces cultivées parallèlement à une augmentation des cycles de culture dans les zones à conditions pluviométriques favorables (passage de 1 à 2 cycles par an). Il demeure incontestable toutefois que les importations ont fortement augmenté au cours des 10 dernières années pour un nombre important de produits alimentaires : riz, haricots, banane, noix de coco, oeufs.

La faiblesse des tarifs douaniers soumet la production locale à une très forte concurrence du marché international. Elle ne conduit pas nécessairement à une réduction des surfaces cultivées mais entraîne certainement une réduction des revenus des agriculteurs, ce qui limite encore plus les capacités d'intensification de l'agriculture locale. Sous la pression de groupes financiers et des Etats-Unis les gouvernements haïtiens nourrissent les villes haïtiennes de produits importés depuis la fin des années 1980. A titre d'exemple, Haïti est le troisième marché d'exportation du riz des Etats-Unis.

Il n'y a pas eu de politique de régulation des rapports entre les marchés et l'agriculture paysanne afin de protéger la production alimentaire nationale. Depuis près de dix sept ans le secteur agricole est abandonné à lui-même et on assiste à son déclin.

La libéralisation du commerce agricole a démantelé l'industrie là où les chaînes semi industrielles d'approvisionnement agricole fonctionnaient bien. Dans le secteur de la riziculture, les industries de transformation ont été obligées de fermer leurs portes. On a également assisté à la destruction de l'industrie avicole, un secteur qui avait développé une chaîne d'approvisionnement performante. On estime qu'environ 831,900 agents économiques de ces trois secteurs ont été directement affectés par les effets de ces mesures. Au niveau national l'absence d'une régulation adaptée a entraîné l'affaiblissement de l'ensemble des secteurs productifs.

La perte de rentabilité du secteur agricole résultant du modèle d'ouverture et de globalisation adopté en Haïti a entraîné une crise généralisée qui, doublée de l'absence de dépenses sociales dans ce secteur, a contribué à l'accroissement des déséquilibres entre villes et campagnes.

Les exportations vers les partenaires traditionnels d'Haïti semblent aussi en régression. Là encore les statistiques officielles ne reflètent pas la réalité car les volumes exportés sont souvent sous-déclarés. Cette tendance est marquée pour le café dont les exportations annuelles, selon les chiffres officiels, sont inférieures à U.S. \$15 millions sur la période 1994-1998. En 1998, sur \$284 millions d'exportations totales, la valeur des exportations de produits agricoles était de \$18 millions US [3].

Le tremblement de terre a fortement endommagé les infrastructures en milieu rural dans les zones environnant l'épicentre. Des canaux d'irrigation, des centres de stockage et de transformation en dur ont été massivement endommagés dans les plaines autour de Gressier, Léogâne, Petit Goâve et Grand Goâve et dans les régions montagneuses de Baint, La Vallée, Côte-de-Fer, Jacmel, Cayes-Jacmel et Marigot.

Les débris du séisme et des glissements de terrain successifs ont obstrué les structures d'irrigation primaires, secondaires et tertiaires. Une douzaine de systèmes d'irrigation desservant 3.500 hectares dans les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes ont subi des dommages au niveau des ouvrages de prises et du réseau de canaux d'irrigation. Le bâtiment administratif logeant l'usine sucrière de Darbone et les bâtiments administratifs et techniques du Ministère de l'Agriculture ont subi d'importants dégâts. Toutefois, l'impact le plus important du tremblement de terre sur le secteur de l'agriculture est dû à des effets indirects, notamment ceux engendrés par le déplacement massif de populations urbaines, près de 600.000 personnes, vers le milieu rural, pour une durée de quelques mois.

L'agriculture en Haïti est loin d'être une priorité et l'Etat ne protège pas les paysans. Aucun effort sérieux n'a été entrepris pour améliorer l'accès des paysans aux moyens de production. Sur la scène socio-économique et politique, les paysans ne sont nullement considérés comme des acteurs. Or, pour restructurer le système urbain il faudra certainement commencer par améliorer les conditions de production et les moyens d'existence des ruraux à commencer ceux des producteurs paysans. La population rurale est encore nombreuse et dense et ses besoins ne sont que très partiellement satisfaits. Alors que le pays est dangereusement dépendant de l'extérieur pour son alimentation, la couverture alimentaire reste très insuffisamment assurée par la production nationale.

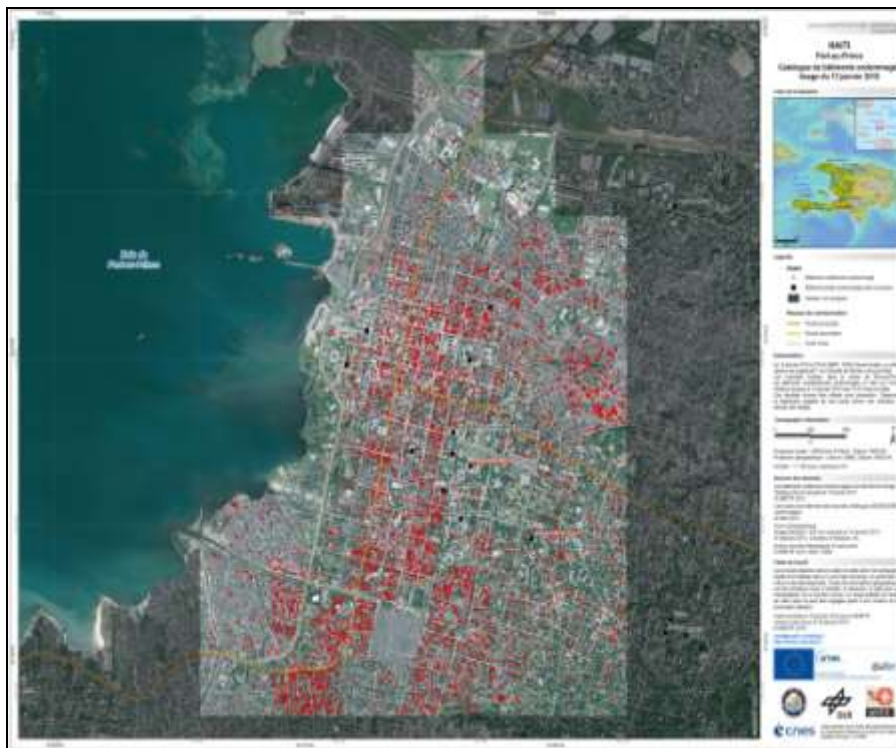
La crise alimentaire sur fond de crise écologique aigüe en Haïti porte à interpellier l'Etat haïtien et les décideurs internationaux sur cette situation de grande injustice économique et sociale. Elle oblige à poser avec plus d'acuité la question de l'alimentation de la population haïtienne. Les enjeux sociaux sont doubles, comment cultiver la terre pour nourrir le pays et pour assurer un bien être certain aux paysans tout en valorisant au mieux le sol et les ressources naturelles. Il est impérieux de trouver les réponses efficaces à la problématique de la production alimentaire et à celle de la protection des ressources naturelles et de leur valorisation.

[1] PDNA 2010



II. Villes haïtiennes et intégration nationale

Par Olivier Lebrun



Au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier 2010 le constat est unanime : si les pertes de vies humaines et les dégâts matériels ont été d'une telle ampleur c'est que l'agglomération métropolitaine, incarnation de l'hypercentralisation politico-administrative et de la concentration économique et financière, était particulièrement vulnérable avec son urbanisation anarchique, sa très forte densité de population, ses bâtiments non conçus pour résister à des secousses sismiques, l'absence de politiques d'urbanisme et de services publics conséquents.

Cette épreuve, qui a frappé si durement le pays, est une opportunité pour changer de paradigme en matière d'aménagement de l'espace et de politiques publiques. Le moment est venu de donner du contenu aux notions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement durable, de déconcentration et de décentralisation et de passer à la pratique en la matière. Il importe aussi de repenser le réseau urbain dans son ensemble ainsi que ses rapports avec le monde rural de manière à ce que les villes et les campagnes se renforcent mutuellement.

II.1. Les dimensions de l'espace haïtien

Dans sa « Chronique d'une espérance » (L'hebdo de Georges Anglade, 2007-2008) le géographe haïtien Georges Anglade montre avec force qu'Haïti c'est 14 millions de personnes dont 10 millions qui

vivent dans les 27.700 km² de la Terre-mère et 4 millions dispersés dans une dizaine de grandes communautés aux USA, au Canada, en République Dominicaine, à Cuba, au Mexique, en Amérique du Sud , dans les Guyanes, dans les petites Antilles, en France et en Afrique. Notons que cette estimation de 4 millions semble fortement surestimée mais cette dimension diasporique est néanmoins essentielle.

Sur cette base le géographe a dessiné la « carte maîtresse du tricentenaire » qui intègre les quatre dimensions de l'espace haïtien, en articulation les unes avec les autres : le rural, l'urbain, le nouvel espace des cités appelées « bidonvilles » et la dizaine des grandes communautés diasporiques. Cette carte maîtresse dit « la métamorphose d'Haïti par une nouvelle géographie, une nouvelle sociologie, une nouvelle économie, une nouvelle centralité, une nouvelle démographie... ». Le diagnostic que fait Georges Anglade de chacune de ces dimensions est éclairant :

1) Le rural

Il dresse une carte qui représente les six millions de paysans dispersés que compte le rural à la rentrée d'octobre 2007, avec ses 600 marchés et ses bourgs-jardins haïtiens à la topographie précise de 7500 lieux-dits. Cette carte des bourgs-jardins est celle de la configuration spatiale du sode paysan encore largement majoritaire (70%, dont 60% en bourgs-jardins et 10% en bourgs), avec « ses madansara, ses marchés, ses marchandes, ses savoir-faire, ses lodyans, son vodou, son créole, sa commercialisation, ses flux, etc. ». Est-ce la fin de la paysannerie «seule grandeur à avoir existé dans le social haïtien de trois siècles » ? A cette question sa réponse est sans équivoque : « C'est fini de la paysannerie qui, laissée à elle-même, a émietté ses parcelles à ne plus pouvoir en vivre ».

Et il lance un cri d'alarme :

« C'est à la liquidation de la paysannerie que l'on va assister chaque jour un peu plus, à sa fragilisation toujours un peu plus poussée à la moindre intempérie. Jusqu'au jour où l'on se mettra à penser quoi faire de ses restes, par une nouvelle organisation moderne de la production capable de nourrir peut-être tout le monde »

2) L'urbain

Le géographe montre l'ossature de Port-au-Prince en 1980 sur laquelle ont émergé les cités de trois façons : nouvelles cités, anciennes cités en explosion, transformation en cités d'anciens quartiers. A partir de 1980, Port-au-Prince, de même que les grandes villes du continent américain, s'est détournée de son cadre national pour entrer dans une logique transnationale. Les grandes villes des différents pays ont progressivement formé « un réseau dont les relations d'une ville à l'autre sont devenues plus importantes que les relations de chacune d'elles avec leur arrière pays, en même temps que chacun des centres se mettait à vivre en soi et pour soi, au bord de l'autonomie vis-à-vis du territoire national ». C'est ce qu'on a

appelé la « Nouvelle République urbaine ». Dans cette configuration la capitale haïtienne reste fascinante car elle est devenue « le centre de gravité d'un double empire, géographique et sociologique : celui des Haïtiens dans le monde qu'évoque la Carte maîtresse du Tricentenaire ».

Georges Anglade met l'accent sur la polarisation de plus en plus forte entre les riches, retranchés dans leurs belles maisons, et les pauvres survivant dans leurs habitats précaires au point que l'insécurité physique est devenue la préoccupation majeure.

3) Les cités

Il insiste sur l'importance de cette troisième dimension, l'espace des cités, qu'on appelle bidonvilles même si elles sont en dur. Il estime qu'en octobre 2007 l'espace des cités à Port-au-Prince compte plus de deux millions de bidonvillois manquant d'eau, d'électricité, de voirie, de latrines, de services de santé... « C'est le degré zéro de l'urbanisme dans des zones de fortes densités de 50.000 habitants au km² ». Il prévoit que dans les dix années à venir, le Port-au-Prince de 5 millions d'habitants sera composé de 4,5 millions d'habitants dans les cités. C'est que Port-au-Prince et ses banlieues sont devenus des camps de réfugiés de la paysannerie en crise. Un paysage en phase critique.

Notons que Georges Anglade, qui a péri dans le tremblement de terre de janvier 2010, n'aura pas vu l'effondrement de sa ville, les tonnes de débris qui s'y amassent et les camps de sans abris qui occupent le moindre espace public.

4) Les communautés de la diaspora

Le géographe rajoute une quatrième dimension de l'espace géographique haïtien : la dizaine de ses communautés diasporiques fortes de leur économie des transferts et de leur sociologie des classes moyennes. En effet, la diaspora s'est révélée, l'espace d'une génération, « une énorme machine à production de classes moyennes ». Elle est à la base d'importants flux financiers (environ deux milliards d'USD de transferts par an) et culturels. Elle a créé un marché culturel de grande ampleur et en pleine expansion avec son offre et sa demande, dont l'impact, largement immatériel, est considérable sur la terre-mère.

A ces quatre dimensions on peut en ajouter une cinquième : **la zone transfrontalière** entre Haïti et la République Dominicaine. La géographe Marie Redon (2010) a bien analysé cette zone comme « une ligne de fracture qui a produit de la ville ».

II.2. Le processus d'urbanisation

a) Les tendances lourdes de l'urbanisation



Rappelons ici les tendances lourdes de l'urbanisation d'Haïti, qui ont déjà été esquissées dans le diagnostic (voir Chapitre I), dans la mesure où elles déterminent les problématiques d'aménagement du territoire et de développement urbain.

L'IHSI et le CELADE ont calculé l'évolution du taux d'urbanisation de 1985 (27,8%) à 2020 (55,7%). Le taux de croissance de la population des villes est trois fois plus rapide qu'en milieu rural. Il en résulte un accroissement continu du taux d'urbanisation. Il s'agit là d'une tendance lourde de la démographie haïtienne qui s'explique surtout par la paupérisation des campagnes. Cependant, le pays demeure peu urbanisé. Selon les projections de l'IHSI, de 2003 à 2010, le taux d'urbanisation est passé de 40% à près de 48%, une proportion très faible par rapport à la moyenne latino-américaine qui était de 75% en 2003 (« Urbanisation et organisation spatiale de la ville en Amérique Latine », 2007).

De son côté, le UNFPA considère que, selon ses projections, Haïti devait atteindre le taux fatidique de 50% en 2012 mais que, vu l'accélération du mouvement d'urbanisation, le taux est d'ores et déjà de 52% en 2011. Est-ce à dire qu'Haïti est en passe de s'urbaniser ? On verra que cette urbanisation a de fortes connotations rurales.

Deuxième tendance lourde : la part de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) dans la population urbaine, qui est passée de 47,6% en 1982 à 56 % en 2003, est en croissance rapide car l'agglomération métropolitaine est la principale destination des courants migratoires internes. L'AMP, lieu de centralisation du pouvoir est également le lieu de la concentration des activités économiques et financières.

Le tremblement de terre n'a nullement enravé cette tendance si ce n'est pendant une brève période post-séisme au cours de laquelle on a assisté à un renversement des mouvements migratoires : 600.000 personnes sont parties de l'AMP et de certaines villes de l'Ouest et du Sud-Est vers d'autres localités ; 54% de ces migrants ayant choisi une destination rurale. Cette population sinistrée, sans ressources, a aggravé la situation des populations d'accueil, faute d'un programme d'accompagnement. Elle a décidé de revenir rapidement afin de bénéficier de l'aide humanitaire prodiguée dans les zones affectées, dans l'espoir de bénéficier d'avantages tels qu' un abri provisoire, un espace habitable, du cash for work...et aussi pour la rentrée scolaire.

Troisième tendance lourde : « l'urbanisation » anarchique de l'AMP (et d'autres villes comme le Cap Haïtien) où environ trois quarts de la population vivent et survivent dans d'immenses cités, quartiers d'habitat extrêmement précaires et insalubres à très forte densité qu'on appelle « bidonvilles », véritables « villes hors de la ville ». Les quartiers informels ont d'abord été construits avec des matériaux récupérés, d'où leur nom de bidonvilles. Pour se protéger contre les menaces de déguerpissement ils se sont durcis et sont devenus des bétonvilles.

Mais c'est toute la ville qui est en voie de « bidonvillisation » par l'installation de nouveaux migrants qui investissent d'année en année les espaces laissés vacants dans les quartiers d'urbanisation classique. Ces quartiers sont en voie de dégradation rapide faute d'investissements publics, d'entretien des équipements collectifs existants et de ramassage régulier des ordures ménagères et déchets solides. On assiste également à une expansion massive d'activités commerciales informelles sur les trottoirs de ces quartiers.

A Port-au-Prince, comme à Pétion-Ville, on observe une relative interpénétration géographique entre quartiers urbanisés « bourgeois » et quartiers précaires du fait de l'extension de ces derniers. Jalousie est un vieux quartier populaire de Pétion-Ville qui a été longtemps habité principalement par des artisans et des petits salariés du public et du privé. Progressivement, le quartier a accueilli de s migrants ruraux et s'est étendu en hauteur vers Mont Calvaire, un quartier huppé qui se trouve désormais encerclé par Jalousie. A Port-au-Prince, le vieux quartier de Pacot aux belles maisons gingerbread subit le même sort. On observe ce phénomène d'interpénétration dans plusieurs villes de province.

Le métissage urbain-rural



La notion de ville ou d'espace urbain n'a pas de définition légale. L'article 9 de la Constitution de 1987 qui divise le territoire national en Départements, Arrondissements, Quartiers et Sections Communales a entériné la subdivision instituée par la loi du 19 août 1976, modifiée par celle du 18 septembre 1978, sur la définition du territoire national.

La définition de l'urbain par l'IHSI a évolué avec le temps, en combinant trois critères : le statut administratif (chefs lieux d'arrondissements et ensuite les chefs lieux de communes indépendamment de l'effectif de leur population et du niveau d'infrastructures) ; la taille de la population agglomérée (10.000 et plus au départ pour plus tard passer à 2.000 et plus) ; la densité de l'habitat. La limite de l'espace urbain est définie en fonction de la continuité des bâtis. C'est ainsi que vu du haut on considère comme urbain la masse compacte d'habitats, dénommée « tache urbaine ». C'est ainsi que de nombreuses communes sont à la fois urbaines et rurales. C'est le cas par exemple de Pétiou-Ville qui comprend la ville éponyme, bien délimitée, et une zone rurale qui est de plus en plus rurale. C'est au niveau des sections communales que pourra s'apprécier le degré d'urbanisation d'une commune.

On observe une grande hétérogénéité de l'urbain. Nombre d'agglomérations considérées statistiquement et administrativement comme des villes n'ont pas d'infrastructures de base comme l'électricité, l'eau potable, la collecte des déchets...Elles sont en grande partie peuplée de ruraux qui tendent à se regrouper autour de marchés et à proximité des quelques services qu'ils peuvent y trouver.

A l'autre bout de l'échelle urbaine on trouve de grandes villes qui se sont agrandies sous la poussée

de la migration rurale. L'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince absorbe 90% des migrants en provenance du reste du pays, lesquels représentent 25% de la population qui y réside. Les migrants travaillent essentiellement dans des petites activités informelles qui sont comme un prolongement de l'exploitation paysanne avec les valeurs sociales et culturelles qui y sont attachées. Cette forme d'urbanisation a dans les villes un effet de ruralisation. C'est ainsi que l'on a pu parler de ruralisation des villes plutôt que d'urbanisation. En fait il s'agit d'un processus ambigu où urbain et rural déteignent l'un sur l'autre, une forme de métissage économique, social et culturel.

Pôles de concentration urbaine

En principe Haïti compte autant de villes que de communes c'est à dire 140 communes ou plus dans la mesure où le nombre de communes peut s'étendre. En effet, une agglomération peut obtenir le statut de commune à partir d'un certain seuil de population comme ce fut le cas de Cité Soleil en 2002.

Le volume de population des villes est un marqueur significatif de l'hétérogénéité de l'urbain :

- 17% des villes ont une population inférieure à 2.000 habitants, ce qui représente près de 0,8% de la population urbaine ;
- 74,5% des villes ont une population inférieure à 10.000 habitants, soit un peu plus de 11% de la population urbaine ;
- 1,5% des villes regroupent 39% de la population urbaine.

Dans un pays dont plus de 75% du territoire est montagneux, la distribution spatiale de la population est nécessairement très inégale. Le territoire haïtien est constitué de petites zones à forte concentration humaine et de vastes zones de grande dispersion. Une analyse du UNFPA montre qu'en 2003 38% de la population vit sur un territoire dont la densité de population est en moyenne de 1.060 personnes au km², soit plus de 3 fois la densité nationale, qui est de 310, et 62% dans des zones dont la densité de population est nettement inférieure. La densité varie considérablement selon les départements : 623 dans le département de l'Ouest contre 167 au Centre. Il en est de même pour le volume de population et pour le taux d'urbanisation.

On observe ainsi que trois départements concentrent près des deux tiers de la population en 2010 : 37% dans l'Ouest, près de 16% dans l'Artibonite et près de 10% dans le Nord. Cette répartition ne s'est que très faiblement modifiée entre 2003 et 2010. Les départements les plus peuplés sont aussi les plus urbanisés et ceux dont l'évolution du taux d'urbanisation est la plus rapide. Ainsi, selon les projections de l'IHSI, de 2003 à 2010, le taux d'urbanisation passe de 67% à 77,5% dans l'Ouest, de 32,5 % à 39,4% dans l'Artibonite et de 39,5 à 46,4% dans le Nord.

L'IHSI et le CELADE ont calculé l'évolution de la répartition de la population des 15 principales villes du pays de 2000 à 2015.

Tableau II.1 : Répartition en (%) de la population des 15 principales villes du pays pour la période 2000 - 2015

Villes	Année 2000	Année 2005	Année 2010	Année 2015
Aire métropolitaine	74.78	74.77	74.39	73.64
Port-au-Prince	29.93	28.91	28.03	27.49
Delmas	12.93	12.08	11.46	11.11
Cité Soleil	8.67	8.10	7.68	7.45
Tabarre	4.26	3.98	3.78	3.66
Carrefour	11.87	13.31	13.96	14.11
Pétion-Ville	7.12	8.39	9.47	9.81
Cap-Haitien	8.80	8.22	7.80	7.57
Jacmel	1.20	1.24	1.30	1.37
Fort liberté	0.66	0.69	0.72	0.76
Gonaïves	6.91	7.15	7.49	7.90
Hinche	0.95	0.98	1.03	1.09
Cayes	2.16	2.24	2.35	2.48
Jérémie	1.15	1.19	1.25	1.32
Port-de-Paix	2.98	3.08	3.23	3.41
Miragoâne	0.41	0.43	0.45	0.47
Ensemble	100	100	100	100

Source : CELADE/ IHSI

Il ressort de ce tableau que l'urbanisation haïtienne présente une structure macrocéphale. L'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) concentre en 2000 75% de la population des 15 principales villes (dont 6 font partie de l'AMP) et 56% de l'ensemble de la population urbaine du pays. La part de l'AMP

aurait tendance à légèrement diminuer pour se situer à 73,6% en 2015.

La deuxième concentration urbaine du pays, le Cap-Haïtien, passerait durant cette période de 8,8% à moins de 7,6% de la population des 15 principales villes. La part de Carrefour et de Pétion-Ville est en expansion ainsi que celle des Gonaïves. En revanche, la part de Port-au-Prince, Delmas, Cité-Soleil et Tabarre est appelée à diminuer faute d'espace pour accueillir de nouveaux habitants.

Port-au-Prince et l'Aire Métropolitaine

Les études de Corvington (1974) montrent que Port-au-Prince au 19ème siècle n'était qu'un bourg assez pauvre. Selon Suzy Castor (1987) la capitale était au temps de l'occupation américaine « un grand village ». C'est à ce moment que la capitale a commencé à connaître une forte concentration de population par effet d'agglomération dans des quartiers périphériques pour se confondre avec ce qu'on appelle l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince.

La superficie de l'AMP s'est considérablement étendue avec le temps passant de 39,7 en 1982 à 158,5 km² en 2003 ; la population passant quant à elle entre ces deux dates de 720.000 à 1.916.000 à un rythme de croissance de 4,9%.

L'AMP était constituée au départ de Port-au-Prince, Carrefour, Delmas et Pétion-Ville. S'y sont rajoutées ensuite Cité-Soleil et Tabarre par un mécanisme d'accès de ces deux quartiers au statut de commune. Sous l'effet de l'urbanisation en direction de Kenscoff, cette petite ville est désormais considérée comme faisant partie de l'AMP.

La distribution de la population de l'AMP en 2008 (source UNFPA) est la suivante :

Port-au-Prince : 858.000 soit 38%

Carrefour : 415.000 soit 18,4%

Delmas : 354.000 soit 15,7%

Pétion-Ville : 275.000 soit 12,2%

Cité-Soleil : 237.000 soit 10,5%

Tabarre : 117.000 soit 5,2 %

Total : 2.255.000 soit 100%

On estime aujourd'hui en 2011 que la population de l'AMP est d'environ 2,5 millions avec un million de personnes vivant dans les quartiers précaires. Selon les prévisions la population de l'AMP sera d'environ 4 millions en 2015 / 2017.

Cité Soleil, un immense bidonville au coeur de la capitale

Dénommée Cité Simone jusqu'en 1986, Cité Soleil a été créée au début des années 60 pour recaser des habitants de La Saline qui occupaient une partie du site du port international et pour constituer un réservoir de main d'oeuvre à proximité d'un pôle industriel. Cité Soleil est un véritable bidonville, dont une petite partie est bâtie en dur, qui s'étend sur 250 hectares à 3,8 km du centre de Port-au-Prince. Ce territoire est bien délimité en quartiers qui ont une forte identité : 1ère Cité Soleil, 2ème Cité Soleil, Lintheau I, Lintheau II, Boston, Brooklyn, Belekou Wharf, Ti-Haïti, Bois Neuf, Drouillard ... Ces quartiers sont pour la plupart subdivisés en sous-quartiers. Par exemple, Brooklyn est constitué de Belcourt, Cité La Paix, Trou Quarangue et Cité Bouteilles. La population totale, estimée à près de 240.000 habitants en 2008, vit dans des conditions infra-humaines : surpopulation, habitat plus que précaire, absence d'eau courante, inondations, évacuation minimale des eaux usées, latrines rares et non entretenues, accumulation de débris, chaleur étouffante, insécurité... La plupart des maisons ne comptent qu'une pièce, où vivent en moyenne 5 personnes. Ces logements ont été construits par les habitants eux-mêmes avec des matériaux de récupération : bidons, tôles, bois... Le sol en terre battue est inondé à la moindre averse, ce qui oblige adultes et enfants à passer des nuits et des journées à assécher le sol boueux.

A Cité Soleil on survit entre la faim, la maladie, les balles. Mais on y vit aussi de manière très intense car pour survivre il faut être très actif. Le bidonville regorge de magasins, de « boutiques » d'artisans, de salons de beauté et de petites activités comme la vente d'eau, l'élevage de cochons, la fabrication de réchauds et de chaudières, la réparation de pneus et de radio... De nombreuses femmes se rendent très tôt le matin à pied à plusieurs km au grand marché de la Croix des Bossales et en reviennent en portant sur la tête une lourde charge de produits qu'elles passent la journée à écouler avec un bénéfice dérisoire. C'est que le plus souvent les femmes sont seules à élever leurs enfants.

Les ménages entretiennent des relations de bon voisinage qui se traduisent par de multiples services rendus : aide financière, repas en commun, garde réciproque des enfants. Comme dans les autres cités du pays les habitants s'auto-organisent avec beaucoup d'inventivité et de solidarité pour entreprendre des activités économiques, sociales et culturelles. Se développe ainsi une économie sociale et solidaire qui prend de nombreuses formes : associations d'usagers de moyens de production ; associations ou coopératives d'épargne et de crédit ; écoles communautaires ; organisations solidaires d'auto-construction ; associations d'artisans ; mutuelles informelles ou formelles (en cas de décès, de maladie...) ; associations sportives et culturelles surtout musicales et théâtrales. Cité Soleil bouillon de culture.

Le marché de la Croix des Bossales est fréquenté quotidiennement par environ 10.000 marchand(e)s. On y trouve de tout et surtout des produits alimentaires dont la commercialisation vers Port-au-Prince est réalisée principalement par les « madan-sara » (madame Sara). Juchées sur des camions elles font la liaison entre les zones rurales et les marchés de la capitale. Elles sont en général spécialisées sur un

circuit et des produits donnés . C'est ainsi que l'on distingue entre les « madan-sara » tubercules-fruits, les « madan-sara » céréales-arachides-pois, les « madan-sara » riz...

Ce marché a été complètement reconstruit avec une aide financière du Venezuela mais on a oublié d'y installer des toilettes ! Même oubli pour le marché métallique du Centre Ville reconstruit par la firme irlandaise de téléphonie portable DIGICEL !

II.3. Enjeux de l'intégration nationale à l'échelle des villes haïtiennes

II.3.1. La prise en compte des questions environnementales

a) La réduction du risque sismique

Haïti est enserrée entre deux failles de grande ampleur. Premièrement, la faille de la presqu'île du sud dite faille d'Enriquillo du nom d'un lac proche de la frontière en République Dominicaine . D'Ouest en Est cette faille part de Tiburon traverse Camp Perrin, Miragoâne, Petit Goâve, Grand Goâve, Carrefour du Fort, La Boule, Ganthier, Malpasse et se poursuit en Dominique. Elle menace toute la région métropolitaine. Deuxièmement, la faille du Nord vient de Cuba et longe toute la côte en passant un peu au Nord de Jean Rabel, Port de Paix, Cap Haïtien, Fort Liberté. Les ondes sismiques dégagées par cette faille, située en milieu marin, pourraient détruire les Gonaïves, Saint Michel de l'Atalaye, Hinche, Ouanaminthe.

Une « Feuille de route pour la réduction du risque sismique en Haïti » a été préparée en automne 2010 par un Comité Consultatif d'experts de haut niveau sous les auspices du Système national pour la Gestion des Risques et Désastres (GRD) avec l'appui du PNUD. Cette feuille de route, qui est un plan stratégique, se décline en trois niveaux :

- niveau 1 : surveillance sismologique du territoire. Il s'avère qu'Haïti est le seul pays qui n'a pas de réseau sismologique, pas de spécialiste des séismes, pas de capacités à faire un plaidoyer. Les experts du Comité consultatif ont fait le constat que l'on ne connaît pas bien la situation sismologique entre ces deux failles. Dans ce contexte, le Bureau des Mines est appuyé en ressources humaines et en équipements pour mettre en place un réseau sismologique. De plus, un projet spécifique sera mis en place à l'échelle de 20 ans à la Faculté des Sciences de l'Université d'Etat qui sera dotée d'un cursus en géo-risques (tremblements de terre, glissements de terrain). Il est prévu d'utiliser ce cursus pour des études appropriées.

- niveau 2 : zonage sismique (niveau financé en grande partie par l'Etat). Le Bureau des Mines et le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics sont chargés de produire des cartes de la distribution géographique de la menace sismique. Un protocole d'accord a été signé avec le BRGM qui appuie cette opération. Le zonage sismique est prévu sur trois ans au bout desquels Haïti sera autonome en la matière. En septembre 2011 démarrera dans ce cadre un projet de micro-zonage dans la Région métropolitaine dans trois types de zones, respectivement à haut, à moyen et à faible risque. Sur cette base

seront élaborées des réglementations suivant les zones. Rappelons qu'en automne 2010 a été réalisé un macro-zonage (50 mesures au lieu de 5000) qui a produit des cartes délimitant des zones à risques. Les deux facteurs de risques sont la nature du sol et la topographie (ainsi, par exemple, les zones de crête sont à risque). Il est impératif que les planificateurs et aménageurs utilisent ce macro-zonage.

- niveau 3 : Formation des professionnels de la construction et éducation et sensibilisation du public par les media et à l'aide d'affiches. La conduite à tenir en cas d'alerte est précisée à trois étapes : (i) avant : préparation, sécurisation de la maison, élaboration d'un plan de contingence au niveau de la famille ou de l'entreprise ; (ii) pendant le séisme ; (iii) juste après quand le sol a arrêté de bouger. Cette feuille de route est mise en oeuvre de deux manières : (a) par des actions ponctuelles ; (b) par la mise en place du Plan de réduction des risques sismiques dans le Nord 2011-2013 (projet pilote dit « Plan Nord ») financé par le Fonds fiduciaire multidonneurs à raison de 10 millions de\$, dans le cadre de la CIRH.

Le Ministère des Travaux publics a élaboré un standard national de formation des professionnels de la construction concernant principalement deux métiers : les maçons et les boss ferrailleurs. Un système de construction antisismique, **la maçonnerie chaînée**, a été mis au point et est vulgarisé à l'aide d'un guide de bonnes pratiques pour les petites constructions. On estime que cette méthode de maçonnerie chaînée est adaptée pour répondre aux besoins de 70% de constructions individuelles. Un code de la construction est en préparation. Le document technique sur la construction est d'ores et déjà finalisé. Reste à définir le cadre légal de l'application des réglementations : soit une nouvelle loi, soit une modification d'une loi existante.



b) La maîtrise des bassins versants

Les zones côtières, en particulier les villes à forte concentration de population, en aval de bassins versants dégradés, sont en danger. Haïti compte trente bassins versants dont aucun n'est encore maîtrisé. Plusieurs bassins versants menacent et inondent régulièrement des villes :

- 1) Port-au-Prince et Carrefour : le bassin versant (BV) de Rivière Froide
- 2) Léogane : BV de Rivière Rouyonne
- 3) Croix des Bouquets : BV de Rivière Grise
- 4) Miragoâne : étang de Miragoâne qui déborde avec un BV
- 5) Ganthier : BV de Rivière Blanche
- 6) Jacmel et Cayes-Jacmel : plusieurs BV
- 7) Les Cayes et Camp-Perrin : BV de la Rivière du Sud
- 8) Les Cayes : BV de la Ravine du Sud
- 9) Cavaillon : Rivière de Cavaillon
- 10) Centres urbains de la Côte des Arcadins : BV de Rivière Montrouis
- 11) Grande Saline : BV de Saint-Marc
- 12) Les Gonaïves : BV de Rivière Laquinte
- 13) Limbe : BV de Rivière Limbe
- 14) Zone entre Limonade et Cap Haïtien : Bv de la Grande Rivière du Nord
- 15) Fort Liberté : BV de Marion et de Jassa.

Les inondations dont sont victimes ces villes provoquent d'importants dégâts et des pertes en vies humaines. Gonaïves, située au débouché de l'Artibonite, est périodiquement victime de la dégradation des bassins versants de ce fleuve. La ville a été littéralement submergée par la boue en 2008. Les inondations dans les villes sont aggravées par le phénomène d'urbanisation anarchique qui accélère l'érosion et rend la population extrêmement vulnérable à toute forme de désastre. La plupart des nouveaux migrants construisent en zones inondables. D'importantes infrastructures y sont aussi localisées. C'est le cas de six hôpitaux départementaux.

La Cellule Bassins Versants du CIAT (Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire) a entrepris un travail d'élaboration d'un projet de politique nationale de Gestion des Bassins Versants qui porte : (i) sur la définition du cadre institutionnel en tenant compte des différents cadres existants, dont principalement celui du MARNDR et du MDE ; (ii) sur l'amélioration de la connaissance des bassins versants. Il a d'ores et déjà produit un référentiel sous la forme d'un « Guide méthodologique pour les études de diagnostic des bassins versants » (mai 2011) portant sur les éléments suivants : la caractérisation du milieu physique (aire d'étude, géologie, hydrologie...) et socio-économique (démographie, activités économiques...); les ressources en eau et leurs utilisations ; les études de filières ; la classification du territoire ; les systèmes de production et vulnérabilités ; le cadre institutionnel et les parties prenantes ; les interventions possibles et leur mise en oeuvre ; les extrants attendus.

Dans un deuxième temps, le CIAT va lancer une étude en caractérisation des bassins versants en vue de déterminer tous les paramètres morphologiques (pente...) qui influencent le comportement hydrologique et de connaître les zones inondables. L'étape suivante est celle des plans d'aménagement.

Au chapitre des Recommandations nous insistons pour que la stratégie de réhabilitation des bassins versants s'inscrive dans une vision à long terme qui intègre deux questions de : a) la reforestation ; b) la transformation du système de production de l'agriculture de montagne.

c) La gestion des risques et des désastres

Le changement climatique, pour Haïti, selon les spécialistes, prendra entre autres la forme d'une augmentation importante du volume des précipitations – et donc des risques accrus pour l'ensemble des villes côtières ou au débouché des vallées des grands cours d'eau.

Le pays est en alerte cyclonique 5 mois par an du 15 juin au 15 novembre. Certaines zones sont particulièrement frappées par les catastrophes naturelles telles que Gonaïves, Jacmel et Cabaret.

L'érosion résultant de la déforestation massive provoque une imperméabilisation des sols qui a pour conséquences des inondations des plaines agricoles et des villes d'estuaires, des glissements de terrains, l'obstruction de chenaux d'écoulements naturels.

Haïti dispose depuis 2001 d'un « Système national pour la gestion des risques et désastres » (GRD) multisectoriel placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et auquel participent tous les Ministères. En réalité peu de Ministères prennent en compte les besoins de préparation et de mise en oeuvre du système. Il importe d'inclure tous les risques de catastrophes dans le plan de contingence du Système national.

d) La lutte contre les inondations

Plusieurs grandes villes du pays sont particulièrement vulnérables aux risques d'inondation. Pour s'attaquer à ce problème récurrent une politique globale doit être menée combinant la maîtrise des bassins versants ainsi qu'un nouveau développement des plaines agricoles et des zones. L'Etat doit prendre en charge ce chantier mais les villes concernées doivent jouer un rôle d'impulsion et de mobilisation.

Jacmel est fortement menacée. La Mairie, le Ministère de l'Environnement et le MTPCT ont élaboré, avec le soutien de l'AFD, un « projet de lutte contre les inondations et de drainage des eaux pluviales » qui part du constat que le régime hydrologique de la Grande Rivière de Jacmel a évolué depuis quelques années. D'un régime tropical avec des pointes de crue atténuées, le fleuve est passé à un régime plus irrégulier. La déforestation des bassins versants engendre des ruissellements très intenses et des pointes de crue non écrêtées. Le lit majeur du fleuve a environ doublé de largeur en l'espace de dix ans et la partie basse de la ville est sujette à des inondations annuelles. Dans ces conditions, en cas de fortes pluies, la partie basse de la ville risque d'être submergée. Sur la base d'études financées par la BID et par l'AFD la solution retenue est (i) de curer et d'élargir le canal des Orangers qui traverse la ville ; (ii) de construire des ouvrages de protection de la route qui relie Jacmel à Port-au-Prince, et (iii) d'aménager les embouchures de la Grande Rivière de Jacmel et de la Rivière des Orangers. Le concours de l'AFD prévoit le financement de ces réalisations pour un montant de 8 Millions d'€.

e) La gestion des déchets solides

La gestion des déchets solides est primordiale pour la santé publique et, tout simplement, pour la qualité du cadre de vie. De plus, les déchets solides, dont l'accumulation dans les villes du pays prend des proportions inquiétantes, sont un facteur aggravant en cas de catastrophe naturelle cyclonique et sismique. En effet, en encombrant les rues et les canaux ils bloquent les voies de circulation pour l'évacuation des populations et pour la venue des secours. La gestion des déchets solides est une fonction essentielle des villes, fonction qu'elles ne sont pas en mesure de remplir faute de ressources financières dans le cadre de la décentralisation. C'est pourquoi plusieurs villes recourent à la coopération décentralisée pour faire face à cette responsabilité. C'est le cas du Cap Haïtien avec la ville de Suresnes et des Gonaïves avec la Région Ile-de-France. Le « projet de gestion des déchets et de renforcement des capacités des municipalités à Cap Haïtien et aux Gonaïves », soutenu par l'AFD pour un montant global de 6 millions €, finance la réalisation d'études de faisabilité de futurs Centres d'enfouissement technique dans les deux villes. Ces études devront permettre de déterminer les conditions de construction de ces centres sur financement du projet. Parallèlement, le projet appuie l'organisation des services de pré-collecte et collecte ainsi que l'acquisition de matériels nécessaires.

II.3.2. La reconstruction des zones dévastées

Cette opération concerne trois grandes zones sinistrées : la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'axe Léogane-Petit Goâve et le Département du Sud-Est incluant Jacmel.

a) Un cadre politique, financier et institutionnel éclaté, dominé par l'extérieur

Le processus de reconstruction piétine faute d'un leadership clair de l'Etat. Ce déficit de puissance publique s'explique par le rôle écrasant qu'y joue la communauté internationale, tant étatique que non gouvernementale, et par la faiblesse générale de l'Etat Haïtien. Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH), document stratégique par lequel le Gouvernement s'engage avec la Communauté internationale, a créé « une **Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)** ».

La CIRH a pour mandat de « mettre en oeuvre le Plan de développement pour Haïti soumis par le Gouvernement ». La CIRH est co-présidée par le Premier Ministre et une éminente personnalité étrangère impliquée dans l'effort de reconstruction. Ce poste est occupé par l'ancien Président des Etats Unis, Bill Clinton, qui est aussi l'envoyé spécial pour Haïti du Secrétaire Général des Nations Unies. Outre des représentants des pouvoirs exécutif et législatif, des syndicats et du monde des affaires, y siègent onze représentants des principaux bailleurs de fonds.

Il est paradoxal qu'un plan qui ambitionne de refonder Haïti soit mis en oeuvre par une Commission mixte dominée dans la pratique par les bailleurs de fonds. L'argument mis en avant pour cette formule mixte est la forte corruption de l'appareil d'Etat. Quoiqu'il en soit, cette solution est fortement critiquée par la plupart des responsables Haïtiens qui qualifient cette situation de « protectorat ».

Le contexte politique est également édaté avec d'un côté, un nouveau **Président de la République** élu par 18% du corps électoral et, d'un autre côté, un **Parlement** (Assemblée et Sénat) très fortement dominé par l'opposition qui a longtemps bloqué la nomination d'un nouveau **Premier Ministre**, si bien que c'est l'ancien gouvernement qui expédiait les affaires courantes et moins courantes. Pendant ce temps le nouveau Président a mis en place une équipe de transition qui se posait en gouvernement intérimaire. L'issue de ce conflit est dans une formule de cohabitation.

L'emprise de la Communauté internationale est renforcée par la « **Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)** » établie en 2004 mais faisant suite à une série de Missions similaires depuis 1994 5 ou 6. La MINUSTAH a pour mandat de « soutenir le gouvernement à assurer un environnement sûr et stable, à aider à surveiller, restructurer et réformer la Police Nationale d'Haïti..., à favoriser le rétablissement de l'Etat de droit, la sécurité publique et l'ordre public en Haïti, d'appuyer le processus constitutionnel et politique ... ». Suite au séisme de 2010 le Conseil de Sécurité a augmenté l'effectif de la Mission (qui est en avril 2011 de 7803 militaires, 2136 policiers UNPOL, 464 civils

internationaux, 1239 locaux et 207 volontaires des Nations Unies) en vue de « soutenir les efforts de relèvement et accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de réinstallation des personnes déplacées ».

La MINUSTAH, considérée comme une force d'occupation étrangère, a perdu toute crédibilité depuis qu'il a été confirmé par d'éminents scientifiques qu'elle est à l'origine de l'épidémie de choléra, déclenchée en 2010 qui continue à faire des ravages : plus de 6000 morts et plus de 300.000 personnes atteintes.

Au dire de l'ensemble des acteurs, les **services compétents de l'Etat** sont absents sur le terrain, mais ils ne sont pas inexistant dans le processus de reconstruction.

Le Service de Planification Urbaine du Ministère des Travaux Publics, qui joue un rôle normatif dans la reconstruction, a été fortement affaibli par le tremblement de terre. Le Ministère du Plan, à travers sa Direction de l'Aménagement du Territoire, tire son épingle du jeu en réalisant, avec le bureau d'études canadien IBI-DAA, des travaux de planification stratégique, des esquisses de schéma d'aménagement et de plans d'urbanisme.

Le **Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire** (CIAT) créé en janvier 2009, réunit six Ministères. Son Secrétariat Technique comprend quatre cellules : Aménagement du territoire et développement régional ; Urbanisme et habitat ; Gestion des bassins versants et des ressources en eau ; Législation, institutions, foncier. Le CIAT produit des études de qualité qui ne sont pas prises en compte par le gouvernement. Il survit grâce à des financements de la communauté internationale dont la France et la banque Mondiale.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales n' a pas les moyens d'impulser un processus de déconcentration en appui à la décentralisation, laquelle est bloquée depuis des années par les pouvoirs exécutif et législatif.

Les **communes et sections communales**, notamment celles des zones dévastées ne sont pas équipées en ressources humaines, matérielles et financières pour remplir les fonctions qui leur sont dévolues en matière de développement urbain. Elles sont frustrées de voir intervenir dans leurs quartiers des ONG internationales qui disposent de moyens cent fois supérieurs, dont l'action échappe aux autorités municipales. Certaines communes, néanmoins, réalisent des projets de développement en coopération avec des collectivités territoriales étrangères dans le cadre de la coopération décentralisée. Les organes administratifs et délibératifs des sections communales (CASEC et ASEC) sont présents sur le terrain mais n'ont aucun moyen d'intervention.

Les **organisations communautaires**, qui ont de solides assises locales, ont été déstructurées par l'intervention massive d'ONG étrangères à la suite du séisme. Le **secteur privé** est peu impliqué mais s'inquiète de la tournure des événements. Il est particulièrement préoccupé par les mesures d'appropriation des terres aux fins d'utilité publique.

Les **bailleurs de fonds** ont concentré leur effort financier sur l'humanitaire si bien que le développement est mis en veilleuse. Nombre de programmes de développement ont été suspendus et les ONG de développement ne trouvent plus de financements pour poursuivre leurs activités. Vu l'importance de la manne humanitaire, les ONG internationales s'installent dans le pays et celles qui n'ont pas de financements y viennent pour en trouver. Les ONG internationales se substituent à l'Etat et aux Collectivités Territoriales dans plusieurs domaines et surtout dans le processus de reconstruction. L'Etat se trouve d'autant plus affaibli qu'une partie de son personnel a été débauché par des ONG qui paient des salaires supérieurs. Pendant la campagne électorale l'aide humanitaire est utilisée pour dévoyer le processus politique si bien que Edmond Mulet, le responsable de la MINUSTAH, déclarait en décembre 2010 que l'humanitaire tue Haïti.

L'**assistance humanitaire** a compliqué le problème de la reconstruction en polarisant les gens sur les camps y compris ceux qui pouvaient rester loger chez eux et ceux qui étaient prêts à quitter les zones dévastées pour s'installer dans d'autres villes ou en zone rurale. Les populations démunies ont tendance à adopter une attitude de mendicité face à l'importance de l'offre humanitaire caritative. Dans le sillage de l'humanitaire on assiste à un afflux de sectes religieuses qui profitent du séisme pour faire du prosélytisme et détracter le vaudou désigné comme le grand responsable des souffrances qu'éprouve le peuple haïtien. Ces attaques portent atteinte aux fondements même de la nation haïtienne. L'exode des cadres et des travailleurs manuels vers l'étranger s'est considérablement intensifié.

Des agences des **Nations Unies**, dont ce n'est pas le métier, se sont recentrées sur l'humanitaire et l'urgence. On peut objectivement se demander pourquoi le PNUD intervient dans le déblaiement des débris alors que sa mission est très explicitement la promotion du développement humain durable. De plus, comme on a pu le voir avec le cash for work, le PNUD n'est pas armé pour gérer ce type d'opération. Sa gestion est trop lourde et trop onéreuse. En s'impliquant activement dans l'urgence, l'organisation brouille son image mais surtout elle se décentre par rapport à sa mission essentielle qu'elle remplit de manière moins effective, même si plusieurs actions du PNUD demeurent pertinentes, notamment en matière d'appui à la planification urbaine et régionale stratégique, à la gestion des risques et désastres et à la protection de l'environnement. Le poids écrasant du relèvement dans le programme du PNUD en Haïti a une valeur symbolique et des effets pratiques, il réduit les capacités de conception, de mobilisation et d'intervention de l'organisation pour tirer le pays vers un développement durable dans une période de perpétuation de l'urgence et de dérive humanitaire.

Le **secteur professionnel et académique**, qui a été durement frappé par le séisme, n'est pas organisé et donc pas opérationnel. Il n'existe pas d'association d'architectes ni d'ingénieurs. Le Comité d'Union et de Support aux Municipalités (CUSM), qui est un espace de débat et de réflexion civique sur les questions d'urbanisme, a du mal à communiquer avec les mairies préoccupées par les problèmes de leur commune plutôt que par la question urbaine.

Le **PDNA** a estimé à près de 8 milliards de \$US les dommages et pertes dus au séisme. La Conférence de New York, qui a suivi, a enregistré un volume de promesses des bailleurs de fonds d'environ 10 milliards. De ce montant 4 milliards auraient été dépensés. Le Président Michel Martelly a beau jeu de déclarer à la télévision en juillet 2011 que cela fait beaucoup d'argent et qu'il aimerait bien savoir ce qui en a été fait.

b) Le dégagement et le traitement des débris.

Plus de 20 millions de mètres cubes de débris en 35 secondes. On estimait un an après le désastre qu'environ 90% de ces décombres continuaient à bloquer les rues des villes dévastées. Des milliers de gens passent leur temps à briser du béton avec des instruments de fortune. Les machines lourdes sont rares et il faut les louer. Comme le précise le PARDH les travaux de dégagement et de traitement des débris se déroulent sans plan d'ensemble. Il insiste pour que l'Etat affirme son leadership dans ce domaine afin d'éviter que les reconstructions ne limitent les options dans l'élaboration du plan d'urbanisme ou que le prix pour récupérer ces terres ne monte en flèche. On est en droit de se demander s'il n'est pas déjà trop tard dans certaines zones où les travaux de reconstruction ont démarré spontanément. On assiste, par exemple, à la reconstruction de bâtiments sur des terrains nécessaires à l'agrandissement de la voirie. On voit aussi émerger de nouveaux petits bidonvilles.

Le Plan d'Action précise également que **les communes** sont appelées à jouer un rôle clef en ce domaine en étroite collaboration avec les autorités nationales. Il est regrettable que les nombreux acteurs de la communauté internationale impliqués dans cette activité ne se soient pas concertés immédiatement après le séisme pour concentrer leurs moyens sur un appui aux communes, ce qui aurait permis de doter ces dernières de ressources humaines et matérielles et de capacités en matière de surveillance des travaux.

De nombreuses ONG étrangères interviennent dans les quartiers en matière de planification et d'animation communautaire, principalement au travers de l'USAID, de l'UE et des Nations Unies, alors que des ONG haïtiennes et des organisations de quartiers ont les capacités pour mener ces activités. Cette occupation du terrain par des organisations étrangères est mal perçue par la population.

Les Nations Unies sont fortement impliquées dans le déblaiement des débris avec plusieurs projets inter-agences. Des leçons ont été tirées des dysfonctionnements du système d'argent contre travail et de

vivres contre travail du projet Débris I géré par le PNUD. Le Projet Débris II a remplacé le « cash for work » par un système de contrat avec la communauté concernée en donnant à une organisation communautaire de base le travail de démolition et de traitement des débris.

c) L'appropriation des terres aux fins d'utilité publique.

Le Plan d'Action souligne la nécessité de revoir la vocation des sols, de redessiner les voies publiques, de repenser l'urbanisme dans son ensemble, autant de fonctions qui devraient être prises en charge par les villes concernées. Mais les capacités des municipalités en matière d'urbanisme sont assez faibles, à l'exception de Carrefour et de Port-au-Prince qui s'est doté d'un département d'urbanisme en coopération avec la ville de Montréal. Pétiion-Ville, qui a perdu plusieurs cadres pendant le tremblement de terre, demeure mal lotie en ce domaine.

L'Etat a utilisé sa capacité juridique en émettant un Arrêté d'utilité publique le 19 mars 2010 déclarant certains périmètres d'utilité publique pour répondre aux besoins d'aménagement du territoire. Cet arrêté porte sur la région métropolitaine de Port-au-Prince, la Croix des Bouquets et la commune de Léogane, et dans cet ensemble, sur des périmètres stratégiques comme le centre ville de Port-au-Prince. Il conviendrait que soit organisé un contrôle démocratique sur l'utilisation des périmètres retenus, tant par les élus que par les représentants des organisations de quartier. Il faudra tout particulièrement veiller à ce que les plans de reconstruction tiennent compte des risques sismiques. A cet égard, signalons qu'il ressort du macro zonage sismique opéré en automne 2010, avec l'appui du PNUD, que certaines zones de l'AMP sont particulièrement vulnérables en raison de la nature du sol (composé d'alluvions anthropiques). Il s'agit du bas de la ville de Port-au-Prince, de Cité Soleil, de Martissant et de Carrefour. Il y a danger dans ces zones pour des bâtiments complexes. La zone qui va du Champ de Mars à la mer est située sur les plus mauvais sols. Or, c'est précisément là que doit être réalisé le plan présenté par la Fondation Prince Charles pour la reconstruction du centre de la capitale. Ce plan qui vise à établir des bâtiments pour loger les administrations publiques et des immeubles d'habitation pour attirer au centre ville les classes moyennes, comprend de nombreux bâtiments complexes d'environ 4 étages.

d) La stratégie de relogement

Evaluation des besoins

Le relogement des sinistrés a donné lieu à un vif débat.

Suite au séisme, la communauté internationale, avec l'armée américaine comme opérateur, était focalisée sur les camps : distribution de tentes et de bâches et mise en place d'abris provisoires. Un village social bien délimité avec clôtures a été mis en place pour 9.000 familles, à Korai dans un lieu qui devait héberger « le nouveau Port-au-Prince » sur un terrain vide déclaré d'utilité publique. Les gens ont

rapidement afflué, venus de l'AMP ou du reste du pays à raison de mille familles par jour. On estime aujourd'hui la population de ce nouveau quartier « informel » à environ 50.000 personnes et on en attend 200.000. Ces squatters espèrent à terme pouvoir obtenir une autorisation de s'établir définitivement sur ce périmètre d'utilité publique. Par ailleurs, l'assistance fournie dans les camps de sans abri a provoqué une ruée sur ces camps y compris par de nombreuses personnes qui n'avaient pas besoin d'y loger.

L'ONU-Habitat a alors proposé une stratégie de retour au foyer accompagnée d'une restructuration des quartiers suivant un continuum urgence – réhabilitation/consolidation des logements – reconstruction. La réaction du gouvernement et de la communauté internationale fut vive : « Nous n'allons pas légaliser ce qui est illégal ». Finalement un consensus s'est dégagé en faveur de cette stratégie de retour au foyer qui a été mise en oeuvre en six étapes :

1) Mobilisation sociale : identifier les leaders de quartier.

Dans l'ensemble les quartiers n'ont pas bénéficié d'appui de l'Etat. Dès lors, les communautés se sont organisées elles-mêmes pour la fourniture de services. Ce sont donc les organisations communautaires qui sont la principale force des quartiers précaires. Les organes de la décentralisation que sont les CASEC (Conseil d'Administration de la Section Communale) et les ASEC (Assemblée de la Section Communale) ont officiellement une responsabilité dans la politique de développement de la section communale mais, faute de moyens, ils ne peuvent agir réellement sur le quartier. Ils sont cependant informés des décisions prises par les Comités de quartier qui sont la vraie force et l'autorité dans les quartiers.

L'enquête réalisée par ONU Habitat et Architectes de l'Urgence « Profil quartier de Ti-Savann, 2011) dans ce quartier de 3.300 personnes situé au sud de la ville de Port-au-Prince, donne des indications utiles sur le système d'organisation communautaire, informations qui se recoupent avec celles provenant d'enquêtes menées dans d'autres quartiers. Le quartier de Ti-Savann est découpé en six zones, chacune représentée par des comités qui reconnaissent tous les limites de ces zones. Dans une zone il y a plusieurs comités légitimes aux yeux de la population et qui se positionnent en interlocuteur avec les acteurs extérieurs au quartier. Dans les faits, pour chaque zone un coordinateur général est mis en avant par les responsables des différents comités. Ces derniers se trouvent donc en position de délégué de la zone lors des prises de décision. On trouve trois types d'appartenance chez les acteurs du quartier : les associations reconnues par la ville, les associations constituées oralement et les regroupements de notables.

Les quartiers de Bristout et Bobin situés au nord-est de la commune de Pétiion-Ville sont contigus. Ils ont également fait l'objet d'une enquête « Profil quartier » en 2011. Ce sont de grandes associations historiques qui « gouvernent » le quartier dont principalement : CODCOB (Comité pour le Développement Communautaire de Bristout), UTEPB (Union Tèt Asanm pour le Développement de Bobin), MOJUB (Mouvement des Jeunes Unis pour le Bien Etre des Pétiionvillois), SPH (Solidarités des Professionnels

Haïtiens), APBB (Association des Jeunes de Pétienville pour le Développement d'Haïti). Ces associations qui regroupent de nombreux leaders communautaires se sont impliquées dans plusieurs projets de développement du quartier (tracé de routes, électrification...). Au moment du séisme, elles se sont fortement mobilisées pour porter secours aux victimes.

L'enquête a montré que le séisme a bouleversé les équilibres et rapports sociaux préexistants sur les deux quartiers :

- L'émergence de comités ad hoc, nouvelles structures de pouvoir sur les différents camps de déplacés du quartier, renforcés par leurs contacts avec les acteurs humanitaires externes ;
- L'émergence d'un Comité Général de Coordination de Bristout/Bobin (CCGGB) « organisation centralisant presque toute la manne humanitaire » ;
- L'intervention rapide et massive des ONG étrangères auprès des populations, sans consultation ni validation auprès des leaders traditionnels.

Ainsi, les associations locales ont été mises de côté. Cette déstructuration du système d'organisation communautaire n'est pas le moindre des dommages du séisme ou plus exactement du post-séisme.

2) Enumération participative et évaluation structurelle des bâtiments.

L'énumération a permis d'identifier le statut d'occupation : propriétaire, locataire, sous-locataire, sous-sous-locataire, squatter (occupation illégitime) et d'arriver à une entente entre propriétaires et locataires pour éviter une éviction dans les trois à cinq ans. L'évaluation structurelle des bâtiments, réalisée par le MTPTC, a porté sur 300.000 bâtiments de l'AMP. Au bout de sept mois le classement suivant a été établi : a) 47% en vert « Retournez chez vous » ; 27% en jaune : à réparer ; 26% en rouge avec deux modalités (i) besoin d'une expertise approfondie (13%), (ii) à démolir (13%).

3) Cartographie des quartiers et des risques

4) Identification des sites qui pourraient abriter les sans abris, notamment dans les maisons « jaunes » et les églises. Recréer des camps équipés de tentes et non plus d'abris, afin d'utiliser les fonds disponibles pour la réparation des habitations (un abri provisoire T shelter de 3 à 5 ans coûte de 1500 à 2.500 \$US).

5) Réparation des maisons

6) Synthèse et vision d'ensemble au cours d'un atelier de planification stratégique sur la ville de Port-au-Prince à l'horizon 2030.

e) Atelier de planification stratégique sur Port-au-Prince à l'horizon 2030.

Rappelons qu'en 2003 a été produit sous la coordination de Leslie Voltaire un « Plan-Programme de développement de la zone métropolitaine de Port-au-Prince », en coopération avec le bureau d'études Daniel Arbour & Associés (IBI-DAA). L'un des scénarii proposés était un développement polynudéaire de l'AMP avec des pôles métropolitains de développement et d'emploi à l'intérieur de la ville et des pôles de développement secondaire à vocation spécifique.

L'atelier de planification stratégique de juillet 2010 a invité tous les spécialistes qui depuis trente ans ont réfléchi à l'aménagement et au développement urbain de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince. La concertation a été organisée auprès de plusieurs catégories d'acteurs : le secteur privé (en l'occurrence la Chambre de commerce qui a pris le leadership de la réflexion) ; le secteur des associations et ONG locales ; le secteur académique et professionnel (CUSM) ; les opinions des organisations communautaires au niveau des quartiers, relayées par ONU Habitat.

Un consensus s'est dégagé pour une ville multipolaire autour de 5 pôles : Pôle Nord (la zone de Korai), Pôle Sud (Carrefour), Pôle Pétion ville, Pôle Croix-des-Bouquets, Pôle Centre Ville) avec l'idée (i) que tous les services de l'Etat doivent être disponibles au niveau de chacun des pôles, (ii) de la connexion inter-pôles, ce qui suppose l'ouverture de grandes voies urbaines.

Cette vision suppose que les quartiers précaires soient restructurés dans la trame de ce que sera Port-au-Prince en 2030 avec les ouvertures nécessaires pour l'accès aux services sociaux de base dont l'assainissement solide et liquide, des voies primaires et secondaires, des places publiques, des équipements sociaux, culturels et sportifs. Des quartiers seront appelés à disparaître et les autres seront profondément restructurés suivant une démarche participative.

Une idée force est de densifier les quartiers résidentiels, comme Delmas ou Frères, qui sont parsemés de grandes parcelles clôturées disposant d'une maison résidentielle à un étage avec cinq chambres, un garage, une pelouse et très peu d'occupants, parfois un seul. Le projet est de recréer un parc locatif en incitant les propriétaires à transformer leur villa en immeuble à appartements avec possibilité pour les amateurs d'acquérir ces appartements. Dans cette perspective une loi sur la co-propriété est en voie d'élaboration. En contrepoint de cette politique est prévue « l'aération » des quartiers précaires.

Les participants à l'atelier ont insisté pour que soient prises des actions immédiates, en particulier la constitution de réserves foncières pour l'installation d'équipements, pour l'aménagement de carrefours, emprises sur les voies à construire...En effet, un phénomène de spéculation foncière se fait jour, en particulier dans les périmètres déclarés d'utilité publique.

f) Centres d'appui municipaux et communautaires

Le programme inter-agences des nations Unies «Appui à la reconstruction du logement et des quartiers » prévoit la mise en place de « Centres d'appui municipaux et communautaires ». Le mécanisme prévu d'appui aux communes et aux communautés est assez complexe. Des **Agences Techniques Locales (ATL)**, relevant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICT), seront mises en place et assureront, sous la responsabilité de l'administration communale, la coordination de la reconstruction en lien avec les stratégies de développement local et territorial. Il s'agit de compétences techniques qui interviendront au niveau communal pour les zones urbaines et au niveau intercommunal pour les zones rurales. Les ATL ont pour tâches le renforcement des capacités et la mutualisation des moyens des communes en matière de planification urbaine, financière et fiscale, de coordination des partenaires d'appui au retour et à la reconstruction, de communication sociale, de collecte et gestion des données, de préparation de projets et recherche de financements pour le compte de la commune.

Les ATL sont également chargées de la supervision des **Centres de Ressources Communautaires (CRC)** qui seront mis en place dans les quartiers. Ces Centres sont chargés d'assurer la coordination des acteurs à l'échelle des quartiers et de l'accès à l'information des communautés, notamment sur les options qui existent sur le relogement durable. Ces structures relais des ATL sont implantées au niveau des quartiers en zones urbaines et à l'échelle de la section communale en zones rurales. Il est précisé que le CRC est l'outil de mise en oeuvre des décisions prises au niveau de l'ATL et contribue au renforcement des capacités des leaders communautaires en matière de planification communautaire ; de leadership et résolution des conflits ; de conception, mise en oeuvre, suivi et évaluation des activités de reconstruction et de retour ; de communication auprès des communautés et de coordination des activités d'appui au retour et à l'intégration de la population sinistrée.

Le MICT doit poursuivre les actions de formation qu'il a engagé en 2010 : formation de 22 ingénieurs municipaux et leur mise à disposition auprès des communes, formation des comptables communaux, recrutement et ou formation de cadres communaux spécialisés dans les métiers dits « prioritaires » (agents fiscaux, urbanistes, programmistes...).

Ce dispositif a le mérite de renforcer les capacités techniques des communes et des communautés. Grâce aux ATL la population sinistrée aura accès à des services communaux en matière de coordination, d'urbanisme, de relogement et d'information. Les CRC offriront un soutien et une communication à la population sinistrée et particulièrement aux groupes vulnérables (femmes chefs de famille, jeunes et enfants, personnes âgées et personnes handicapées, personnes déplacées dans les camps). Mais le dispositif prévu soulève des questions auxquelles il faudra apporter des réponses dans la pratique.

Les ATL sont en fait des bureaux d'études installés par le MICT dans les administrations

communales. Or, on sait que les rapports entre le MICT et les communes sont souvent tendus. Il s'agit là d'une formule mixte relevant à la fois de la déconcentration et de la décentralisation. Il existe de la part des communes et des communautés une grande méfiance à l'égard de l'Etat. Quel sera le rôle des ASEC et des CASEC dans ce processus ?

Les CRC ne sont pas conçus comme de simples centres de ressources. Leur fonction de coordination des acteurs du quartier leur confère une dimension sociale, politique et culturelle forte. Ce sont des acteurs de mise en oeuvre de décisions qui engagent la vie des habitants de la communauté. Or, ils sont présentés comme des outils de mise en oeuvre des décisions prises au niveau des ATL. Ils sont supervisés par les ATL. On est là dans une approche descendante « top-down » qu'il conviendra de rééquilibrer en adoptant également une approche ascendante « bottom-up ».

Les CRC ne doivent pas se substituer à des structures communautaires qui font un travail similaire, un travail de rapprochement entre les différents acteurs d'un quartier, un travail fédérateur, un travail de médiation entre le quartier et d'autres structures du secteur public (collectivités locales, ministères, organismes d'Etat), de la société civile (ONG, mouvements populaires, associations) ou du secteur privé. Dans ce cas de figure il conviendrait de conférer le statut de CRC à une structure existante. Les CRC vont engendrer leur propre clientèle et pourraient ainsi entrer en concurrence avec des associations de quartier. Il est fortement recommandé de créer ces CRC suivant une approche participative auprès des différentes organisations de quartier.

Quelle est la durée de vie de ces structures sachant que cette composante du Programme ne dure que deux ans ? Quelles sont les perspectives de pérennisation sachant que ni les communes ni le MICT n'ont les moyens de les financer ? Pourraient-elles à terme se prendre en charge ?

g) L'évacuation des camps et le relogement dans les quartiers

Après le séisme environ 1,5 million de personnes ont trouvé refuge dans des abris. En juillet 2011 on estimait que 680.000 déplacés demeurent toujours dans des camps. La question du relogement des sans-abri n'a pas été exempte d'illusions. Ainsi, la mairie de Pétion-Ville a payé 20.000 gourdes à des habitants du camp de la Place St Pierre qui se portaient volontaires pour quitter l'endroit. Ces mêmes personnes se sont immédiatement installées un peu plus loin Place Boyer.

Le Président Michel Martelly s'est engagé à évacuer six camps emblématiques qui occupent l'espace urbain. Ce sont les camps de la Primature, de la Place Canapé Vert, de Maï Gaté et de la Place Jérémie à Port-au-Prince ainsi que de la Place St Pierre et de la Place Boyer à Pétion-Ville. La population de ces camps provient de douze quartiers situés dans leur environnement.

Il est prévu, dans la mesure du possible, de reloger les habitants de ces camps dans leur quartier sur

la base des informations recueillies dans l'énumération participative. La relocalisation hors du quartier, au lieu d'être la démarche première, comme imaginé au départ, sera la démarche ultime. Pour ceux qui ont complètement perdu leur logement, le principe est de trouver en priorité un espace dans le quartier. Pour certaines catégories de personnes ce pourra être difficile, par exemple pour ceux qui étaient locataires ou co-locataires et dont le logement a été détruit.

Pour le relogement des déplacés dont la maison a été détruite ou démolie après évaluation, ONU Habitat préconise la construction, sur le terrain de cette habitation, d'un module de base de 18 m² de deux pièces en parpaings creux, construit en maçonnerie chaînée, correspondant à une valeur de 2.500 \$US. Cette somme serait donnée à chaque bénéficiaire pour construire ce module de base.

h) Aménagement et reconstruction intégrés des quartiers de Martissant et Baillergeau de Port-au-Prince

Dans le cadre d'une convention entre l'Etat haïtien et l'AFD la 1ère phase d'un programme de rénovation urbaine des quartiers Martissant et Baillergeau a démarré. Ces quartiers précaires ont été choisis pour répondre à des critères d'urgence (territoire fortement impacté par le séisme) tout en pouvant remplir une fonction pilote démonstrative, dédéncheuse de transformation urbaine. Les objectifs spécifiques du programme sont : (i) rénover durablement les quartiers suivant une approche urbaine globale ; (b) reconstruire les infrastructures, les équipements et les habitations détruits ; (iii) promouvoir le développement social et communautaire en renforçant les comités de quartier et en associant la population.

Deux schémas d'aménagement sont en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Fondation Connaissance et Liberté (FOKAL) avec un Comité de pilotage coprésidé par le MPTPC et la Mairie de Port-au-Prince. A l'issue des études, des travaux d'infrastructures seront financés. Sont également prévues des actions de réhabilitation de logements sous forme d'auto-construction encadrée ainsi que de sécurisation foncière des habitations.

II.4. Les choix de développement vont-ils permettre de réaliser l'intégration nationale ?

II.4.1. Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH)

Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH) est le document officiel de politique publique par lequel le Gouvernement s'engage avec la Communauté internationale pour une période de plus de 20 ans. Il « constitue l'expression des besoins à satisfaire pour que le séisme ...devienne une fenêtre d'opportunité pour ...une refondation d'Haïti ». Il s'appuie notamment sur l'évaluation des pertes et des dommages du PDNA (Post Disaster Needs Assesment), lequel en est une annexe. Le PARDH porte non seulement sur les zones dévastées mais appelle à des changements structurels touchant l'ensemble du territoire national.

Le Plan d'Action s'inscrit dans une vision à long terme du développement d'Haïti : « Nous refonderons la nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030 ».

Dans cette perspective un « Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti 2030 », en voie d'élaboration, devrait être finalisé en janvier 2012. Ce plan, élaboré avec l'appui du Groupe québécois IBI DAA, reprend les grandes orientations du PARDH dans ses quatre grands chantiers et définit par étape les actions à mener ainsi que leur coût.

Le PARDH s'articule autour de quatre grands chantiers :

- **La refondation territoriale** qui est analysée ci-dessous.

- **La refondation économique** « qui vise la modernisation du secteur agricole dans ses composantes offrant un potentiel exportable comme les fruits et tubercules, l'élevage et la pêche avec comme objectif la sécurité alimentaire, le développement d'un secteur de la construction professionnelle doté de lois et règlements antisismiques et anticydoniques et des structures d'application et de contrôle, la poursuite des activités de l'industrie manufacturière, l'organisation du développement touristique ».

- **La refondation sociale** « priorisant un système éducatif garantissant l'accès à l'école à tous les enfants, offrant une éducation professionnelle et universitaire en adéquation avec l'exigence de modernisation de notre économie, un système de santé assurant une couverture maximum sur tout le territoire, une protection sociale pour les salariés et pour les plus vulnérables ».

- **La refondation institutionnelle** « qui immédiatement s'attaquera à la remise en fonctionnement des institutions étatiques en priorisant les fonctions les plus essentielles, la redéfinition de notre cadre légal et réglementaire pour mieux l'adapter à nos besoins, la mise en place de la structure qui aura le mandat de gérer la reconstruction, l'établissement d'une culture de transparence et de reddition de comptes qui rende la corruption impraticable sur notre territoire ».

Le PARDH définit trois grands moments de la planification :

- la période d'urgence

- la période d'implantation (dix-huit mois) des projets déclencheurs et la mise place du cadre d'incitation et d'encadrement à l'investissement privé « sur lequel est fondé le choix de croissance économique. En effet, les investissements privés, dans l'économie comme dans le social, vont constituer la colonne vertébrale de notre pays ».

- la période de concrétisation de la reconstruction et de la refondation d'Haïti sur un horizon de dix ans pour remettre le pays sur la voie du développement et dix ans de plus pour en faire un pays émergent.

Le Plan d'Action précise qu'il place « le renforcement de l'Etat au centre des interventions ». Mais il le fait, comme contraint par la Communauté Internationale : « *Comme nous le rappelle le Secrétaire général de l'OCDE et le Président du Comité d'Aide au Développement, il nous faut trouver une nouvelle façon de coopérer en nous appuyant sur les principes de la Déclaration de Paris et sur les principes afférents aux interventions sur les Etats fragiles, notamment celui de placer le renforcement de l'Etat au centre des interventions* ».

Sur le plan économique le Plan ne confie qu'un rôle d'appoint à l'Etat.

II.4.2. Les pôles de développement et l'aménagement du territoire

a) Les pôles régionaux de développement et de rénovation urbaine

Le PARDH préconise une meilleure répartition sur le territoire de la population et des activités par la consolidation de pôles régionaux de développement reposant sur le dynamisme économique. Pour le Plan d'Action le Cap-Haïtien, les Gonaïves, Saint-Marc, Hinche, Port-au-Prince et les Cayes s'imposent par leurs avantages comparatifs tels que leur potentiel industriel, agricole, agro-industriel ou touristique et par les infrastructures dont elles disposent.

Ces villes doivent bénéficier d'importants travaux de rénovation urbaine pour remplir leurs nouvelles vocations et offrir des opportunités de développement économique créateur d'emploi et « une qualité de vie à la population susceptible de la retenir en région ». Il est prévu de recourir au partenariat secteur public et secteur privé, national et international pour construire et gérer les grands équipements et infrastructures de production (zones industrielles, zones franches) ou en appui à la production (ports, aéroports, infrastructures énergétiques, de télécommunication...).

Selon le Plan d'Action le succès de l'implantation des pôles de développement dépendra des incitations au développement industriel, commercial et touristique. A ce titre « la loi Hope II fournit un premier cadre pour utiliser les avantages comparés d'Haïti, pour mettre à profit sa main d'oeuvre, la proximité du marché nord-américain et le savoir-faire de son secteur privé ». Les secteurs appelés à stimuler l'essor des pôles régionaux sont, selon le Plan d'Action, les industries d'assemblage, de textile, de la construction résidentielle, de l'agro-industrie et du tourisme.

Au chapitre de la refondation économique le PARDH a identifié, en plus de Port-au-Prince, les pôles suivants : au Nord, l'axe Cap Haïtien – Ouanaminthe pour le tourisme, le textile et l'agriculture ; la région des Gonaïves pour l'agriculture et le tourisme ; le Sud pour l'agriculture, le textile et le tourisme.

Cette stratégie de création / consolidation de pôles de développement est très insuffisante. Elle a le mérite de mettre l'accent sur la rénovation urbaine mais la stratégie économique proposée ne fait que

repandre les formules du passé, depuis les années 70, centrées sur des investissements industriels essentiellement tournés vers l'extérieur, comme la sous-traitance. Elle généralise la mise en place de zones franches dans les villes et les zones agricoles voisines.

On examinera plus loin les projets de zones franches et les limites de cette politique ainsi que les stratégies alternatives.

b) L'aménagement du territoire et le développement local

Le Plan d'Action estime à juste titre que l'aménagement du territoire étant un processus à la fois politique et technique, des plans et schémas doivent être réalisés aux principaux échelons territoriaux. Par contre, il est optimiste lorsqu'il considère que les programmes du PARDH constituent une avancée significative pour l'élaboration de stratégies régionales de développement. C'est que le PARDH n'est nullement régionalisé.

Dans la mesure où la réalisation de plans et de schémas prend du temps les mesures exceptionnelles suivantes sont préconisées :

- Première priorité : élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire, de stratégies régionales de développement, de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire ainsi que de plans d'urbanisme. Ces outils représentent une occasion unique de prendre en compte la problématique de l'intégration nationale.

- Seconde priorité : la protection, la réhabilitation et la mise en valeur de dix zones spécifiques d'intérêt aussi bien pour le développement local que national. Il s'agit des « châteaux d'eau » des principales rivières et bassins de recharge. L'objectif est d'assurer la pérennité de ces richesses naturelles et culturelles.

Le développement local est considéré par le Plan d'Action comme un complément essentiel de l'aménagement du territoire. Il requiert la construction et l'exploitation d'infrastructures et équipements relevant de l'administration gouvernementale et des collectivités territoriales, qui peuvent être mis en place en partenariat avec le secteur privé et la société civile. Dans ce cadre sont prévus la construction des routes secondaires et voirie locale ainsi que tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

Pour favoriser la participation des acteurs locaux et donner aux collectivités locales des moyens appropriés, le PARDH préconise la constitution d'un Fonds local de Développement et d'Aménagement du territoire qui leur permettra de mettre en place d'autres types d'équipements et d'infrastructures publics de développement local, tels des réseaux de transports interurbains et urbains, des marchés publics, des places publiques, des équipements culturels et sportifs et des parcs et espaces verts.

Il faut se féliciter de cette initiative dans la mesure où ces équipements publics font cruellement défaut dans les villes haïtiennes. Le degré de déconcentration et de décentralisation de ce Fonds n'est pas précisé ni son mode d'utilisation. Ce mécanisme financier devra être couplé à un processus de planification locale du développement induisant les élus locaux, les représentants de la société civile, dont les associations de quartier, et du secteur privé. Il conviendra de tirer les leçons d'expériences de développement local menées en Haïti au cours des dernières années, dont le projet de gouvernance locale dans le Nord Est (PNUD/FENU), sachant qu'ici, en l'occurrence, il s'agit de financer exclusivement des projets de collectivités locales.

II.4.3. La question des zones franches

Les projets de zones franches

Une opposition s'est manifestée en 2002 à la construction d'une zone franche dans la zone frontalière du Nord-Est, qui condamnerait 5% du territoire national de terres irrigables et fertiles. Les infrastructures de cette première zone franche couvriront à terme près de 80 ha de la fertile plaine haïtienne de Maribaroux. Les réticences des paysans de cette région n'ont pas pesé lourd face à la détermination du secteur dominicain du textile qui, suite à des accords de l'OMC, était acculé à délocaliser ce type d'installation hors du pays pour pouvoir continuer à bénéficier d'avantages fiscaux. Ce projet ferait partie d'un plan international de reconversion de la dette d'Haïti, plan que les autorités dominicaines encourageraient pour limiter la pression de l'immigration haïtienne (M. Redon, 2010). Les conditions de travail dans ces zones sont particulièrement dures. Un ouvrier interrogé par la presse en 2005 déclarait gagner moins de deux \$US par jour et travailler 55h par semaine alors que le maximum autorisé par la loi haïtienne est de 48h. La zone héberge aujourd'hui deux usines textiles employant 6.000 à 7.000 personnes.

La zone franche de Caracole, à l'est du Cap-Haïtien, qui est en voie d'installation, a pour objectif la création de 40.000 emplois. Elle doit héberger une très grande usine coréenne de fabrication de tissu et une usine de meubles ainsi qu'une centrale électrique pour la zone. Cette dernière unité ainsi que les infrastructures sont financées au titre de la coopération internationale par la BID et l'USAID. Une étude américaine d'impact environnemental a montré que ce projet serait désastreux pour la réserve de mangrove située à proximité en raison de l'afflux de population attendue et de la pollution des déchets de l'activité industrielle dont le mazout. Or, Caracole est l'une des principales zones de pêche du pays. La création de cette zone franche mettra fin, en toute vraisemblance, à cette activité de pêche, ruinant les pêcheurs et les mareyeuses.

Deux autres projets d'installation de zones franches sont en voie de démarrage : a) à Tabarre dans l'AMP pour une usine textile, avec la participation du groupe financier haïtien UNIBANK ; b) à Limonade, projet qui s'étendrait également sur une zone agricole.

Le salaire minimum est en Haïti de 200 gourdes mais une dérogation a été faite pour les entreprises de sous-traitance : 150 gourdes à partir d'octobre 2010, 175 à partir d'octobre 2011, 200 à partir d'octobre 2012. La politique de sous-traitance et de zones franches risque de tirer vers le bas les avantages sociaux des travailleurs haïtiens ainsi que l'ensemble du droit du travail.

Les limites de la stratégie de sous-traitance et de zones franches

Cette stratégie ne prend pas en compte la dimension du problème de l'emploi ni les possibilités de dynamiser le secteur informel ainsi que les rapports villes campagnes. La réussite des pôles de développement requiert la mise en place de politiques économiques et spatiales susceptibles de contrecarrer l'urbanisation anarchique que l'on observe dans les villes du pays. Ceci implique, d'une part, de mettre en oeuvre dans la région environnante de chaque pôle une politique agricole qui tienne compte des spécificités écologiques des plaines et des mornes, d'autre part, de mobiliser dans des activités économiques durables les travailleurs de l'économie informelle.

La politique des zones franches est à l'opposé d'une stratégie de promotion du capital humain que représentent les artisans et petits entrepreneurs nationaux ainsi que les cadres et ouvriers. Les entreprises de zones franches n'ont pas d'effets d'apprentissage. Elles se contentent d'exploiter une main d'oeuvre à bon marché dans la production de biens dont les procédés de fabrication sont standardisés et soumis à une forte concurrence sur le marché international. Les pôles de développement sont une occasion unique de donner à la frange supérieure du secteur informel les moyens de développer leurs capacités au sein de petites entreprises durables. Il y a là un gisement considérable d'emplois à consolider et à développer. En outre, l'expérience montre, en Haïti comme ailleurs, que les zones franches ne sont aucunement orientées vers le développement de leur zone d'implantation. La finalité exclusive des actionnaires d'entreprises de zones franches est la maximation du profit, un profit qui n'est pas réinvesti dans le pays. L'expérience montre aussi que les zones franches ne sont pas durables. En effet, les entreprises qui y sont installées n'hésitent pas à se délocaliser dès qu'elles trouvent des zones d'implantation plus attrayantes. Il en résulte une concurrence effrénée entre pays pauvres pour offrir les conditions les plus avantageuses. au capital international, qui sont aussi les moins avantageuses pour le pays d'accueil et la population.

Obstacles à la mise en place et au fonctionnement de zones franches

Les zones franches prônées par le Plan d'Action sont peut-être vouées à l'échec en raison d'obstacles d'ordre politique, juridique et institutionnel : les zones franches ont horreur de l'instabilité politique qui est devenue chronique en Haïti ; le cadre juridique et institutionnel est peu favorable aux investissements étrangers. C'est ce que confirme un rapport de la Banque Mondiale sur la réglementation des affaires dans 183 pays qui classe Haïti au 151ème rang. Selon ce rapport les droits de propriété y sont très mal protégés et il faut obtenir le feu vert de nombreuses agences et des plus hautes autorités pour

démarrer une activité. On compte en moyenne 195 jours de procédures diverses afin de pouvoir démarrer.

Dans l'appareil d'Etat la corruption est généralisée et l'impunité est quasi totale. Transparency International a attribué à Haïti la note 1,8 sur 10 dans son indice de perception de la corruption de 2009. Sept pays seulement sont plus mal notés.

En dépit de progrès certains depuis quelques années, l'insécurité physique demeure un problème très sérieux tant pour les personnes que pour les biens.

Au chapitre des Recommandations nous prôtons l'implantation, à la place des zones franches, de districts industriels spécialisés dans un secteur d'activité où artisans et petites entreprises pourraient coopérer suivant un système de spécialisation flexible.

II.4.4. Débloquer la décentralisation



La décentralisation réhabilitée

Il n'y aura pas de réel développement urbain en Haïti sans décentralisation effective. Or ce processus est bel et bien en panne. Certes, le tremblement de terre et le processus de reconstruction ont réhabilité non seulement la question de l'aménagement du territoire mais aussi celle de la décentralisation. Le PARDH prévoit un renforcement du rôle des communes dans le processus de reconstruction, notamment

pour le dégagement et le traitement des débris, mais aussi et surtout pour le processus de développement sur l'ensemble du territoire. Les communes urbaines, c'est à dire les villes, sont directement concernées par les fonctions suivantes mises en exergue par le Plan d'Action : la protection civile, les plans et schémas de développement et d'aménagement du territoire, la conception de plans d'urbanisme, la construction de la voirie locale, la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable, de réseaux d'assainissement et de collecte et de gestion des déchets, la réduction des vulnérabilités et la protection des populations, notamment à travers une décentralisation des règles d'urbanisme, ainsi que des activités allant dans la sens de la décentralisation.

Force est de constater que les municipalités ne sont pas en mesure d'assumer ces responsabilités faute principalement de ressources financières et, partant de ressources humaines et matérielles.

Depuis des années la décentralisation, en tant que transfert de pouvoir et de compétences de l'Etat central aux collectivités locales, est bloquée. Elle peut faire illusion dans le cadre de projets de coopération qui soutiennent de manière ponctuelle le MICT dans sa fonction de déconcentration en ayant en vue de favoriser des actions de coopération décentralisée entre communes haïtiennes et étrangères. Pour comprendre les facteurs de blocage il faut analyser le processus.

La Constitution démocratique de 1987

La Constitution de 1987 est une réponse à une forte demande de démocratisation après 29 ans de dictature. En son préambule la Constitution stipule que :

« Le peuple haïtien proclame la présente Constitution ... pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation, la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective ».

Ainsi la décentralisation sert de cadre à la participation.

La Constitution crée trois types de collectivités territoriales : la section communale, la commune et le département.

Il importe d'établir une distinction entre collectivités territoriales et divisions territoriales. L'Administration publique utilise les divisions territoriales au travers de la déconcentration pour apporter des services à la population ou pour exercer des contrôles sur le territoire.

Le MICT divise le territoire national en 568 sections communales, 140 communes, 42 arrondissements et 10 départements. Il considère aussi une division administrative intermédiaire entre la

section communale et la commune : le quartier. Les services d'un quartier couvrent une partie de la commune avec une ou plusieurs sections communales ou des parties de sections communales. En 2008 on comptait 55 quartiers.

Notons que d'autres ministères opèrent leur propre découpage du territoire. Le Ministère du Plan en régions et sous-régions, le Ministère de l'Education Nationale en départements et districts, le Ministère de la Santé en régions sanitaires, sous-régions sanitaires, districts. Les juridictions du Ministère de la Justice se structurent comme suit : une Cour de cassation, 5 Cours d'Appel, 16 tribunaux de première instance, des tribunaux de paix dans les chefs lieux des communes et des quartiers.

Les divisions territoriales dénommées quartiers n'ont rien à voir avec ce qu'on appelle les quartiers précaires ou informels. Dans la logique antérieure des rapports entre l'urbain et le rural, ce sont les urbains qui sont les vrais citoyens, les ruraux étant qualifiés sur le plan administratif de « paysans ». Quand un petit bourg atteignait une certaine importance économique il pouvait bénéficier du statut de « quartier », premier pas vers le statut de chef lieu de commune (avec un juge de paix, un notaire, un officier d'état civil...).

Le contrôle du monde paysan par le pouvoir politique

Considérée de manière continue par les gouvernements comme un monde à part, la paysannerie ne disposait d'aucun moyen d'expression de ses revendications auprès des pouvoirs publics. Le code rural de 1962 a cherché à institutionnaliser cette situation. Ce code de lois pour les paysans revenait à considérer juridiquement deux types de citoyens dans le même pays. Il visait à assurer le contrôle du monde rural et non pas à lui apporter des services. Ce contrôle est assuré par une instance de décentralisation politico-administrative, à savoir la section rurale mise en place par la Constitution de 1957. Le code rural de 1962 stipule que la section rurale est « gérée par un Conseil d'Administration de la Section Rurale présidé par un leader de la Commune qui doit être un notable de la section » (article 3). Cette disposition écarte clairement les petits paysans. Le code ne précise pas ce qu'est un leader de la commune ni ce qu'est un notable mais dans l'acception courante « le notable est quelqu'un qui a de bons moyens, qui a des biens et des activités en milieu rural et qui passe beaucoup de temps en ville (voir Michel Robert, 1986). J.R. Elie (2008) estime qu'en renforçant par le notable le contrôle sur la paysannerie on cherchait à maintenir celle-ci dans sa fonction de production de denrées pour l'exportation dans le but d'en tirer des ressources pour la « caisse publique ». Le code rural allait jusqu'à fixer les jours de loisirs pour les paysans alors que les citadins pouvaient vagabonder à leur guise.

La mise en place du code rural était soutenue par un discours portant un projet de relèvement du niveau économique et social du paysan. Effectivement, à partir des années soixante de nombreux marchés ruraux ont été créés pour assurer l'approvisionnement ou l'écoulement des produits des zones rurales. Il en

est résulté un déclin des boutiques dans les bourgs et les petites villes et l'organisation par leurs habitants de « comités de relèvement ». Mais, en raison notamment de la centralisation, cet effort n'arrivera pas à redonner aux places urbaines et aux ports de province leur rôle commercial avec l'étranger. En outre, sous l'effet d'une diminution de la production des denrées d'exportation, les ports perdent de leur attrait pour les armateurs de bateaux, ce qui entraîne un affaiblissement de la fonction de comptoir de commerce que remplissaient les villes côtières. Cette situation bénéficie aux « madan sara » (madames Sara) qui relient directement les zones rurales avec le marché de la grande ville.

Mais la situation du monde rural est loin de s'améliorer tant sur le plan économique que politique. Le chef de section rurale sert de relais à la domination de la ville sur la campagne. Il est en liaison directe avec le palais national, assurant ainsi un contrôle politique totalitaire sur la paysannerie. A partir des années soixante un nouveau caporalisme s'instaure dans les campagnes sous la couverture de conseils communautaires. L'intensification de la répression ouvre une crise profonde dans le monde rural.

Pour survivre, la paysannerie, fuyant les agents de l'Etat, renforce sa stratégie de repli, à partir de l'exploitation familiale, se construisant sa propre culture, ses propres techniques agricoles, ses propres modes de gestion des conflits avec le culte du vaudou où elle puise ses ressources pour supporter et rationaliser sa condition (L. Hurbon, 2001). D'autre part, sous l'effet de la pauvreté et de la répression, la paysannerie est poussée à l'exode. Les migrations se dirigent surtout vers Port-au-Prince mais également vers la République Dominicaine, les Antilles françaises, les Bahamas et surtout vers les Etats-Unis.

Les paysans haïtiens ont mené durant plus de deux décennies (1980- 2000) des luttes sans relâche pour se libérer de cette oppression. Ces combats leur ont permis de renouveler le personnel administratif de l'Etat à la base. Aujourd'hui on observe une grande proximité entre la population rurale et les CASEC (Conseil d'Administration de la Section Communale) et les ASEC (Assemblée de la Section Communale).

J.R.Elie fait remarquer que, après 1986, des groupes de paysans, débarrassés du contrôle direct des notables, reprendront des parties du discours des conseils communautaires, pour insister sur la nécessité de travailler au développement de leur localité.

Les blocages à l'application de la Constitution de 1987

Chaque collectivité territoriale a une fonction spécifique :

- La Section Communale s'occupe d'animer sa population. Elle possède en droit une relative autonomie administrative et financière. Les CASEC en assurent la gestion, assistés des ASEC. Les CASEC ont pour rôle d'exécuter les décisions prises par les ASEC sur tous les sujets d'intérêt local. L'ASEC a pour responsabilité la politique de développement de la section à tous les niveaux. Les principales attributions des CASEC sont de veiller à l'aménagement, au fonctionnement et à l'entretien des structures étatiques

dans la section communale, de maintenir l'ordre et la salubrité publique, de veiller à l'exécution du plan cadastral quand il existe (ce qui est très rarement le cas)

- La Commune s'occupe d'administration de services collectifs et de gestion des biens collectifs
- Le Département oeuvre à la planification du développement

Le département est encore inexistant en tant que collectivité territoriale tandis que les communes et les sections communales ont été mises en place. Mais, dans la pratique, faute de moyens, elles ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions.

Ce blocage est profond et ce ne sont pas les initiatives prises dans les communes dévastées par le séisme qui vont débloquent la situation. Ce blocage prend trois formes principalement :

- blocage politique : les pouvoirs exécutif et législatif bloquent toute avancée de la décentralisation parce que celle-ci les dépossède de certains pouvoirs et compétences et de moyens financiers.
- blocage juridique : absence de cohérence entre les dispositions juridiques en vigueur de 1982, 1987, 1996 et 2006. Ce blocage n'est qu'un reflet du blocage politique.
- blocage financier : les communes et les sections communales ont des moyens financiers extrêmement réduits.

Au cours du Forum national sur la décentralisation organisé à Tabarre en février 2011, l'économiste Fritz Deshommes a fait un plaidoyer pour une actualisation des taxes au profit des Collectivités Territoriales et pour une allocation de services publics de proximité. Il existe, en effet, une grande confusion en ce domaine. Ainsi, les contribuables paient des redevances sans aucune contrepartie, par exemple les taxes prélevés dans les marchés publics en vue du nettoyage, de l'assainissement des aires de vente, ou encore la taxe sur l'utilisation de l'eau. Les préposés à la collecte des taxes ne maîtrisent pas le mode de partage des taxes prélevées entre l'administration centrale et les collectivités territoriales (mairies, sections communales). F. Deshommes note que sur 22 postes de taxes locales seulement deux rapportent véritablement : la patente et l'impôt locatif de contribution foncière sur les propriétés bâties, mais elles sont complètement sous-évaluées. Il est impératif de les actualiser en fonction de la hausse du coût de la vie. A titre d'exemple, la taxe sur la vente de matériaux et de denrées sur la voie publique est calculée à cinq centimes de gourde par mètre carré et par jour.

La commune bénéficie théoriquement des recettes de la contribution foncière sur la propriété bâtie (CFPB). Elle émet le bordereau d'impôt locatif et c'est la Direction générale des Impôts (DGI) qui s'occupe de la perception. Cette taxe calculée sur la valeur locative (un mois de loyer) est de manière générale non seulement sous-évaluée mais aussi rarement perçue. En effet, elle ne peut être perçue que si l'habitation

est située dans la ville c'est à dire dans l'espace urbain de la commune, sinon l'habitation est considérée comme une résidence secondaire. De plus, si la construction de la maison n'est pas terminée cet impôt n'est pas applicable, ce qui explique que de nombreuses habitations sont perpétuellement inachevées. L'argent perçu par la DGI alimente une Caisse générale qui est redistribuée aux communes au prorata de leur population. La distribution se fait de manière arbitraire et alimente une caisse noire dans laquelle le gouvernement puise à volonté.

Plusieurs causes ont été avancées pour expliquer les blocages à la décentralisation : l'autoritarisme, l'opportunisme clientéliste, la complexité institutionnelle, un découpage militaire des divisions territoriales... Il est vrai que le découpage territorial ne correspond pas à ce que l'on pourrait attendre d'une collectivité locale à laquelle les habitants peuvent s'identifier.

II.4.5. Intégration de la zone frontalière

Les deux pays de l'île Quisqueya ont vécu sous la même autorité, celle du Président Haïtien Boyer, de 1822 à 1844, et c'est de l'émancipation par rapport à Haïti qu'est né l'Etat dominicain et que s'est construite l'identité nationale dominicaine (JM Théodat 1998 et 2003, Marie Redon 2010). Les deux pays se sont ensuite lancés dans un long conflit. La frontière, conformément au sens étymologique du mot, devint ensuite une ligne de front entre les deux armées. Mais la complémentarité économique et culturelle donna peu à peu naissance à une zone transfrontalière aux caractères propres. L'hostilité entre les deux territoires a paradoxalement joué un rôle « urbanisant », il a été créateur de villes. Après l'effroyable massacre de 1937, Trujillo ordonna que les quatre centres urbains longeant la frontière soient équipés d'une forteresse, d'une église, d'une école et d'un hôpital et il organisa l'installation d'immigrés japonais à Dajabon. Il s'agissait de combler un vide. De leur côté, les autorités haïtiennes encouragèrent l'instauration de noyaux urbains. De 1948 à 50 Belladère s'est fortement urbanisée. La frontière se caractérise par une armature urbaine faite de doublons. En partant du nord au sud on a principalement : Ouanaminthe – Dajabon ; Belladère - Elias Pinas ; Malpasse – Jimani ; Anse à Pitres – Pedernales.

Cette zone transfrontalière représente un enjeu important pour l'intégration nationale d'Haïti. Il importe donc de réfléchir sur une stratégie adaptée en partant des mécanismes démographiques et économiques qui ont façonné cette zone.

Les mouvements migratoires entre les deux pays ont connu deux grandes phases. La première de 1920 à 1937 a été organisée suivant une division du travail où Haïti devait fournir une population agricole de journaliers à la République Dominicaine transformée en marché sucrier préférentiel pour les Etats-Unis. Ce mouvement a pris fin avec le massacre de 1937 fondateur de l'idéologie nationaliste du trujilisme. La 2ème phase, qui va de 1980 à nos jours, est caractérisée par la venue spontanée de nombreux immigrants sans papiers répondant aux besoins du marché du travail dominicain, principalement dans la construction

et le tourisme. Les flux migratoires se sont fortement développés et les points de passage frontaliers se sont multipliés. Avec l'ouverture de marchés bilatéraux dans les années 85-90 de nombreux Haïtiens ont afflué vers la frontière, travaillant en République Dominicaine et résidant en Haïti.

L'ouverture des frontières dans les années 90 a stimulé l'exportation des produits de l'agriculture paysanne. Selon une étude du RESAL (2001) une cinquantaine de produits agricoles locaux sont exportés vers la Dominicaine, dont principalement le café, les fruits (mangues, avocats, tamarin...) le pois congo et les produits d'élevage (cabris, volaille, bœufs). La part de l'informel dans ces exportations était estimée à 1/3 de la valeur totale des exportations de produits agricoles enregistrés dans les statistiques officielles, et ce, compte non tenu des ré-exportations de riz et de haricots en provenance des Etats-Unis. Selon le Laboratoire des relations haïtiano-dominicaines (LAREDHO) les flux commerciaux de produits agricoles et de l'élevage, transitant par les postes de la zone frontalière de juillet 2004 à décembre 2005 sont estimés à 78,5 millions de \$US. Mais la répartition de ces échanges est fortement inégale, les importations haïtiennes de la Dominicaine équivalant à plus de 4 fois les exportations d'Haïti vers ce pays. Un rééquilibrage est d'autant plus difficile que la vente de produits haïtiens sur le marché dominicain est en partie prohibée sous diverses formes de protectionnisme.

Le programme conjoint haïtiano-dominicain de construire des zones franches industrielles frontalières ne semble pas être une réponse appropriée à la question de l'intégration nationale de la zone frontalière. Le projet de zone franche dans la riche plaine de Maribaroux à proximité de Ouanaminthe a été présenté plus haut.

Depuis 2002 deux commissions présidentielles travaillent à l'établissement d'un Fonds de développement frontalier qui serait financé par la reconversion des dettes dominicaine et haïtienne. L'un des objectifs du projet est la promotion d'un processus de croissance économique bien équilibrée, équitable et soutenue. Différents programmes ont été élaborés dans ce cadre mais les réalisations restent modestes.

C'est l'occasion pour Haïti de faire des propositions qui permettent aux populations frontalières de participer activement à la vie économique, sociale et culturelle de leur zone dans un cadre d'intégration nationale et de coopération bilatérale au plan local/régional en partant des réalités locales. En effet, autour des échanges transfrontaliers s'est développée, à partir d'échanges culturels bi-centenaires, une culture frontalière spécifique qui constitue une base de départ.

Les orientations stratégiques d'un programme multisectoriel, ancré dans ces réalités, devraient porter sur les différents secteurs concernés : Agriculture, Industrie, Artisanat, Santé, Education, Culture, Tourisme.

II.4.6. Projets de déconcentration de l'Aire Métropolitaine et d'aménagement du territoire

Le MPCE a déjà lancé, à travers le Bureau d'études québécois IBI-DAA, les études d'esquisse de schéma d'aménagement du territoire dans six zones d'intervention et d'esquisse de plans d'urbanisme dans 18 zones urbaines de ces six zones. Le choix des ces six zones d'intervention est rationnel : d'une part, les trois zones dévastées par le séisme, d'autre part, un équilibre géographique avec Les Cayes, Saint-Marc et le Cap-Haïtien qui ont indiscutablement vocation à devenir des pôles stratégiques.

La proposition d'éclatement des fonctions de Port-au-Prince en trois pôles

Le groupe territoire du PDNA a fait une proposition d'aménagement du territoire qui porte principalement sur Port-au-Prince dans une dynamique de développement régional. Cette proposition, qui comprend deux options pouvant être combinées, repose sur le découpage du territoire national en quatre régions: Région Nord, Région Centre, Région Ouest et Région Sud. Le développement de ces régions serait axé sur quatre pôles de développement, Cap-Haïtien, Gonaïves, Port-au-Prince et Les Cayes, dans lesquels devraient se concentrer les actions de développement à effet d'entraînement. Elles seraient constituées de sous-ensembles articulés autour de pôles sous-régionaux : Port-de-Paix, Fort-Liberté, Hinche, Jacmel, Jérémie et Miragoâne.

L'option I suggère d'éclater les fonctions politique et économique de Port-au-Prince en trois pôles urbains de façon à réduire la pression démographique sur Port-au-Prince et de gérer l'exposition aux risques naturels.

Le premier pôle urbain englobe la région métropolitaine de Port-au-Prince qui hébergerait la capitale politique, financière et administrative. Le patrimoine architectural de l'ancienne Port-au-Prince serait remis en valeur pour recréer « l'ancienne ville ». Le littoral serait entièrement dégagé de Gressier à Montrouis sur une profondeur de 100m pour l'installation d'infrastructures et d'équipements touristiques. L'urbanisation y serait strictement contrôlée en vue de déconcentrer la population (1 million de personnes) vers les deux autres nouveaux pôles urbains.

Le deuxième pôle urbain serait consacré aux activités industrielles, notamment l'industrie de sous-traitance. Il se situerait à 1heure et demie de la capitale administrative (Port-au-Prince actuelle), sur le versant nord du Morne à Cabrit, dans les hauteurs de Mirebalais (à 5km environ). Selon les auteurs de cette proposition, ce pôle offrirait une capacité d'accueil de 400.000 habitants. Il serait immédiatement desservi par la route Nationale #3 dans la direction nord-est/sud-est (allant vers Hinche) et par la bretelle reliant Saint-Marc à Belladère dans la direction ouest/est. Ce dernier axe (Saint-Marc-Belladère) constituerait un couloir de développement.

Le troisième pôle urbain situé entre Hinche et Pignon, au niveau de l'habitation Colladère, serait

spécialisé dans l'agriculture organique orientée vers un marché spécifique dans le sens d'un développement urbanisation-industrie-agriculture renforcé par une structure universitaire. Le port du Cap-Haitien desservirait directement ces activités économiques pour le commerce extérieur. La capacité d'accueil de ce pôle est estimée à 600.000 personnes à partir d'un décongestionnement de certaines villes côtières, notamment Saint-Marc, Gonaïves et principalement Port-au-Prince.

L'axe Gonaïves/Hinche deviendrait un couloir de développement défini par la route départementale reliant Gonaïves, Ennery, Saint-Michel de L'Attalaye, Maïssade, Hinche, passant par Thomassique jusqu'à la frontière. La boucle Hinche/Pignon/St-Raphael/Marmelade/St-Michel de L'Attalaye/Maïssade serait alors identifiée comme une autre « Unité Territoriale d'Aménagement et de Développement » (ou en d'autres termes un corridor de développement).

L'option II consiste à établir deux zones tampon dans les limites de la Région Ouest : l'une au Nord et l'autre à l'Ouest. Des équipements structurants et des infrastructures de service seraient implantés dans ces zones tampon et elles bénéficieraient d'incitations économiques.

Au Nord, un couloir de développement transversal serait développé le long de l'axe Saint-Marc-Mirebalais-Belladère, dans les limites immédiates de la région. A l'Ouest, l'axe Miragoâne -St-Louis-du-Sud constituerait la seconde barrière. Cependant, vu le passage de la faille sismique Enriquillo dans la région, seules les villes (Miragoâne, et la bande reliant Aquin à St-Louis du Sud) seraient développées.

Cette proposition du PDNA pose plusieurs questions :

a) Comment imaginer un tel éclatement des fonctions politique et économique de Port-au-Prince en trois pôles urbains ?

b) Certes ces deux nouveaux pôles pourraient absorber un certain nombre de cadres et d'ouvriers, mais comment imaginer qu'un million de personnes quitteraient la région capitale pour aller s'installer à Mirebalais ou à Hinche ?

Ce n'est pas tant par rapport à Port-au-Prince que doivent être envisagés ces deux nouveaux pôles mais par rapport à une vision d'ensemble de l'aménagement de territoire autour de pôles et sous pôles qui exercent une attraction susceptible de faire pièce à l'Aire Métropolitaine.

La boucle Centre-Artibonite

Le dossier Boucle Centre-Artibonite du CIAT présente un projet concret d'aménagement du territoire conçu pour accueillir un projet économique, les deux projets devant se renforcer mutuellement. Ce projet présente un grand intérêt pour plusieurs raisons : il porte, du moins dans sa partie Est, sur une région cruciale du point de vue de l'intégration nationale, en l'occurrence la bande frontalière ; il met en

réseau une dizaine de petites villes dans une configuration originale de ville circulaire qui se pose en alternative aux grandes métropoles ; il propose une articulation dynamique entre ces petites villes et les zones agricoles environnantes et ouvre des pistes de modernisation agricole par le biais de l'urbanisation ; il inscrit l'aménagement du territoire dans le projet constitutionnel de décentralisation ; il prend en compte la problématique du développement urbain dans ses différentes dimensions ; il fournit de nombreuses informations sur le processus d'urbanisation dans cette zone. Il importe aussi d'analyser ce projet en raison de ces limites. En faisant la part belle aux zones franches, le document propose une politique de développement économique urbain à court terme qui est en contradiction avec les préoccupations d'intégration nationale et de développement durable de la présente étude.

L'idée du CIAT est de mettre en place une entité territoriale de 14 communes, structurée par une route qui met en relation de façon organique, d'une part, l'Artibonite avec ses décennies d'investissements dans les infrastructures agricoles et tournée vers les villes des Gonaïves et Saint-Marc et, d'autre part, le Centre replié sur lui-même avec la République Dominicaine comme interlocuteur plus proche que Port-au-Prince. Ce projet d'aménagement décentralisé du territoire, d'un potentiel de deux millions d'habitants, se veut une alternative à la concentration humaine dans les grandes métropoles, en reliant des bourgs ruraux vivant de leur arrière pays à des villes solidaires constituées en réseaux.

Tous les bourgs et villes qui forment cet espace, appelé boude Centre-Artibonite, se sont construits sur le modèle colonial en damier, même si ce dernier est en voie de disparition en l'absence de cadre directeur. L'objectif est de « mettre en œuvre un réseau de solidarité et de partage basé sur la complémentarité des villes et des productions agricoles, sur la création et la gestion d'un réseau de mobilité performant et sur la mutualisation des services et des équipements ».

Le projet se réfère au modèle de la ville circulaire qui associe un réseau de villes à un territoire agricole en prenant comme exemples la « Randstad » hollandaise ou la « Citta continuata » toscane. De grands territoires agricoles, des villes organisées en anneaux et une ouverture sur la mer par des villes portuaires sont les traits caractéristiques de ces régions économiques.

Ce « réseau urbain » connecté aux villes portuaires de Saint-Marc et des Gonaïves à l'ouest, du Cap-Haïtien au nord, à Port-au-Prince au sud, et à la République Dominicaine à l'est peut stimuler le développement :

- « En construisant un cadre propice ... au développement d'activités agro-alimentaires complémentaires de la production agricole ;
- En rationalisant et favorisant les débouchés rapides de la production agricole ;
- En offrant aux habitants un milieu de vie et un niveau d'équipement suffisant situé dans un

juste équilibre entre le monde rural et un monde urbain fournissant des services et des emplois »

Cette boucle d'un périmètre de 240 km regroupe 14 communes situées sur 3 départements : l'Artibonite, le Centre et le Nord. Les centres urbains de dix de ces communes jalonnent la boucle : Mirebalais, Thomonde, Hinche, Pignon, Saint Raphaël, Sant-Michel de l'Attalaye, Marchand Dessalines, Petite Rivière de l'Artibonite, Verrettes, La Chapelle. Quatre communes, Boucan Carré, Lascahobas et Saut-d'Eau ouverte sur Mirebalais, et Maïssade à mi-chemin entre Hinche et Saint-Michel de l'Attalaye, occupent l'intérieur du territoire.

Cet espace de 4.643 km² est peuplé d' 1,2 million d'habitants pour une densité moyenne de 2,6 habitants à l'hectare. Seulement 23% de la population (222 000 habitants) vivent dans des « centres urbains » c'est-à-dire les « sections urbaines » de chacune des communes avec une densité moyenne de 70 habitants à l'hectare. Ces centres sont encore loin d'être de véritables villes. Les fonctions de base, l'eau, l'électricité et les conditions minimum d'assainissement ne sont que très peu assurées et les équipements et les services sont embryonnaires et peu structurés. L'un des objectifs du projet est précisément de mettre en oeuvre un réseau d'équipements mutualisés conçus à l'échelle de la boude entière.

La distance moyenne entre les dix centres urbains qui composent la boude est de 24 km, chacun des centres pouvant être relié au suivant dans un temps d'une demi-heure. C'est la notion de « ville à une demi-heure » qui guidera l'organisation des services de base, les équipements de premier rang (hôpitaux majeurs ou universités) ne devant pas être situés à plus d'une heure et demie de distance de tout point situé sur la boucle. La structuration du territoire sera complétée par les routes agricoles.

Un réseau de transport par bus intégrera les liaisons avec les métropoles côtières (Cap-Haïtien, Les Gonaïves, Saint-Marc, Port-au-Prince) ainsi que vers Belladère et Elias Pina. Trois points majeurs de connexion - Mirebalais, Saint-Raphaël et Petite Rivière de l'Artibonite – devront bénéficier d'équipements plus conséquents.

Le territoire de la boude est constitué d'une succession de terroirs agricoles dont les systèmes agraires sont de faible rentabilité. Le projet propose de centrer l'effort sur la modernisation des pratiques agricoles, la valorisation sur place des produits agricoles et la création d'un secteur non-agricole de l'économie ainsi que la protection et la valorisation du patrimoine naturel, historique et culturel.

La région dispose de sites naturels remarquables et d'un patrimoine historique particulièrement riche. Il y a un champ fécond pour valoriser la dimension culturelle du tourisme, ce qui requiert de créer une capacité d'accueil (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, petits hôtels).

La proportion de la population dite « urbanisée » est encore très faible : 32,5% dans l'Artibonite et 16,3% dans le Centre. En partant de la réalité d'un habitat rural dispersé, un habitat linéaire le long des

routes et des concentrations à caractère urbain, le projet propose une dynamisation et une modernisation du territoire. Les bourgs et villes, chefs-lieux de communes sont des points de convergence pour les ruraux en quête de services. C'est un lieu d'échange privilégié, les productions locales tendant partout à être supplantées par les importations : farine de blé, riz importé, vêtements d'occasion, etc.

Ce territoire comprend trois grands agro-systèmes très peu mécanisés déployés sur des parcelles très petites :

- Un système dominé par la riziculture et le maraîchage, de Marchand-Dessalines et Petite Rivière de l'Artibonite jusqu'à Mirebalais ;
- Un système dominé par la canne et les cultures de zones sèches comme le sorgho, le manioc et le pois d'Angole ;
- Un système de polyculture vivrière de montagne dominé par les tubercules (patate) et le maïs ou le sorgho.

Le projet propose de nombreuses pistes d'intensification et de modernisation de l'agriculture ainsi qu'une politique énergétique adaptée pour la région. La proximité de centres urbains renforcés pourra aider les agriculteurs à accéder aux services techniques et financiers dont ils ont besoin, dont un crédit bon marché qui permette l'accès aux outils, aux intrants et compense les effets destructeurs de l'ouverture du marché haïtien aux produits agricoles venant de l'étranger.

Le projet propose, comme autre outil de modernisation, des modalités juridiques et financières favorisant l'investissement, telles que la création de zones franches. Il précise que *« les conditions du décollage économique des zones franches sont difficiles à définir précisément. La production des zones franches correspond en effet à des produits arrivés à maturité, dont les modes de production sont totalement standardisés et soumis à une intense concurrence, qui favorise leur transfert vers des pays à bas coût de main d'œuvre. Pour Haïti et la région Centre-Artibonite, en utilisant les facilités données par la loi Hope, on peut anticiper le développement des activités manufacturières, avec principalement l'assemblage textile et l'agro-industrie »*.

Cette politique est à l'opposé d'une stratégie de promotion du capital humain que représentent les artisans et petits entrepreneurs. On a vu plus haut les limites de cette stratégie et on a proposé une alternative en termes de spécialisation flexible entre petites unités de production au sein de « districts industriels » spécialisés dans un secteur d'activité. Une stratégie qui maximise les effets d'apprentissage. Cette question est d'autant plus importante que le projet de la région Centre-Artibonite identifie des emplacements dans chacune des villes de la boucle pour des zones à vocation économique. Ainsi, plus de 350 ha de zones économiques pourront être créés le long de la boucle, permettant l'implantation

d'activités, que viendront compléter les filières de valorisation des productions agricoles. Le CIAT estime que l'ensemble de ces zones représente un potentiel de 70.000 à 80.000 emplois pour des industries de transformation ou des manufactures. Cependant, dans le cadre de la sous-traitance et de zones franches, il ne pourra s'agir que d'emplois précaires susceptibles de disparaître rapidement et qui sont peu qualifiants.

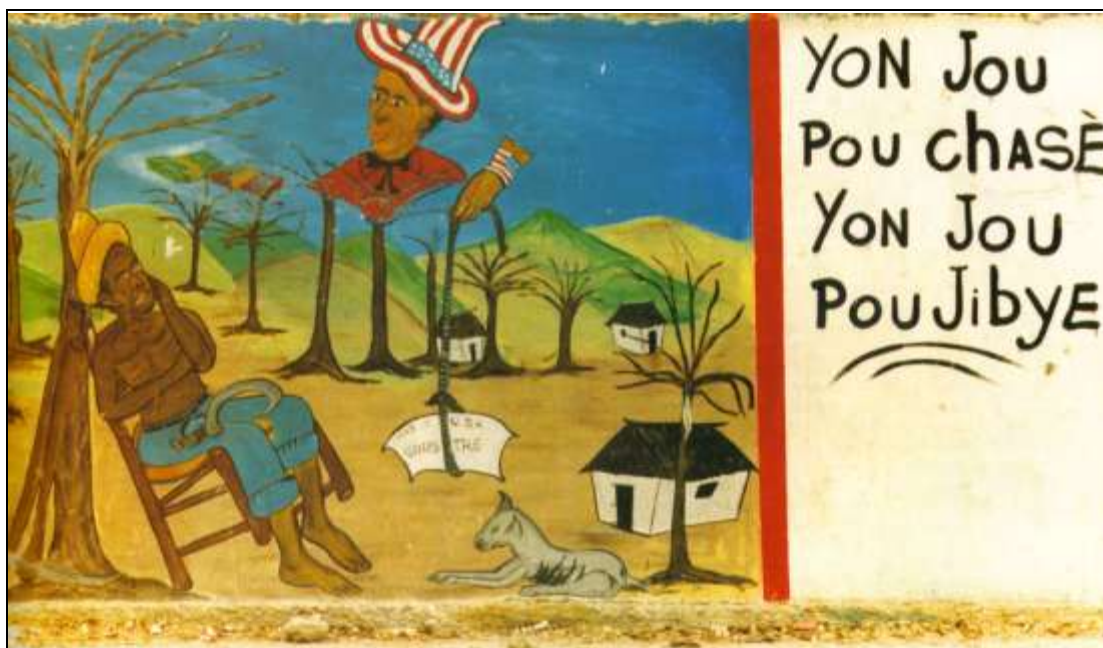
Le projet du CIAT propose d'évoluer progressivement vers plus de valeur ajoutée en attirant les secteurs reposant sur une technologie plus avancée et une main d'œuvre peu onéreuse (produits pharmaceutiques, composants électroniques), ainsi que des activités de service. Un tel projet pour réussir doit s'inscrire dans un processus d'industrialisation durable et qualifiant, c'est à dire dans un cadre autre que celui de zones franches.

Le CIAT fait justement remarquer que l'enjeu pour le territoire sera, une fois le développement économique endenché, de conserver l'équilibre urbain/rural recherché par son système de villes en réseau.



III. Nourrir les villes haïtiennes

Par Margareth Mathurin



III.1. L'abandon depuis plus de trente ans du secteur agricole

Actuellement, environ 50 % de la population d'Haïti vit en milieu rural et l'agriculture emploie 66 % de la force de travail. Les femmes sont fortement représentées dans la main d'œuvre agricole. Généralement les hommes travaillent la terre tandis que les femmes s'occupent de vendre les produits agricoles au marché. Les principales cultures vivrières sont les tubercules, le maïs, le riz, le sorgho et le millet alors que le pays connaît une diversité de systèmes agro-écologiques.

Depuis quatre décennies l'offre agricole nationale est en diminution constante. La part de la production nationale ne cesse de régresser, passant de 80 % dans les années 1980 à 50% en 2000 et à 42% en 2007. Le déclin du secteur agricole est dû principalement aux conditions économiques de production : faible niveau d'outillage, insécurité de tenure, très faible accès au crédit et à la libéralisation commerciale. Les paysans haïtiens cultivent la terre dans des conditions de grande précarité où les moyens de production modernes font défaut.

Les investissements dans le secteur sont faibles et le soutien aux petites et moyennes exploitations agricoles n'est pas significatif. Le constat est brutal :

- Un système productif en décrépidité,
- Des marchés restreints sous le coup de la libéralisation,

-
- Des prix non incitatifs pour les producteurs,
 - Pas d'assistance en vue d'assurer un renouvellement technologique,
 - Une consommation directe de produits agricoles, sans transformation (alors que celle-ci serait porteuse de valeur ajoutée). Cette transformation existe toutefois sur le plan alimentaire, mais à faible échelle et sans la technologie adaptée.
 - Un faible taux de financement de l'agriculture. En 1995, seulement 1,7 % des crédits bancaires étaient octroyés à la branche agriculture, sylviculture et pêche, 30,2 % des crédits budgétaires étaient alloués au commerce de gros et détail, 28,3 % aux industries manufacturières et 23,4 % aux services. En 2005, la part accordée aux crédits agricoles n'est plus que de 1,7 %, soit une baisse d'environ 100 %.

La production alimentaire nationale par habitant est en diminution constante au cours des dernières décennies. Cette faible productivité sectorielle est le reflet des multiples contraintes qui s'exercent sur les systèmes agricoles et des stratégies de " survie " adoptées par le monde paysan pour les surmonter. Ces stratégies qui se caractérisent par la minimisation du coût monétaire, la haute intensité de main d'œuvre à l'intérieur de l'exploitation et " la vente de la force de travail " à l'extérieur, permettent d'amortir les variations de revenus liées à des facteurs climatiques et/ou conjoncturels défavorables.

L'offre alimentaire depuis les années 90 est de plus en plus constituée d'importations (commerciales ou sous forme d'aide) et le taux de croissance de la population est supérieur à celui de la production agricole. L'augmentation des importations dans la consommation intérieure accentue la dépendance alimentaire du pays vis à vis des fournisseurs étrangers. Cette tendance s'est accentuée avec le temps en raison du manque de prise en charge du secteur agricole. Les importations sont en constante augmentation et ont pratiquement doublé en poids entre 2001 et 2004. L'augmentation des importations de produits alimentaires a été si spectaculaire qu'elles pèsent plus que le reste des importations.

Le choix d'abandonner le secteur agricole est lourd de conséquences sociales, économiques et politiques. Il renforce les inégalités d'accès aux ressources (terre, eau, travail, crédit). Il amplifie l'insécurité alimentaire et l'exclusion et crée dans la société haïtienne de nouveaux conflits compte tenu de la cherté de la vie et de la flambée des prix des produits alimentaires importés depuis les années 2000.

Les politiques et programmes mis en oeuvre ont un impact négatif sur la souveraineté alimentaire et mettent le pays en situation de haut risque sur le plan alimentaire sachant qu'à part l'agriculture le pays ne peut se prévaloir d'aucun autre avantage comparatif substantiel.

On observe une inadéquation entre les discours de revalorisation de la production nationale prônés par le Gouvernement haïtien et les politiques et programmes adoptés, notamment ceux qui portent sur le commerce et la fiscalité. La très forte réduction des tarifs douaniers et la non protection des secteurs de production pénalisent à la fois les agriculteurs et les secteurs créateurs d'emplois en dehors de l'agriculture tels que la confection, la maroquinerie ou l'artisanat industriel du bâtiment. De pareilles mesures mettent en péril le développement économique d'Haïti étant donné que ce sont les principaux secteurs créateurs d'emplois.

III.2. Particularités de la crise alimentaire en Haïti

1- La crise alimentaire est liée à la crise du secteur agricole. Elle est avant tout une « crise globale de régulation ».

Confronté aux pratiques de dumping, le pays a fini par privilégier les produits extérieurs, plutôt que sa propre production agricole. Entre 1995 et 2003, les importations de produits alimentaires ont dépassé les autres importations. Les principaux produits alimentaires importés sont le riz, le blé, l'huile de palme, le sucre, les aliments préparés, la viande de poulet, l'huile de soja, le lait entier évaporé et les haricots, le poisson et les fruits de mer, les légumes, l'huile. Le secteur agricole a été durement frappé. Les quantités produites se sont effondrées. Le nombre d'agriculteurs disponibles pour travailler les terres a également diminué suite à un exode rural massif vers les villes motivé par la recherche d'un emploi plus rémunérateur. L'Etat haïtien a délibérément décidé de réduire drastiquement ses capacités d'intervention en matière de régulation et de constitution d'un stock alimentaire pour l'ensemble du pays.

a) Il ressort des investissements budgétaires effectués par les différents gouvernements que l'agriculture ne constitue pas un secteur prioritaire d'investissement. Les dépenses d'investissement allouées au Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) par rapport au total des dépenses d'investissement du gouvernement sont passées de près de 10% en 2000-2001 à moins de 3% en 2002-2003 et le potentiel, pourtant assez significatif d'augmentation de la production pour le marché local et l'exportation est peu valorisé. Le quasi-abandon de l'agriculture a fait beaucoup de mal à l'économie haïtienne qui est en grande partie agricole. Le pays souffre d'un manque de vision pour une stratégie de modernisation de l'agriculture.

b) Dans le contexte de crise alimentaire mondiale il n'y a pas eu de mesures et d'initiatives concrètes de la part de l'Etat haïtien pour réduire le volume des importations à partir d'investissements dans l'agriculture afin que le pays puisse constituer ses propres réserves. L'Etat n'a pas non plus pris de mesures pour aider les ménages paysans à atteindre l'autosuffisance alimentaire en intervenant dans la régulation des filières commerciales et en facilitant l'accès aux moyens de production. Nombre d'études au niveau mondial ont pourtant montré que le marché alimentaire a besoin d'interventions publiques pour

stabiliser les prix trop volatiles et protéger les agriculteurs.

c) Compte tenu du potentiel agricole d'Haïti il est inexplicable que le pays ne se soit pas encore doté d'institutions de régulation du marché et de politiques de régulation des filières afin de progresser sur la voie de l'indépendance alimentaire et de l'augmentation des exportations eu égard à la demande diversifiée sur le marché international. Aucun investissement ni instrument n'ont été mis en place afin de suivre et stimuler l'augmentation du taux annuel de croissance de la production, de la superficie récoltée et des rendements.

d) Face aux changements climatiques Haïti n'a pas pris les dispositions indispensables pour développer des capacités d'intervention lors des catastrophes naturelles de manière à contrôler ses propres réserves et fournir aux zones sinistrées les aliments nécessaires.

2- La crise alimentaire est aussi une « crise d'accessibilité »

La crise économique mondiale a précipité en 2008 le retournement brutal des cours mondiaux, aggravant l'instabilité des marchés. On enregistre depuis lors une hausse constante des prix des produits alimentaires sur le marché mondial. Le degré élevé d'ouverture économique du pays a eu des conséquences immédiates sur le marché libre des changes et des produits. Les prix sur les marchés nationaux des principales céréales (riz, maïs, sorgho) se sont alignés sur ceux des marchés internationaux. Les achats alimentaires ont été directement exposés aux risques de change, d'une part, et aux variations des cotations internationales des denrées alimentaires, d'autre part. Le niveau de l'indice général des prix à la consommation (base août 2004) a accusé une accélération continue avec des variations mensuelles consécutives de 0.5% en mai, 1.0% en juin pour atteindre 1.7% en juillet, ce qui donne un glissement annuel de 18.3%. Les prix ont donc connu une augmentation annuelle de 18%.

L'indice des prix à la consommation des produits importés pour le mois de juillet 2008 a affiché une hausse de 2.4% et une variation annuelle positive de 19.5%. Les prix à la consommation des produits locaux ont accusé aussi une hausse mensuelle de 1.4% et un glissement annuel de 17.1% au cours du moins de juillet 2008. Dans les deux cas de figure cette variation mensuelle est due essentiellement au comportement des fonctions Alimentation, Boissons et Tabac, respectivement de 1,5% pour les produits locaux et de 2,6% pour les produits importés. La majorité de la population Haïtienne a une capacité d'accès limitée aux produits alimentaires de base. Alors que la consommation per capita ne fait que diminuer, les groupes vulnérables allouent la proportion la plus importante de leurs faibles revenus aux achats alimentaires.

Graphique III.1 : Indice des prix à la consommation par fonction de consommation pour l'ensemble du pays.

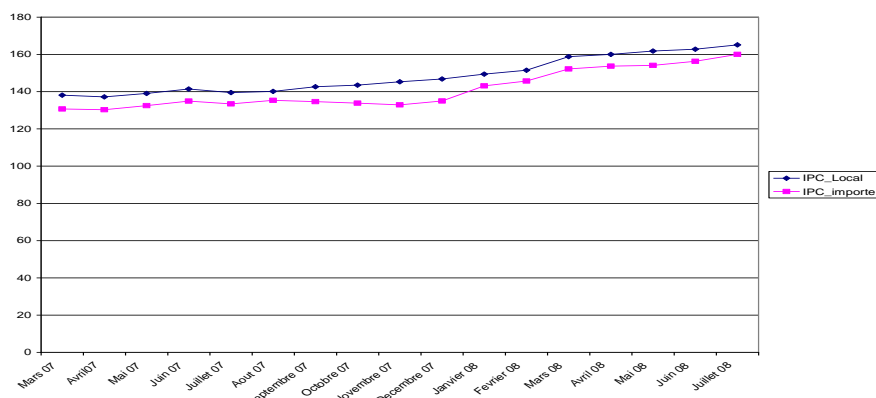


Tableau III.1 : Indice des prix à la consommation (Base 100 en août 2004) pour l'ensemble du pays par fonction de consommation (Juillet 2008)

					Variation	Glissement
FONCTION DE CONSOMMATION	Juillet 07	Mai 08	Juin 08	Juillet 08	mensuelle %	Annuel %
INDICE GENERAL	140,9	161,8	162,8	165.1	1,4	17,1
Alimentation, boissons et tabac	141,0	172,2	173,0	175,6	1,5	24,5
Habillement et tissus, chaussures	131,8	136,1	136,5	137,6	0,8	4,4
Loyer du logement, énergie et eau	148,1	159,3	160,9	160,9	-	8.6
Aménagement et entretien du logement.	167,3	189,2	190,8	194,5	2,0	16,3
Santé	139,5	152,0	154,1	155,5	0.9	11,5
transport	128,6	134,3	136,3	141,4	3.8	10,0
Loisirs, spectacles, enseig. et culture	138,0	142,8	142,8	142,9	0,1	3,6
Autres biens et services	129.3	136,5	136,5	136,8	0,2	5,83

Source : GHRAP / données IHSI

Se nourrir devient difficile pour la majorité de la population haïtienne compte tenu de l'augmentation du coût de la vie. A l'échelle individuelle, sont concernés tous ceux qui n'ont pas les ressources disponibles (épargne, revenus, récoltes), ni la capacité à mobiliser des recours (aide, transferts) pour honorer la « facture alimentaire ». Ils ont donc été conduits à s'ajuster une fois de plus. La crise comme le prouve une enquête réalisée par la Plateforme Nationale de Sécurité Alimentaire (PFNSA) sur la

vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (ENVM 2005) a obligé les ménages pauvres à réduire les dépenses alimentaires et les indigents à diminuer les rations.

La crise alimentaire en Haïti doit être abordée sous différents angles :

Au niveau géographique et spatial,

En zone rurale le manque d'investissements pour appuyer l'agriculture a entraîné l'éclatement familial avec l'envoi des enfants en domesticité en milieu urbain au nombre de 170.000, le renforcement de la mobilité des femmes marchandes, la mise en gage de la force de travail des jeunes dans les plantations agricoles en République Dominicaine.

Sur le plan économique

Dans ce contexte les inégalités d'accès et les modes de redistribution liés à l'alimentation ont tendance à se creuser. Plus de deux millions de citoyens (nnes) ont de sérieuses difficultés pour s'alimenter. 47% de femmes souffrent de malnutrition. Si la crise alimentaire n'est pas dépassée une frange importante de la population risque de connaître une crise nutritionnelle durable.

Du point de vue politique (arbitrage et compromis).

Les politiques d'ajustement structurel ont été appliquées durant plus d'une décennie et demie sur fond de crise politique et de conflits sociaux. Les sacrifices consentis par le pays et les ménages haïtiens ont été très lourds. Il est essentiel d'effectuer une gestion de la crise qui associe un ensemble des mesures préventives et anticipatrices à des actions en profondeur en vue d'un dépassement réel de la crise.

3- La crise alimentaire accentue la crise de l'Aire métropolitaine et des villes principales qui deviennent des « territoires du risque »

L'augmentation phénoménale des prix a durement touché les ménages modestes et pauvres. La crise alimentaire est vécue sous forme de crainte par les ménagères haïtiennes qui ont peur de ne rien pouvoir mettre comme aliments dans leurs paniers. L'Aire métropolitaine et les villes ont été durement touchées parce que l'approvisionnement et la consommation s'effectuent de plus en plus à partir de produits importés. La quantité de produits importés a augmenté de manière spectaculaire depuis 2000. Pris ensemble le volume total de produits agricoles en TEC (tonne équivalent céréales) est estimé à 1.098.091 et l'aide alimentaire à 116.063 en 2008.

La consommation de riz importé a pris de plus en plus d'importance. Or le riz représente plus de la moitié de la consommation des céréales. La consommation monétaire (c'est à dire effectuée par des achats monétaires) a un poids déterminant en ville comme à la campagne. Le milieu rural quant à lui se

distingue par un plus fort poids de l'autoconsommation dans le budget des ménages. En effet, 13.2% de la consommation effective y correspondent à la consommation de produits provenant du jardin familial, de la chasse, de la cueillette, de la pêche, contre respectivement 6.4% et 1.8% dans les villes de province et dans l'Aire Métropolitaine.

Tableau III.2 : Distribution de la consommation effective des ménages selon le type de consommation par milieu de résidence

Type de consommation	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	Ensemble
	%	%	%	%
Consommation monétaire	94.4	84.9	77.6	84.3
Autoconsommation	1.8	6.4	13.2	8.3
Cadeaux en nature	3.6	8.6	8.8	7.1
Autres consommations non monétaires	0.2	0.2	0.4	0.3
Total	100	100	100	100

Source : GHRAP/ données EBCM-IHSI

Les restrictions alimentaires ont été vivement ressenties dans la capitale et dans les milieux urbains en général. La grogne de la population s'est transformée en manifestations contre la cherté de la vie et la faim. La crise alimentaire met à nu la vulnérabilité extrême d'Haïti en termes de souveraineté alimentaire et le dénuement de certaines catégories sociales face aux chocs économiques extérieurs. Les cataclysmes naturels (séisme, inondation, cyclones) ont tendance à aggraver la situation et à accentuer le processus de paupérisation en milieu urbain. Haïti a été particulièrement exposée parce que l'Etat n'avait rien fait pour réduire la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur.

Dans l'Aire Métropolitaine et les autres villes on enregistre un décalage croissant entre les besoins exprimés en nourriture, en eau, électricité, en logement et les faibles capacités des ménages à les satisfaire. La crise des villes a tendance à s'accroître et cette situation requiert un traitement particulier. Les risques de révolte deviennent de plus en plus élevés et nécessitent des aménagements sociaux et des initiatives politiques dans une perspective de reconstruction de la nation.

Les retombées des échanges commerciaux de produits alimentaires importés entre les villes et l'extérieur aident à mesurer :

-
- a- Le poids des agro- industries nationales qui se sont effondrées. L'ouverture de l'économie a entraîné une forte désindustrialisation du pays. La libéralisation très poussée du commerce international a aussi contribué à l'affaiblissement des micro et petites entreprises et de l'artisanat. Cette situation réduit considérablement les possibilités d'emploi dans les villes.
 - b- On enregistre aussi le déclin des milieux rurbain et rural avec l'affaiblissement des systèmes de production agricole.
 - c- Les populations urbaines et rurales ont aussi de sérieuses difficultés pour acheter les produits de première nécessité et sont obligées de réduire les dépenses pour les autres postes tels que le logement, l'habillement, l'éducation, la santé.
 - d- Le commerce de produits alimentaires importés draine vers l'extérieur chaque année les ressources et devises du pays dans la mesure où l'alimentation représente plus de 50% du budget d'une frange importante de ménages haïtiens.
 - e- L'extension du marché urbain de consommation de produits importés a entraîné une forte féminisation de la pauvreté urbaine.
 - f- Les marchés urbains ne sont pas régulés et ne répondent pas aux normes sanitaires. L'épidémie de choléra a montré à quel point s'imposent des mesures urgentes pour l'aménagement adéquat et l'assainissement des marchés de production et de consommation : stockage, traitement, et conservation des aliments dans les villes.

III.3. Diversifier l'agriculture haïtienne avec le double objectif de répondre à la demande urbaine et d'améliorer les revenus paysans.

Composition du panier alimentaire et dépenses d'alimentations des ménages haïtiens

Selon l'enquête budget consommation de 1999-2000, dans la distribution des produits consommés pour l'alimentation, les céréales viennent au premier rang du panier des ménages avec 23,8%, la viande et les légumes suivent avec respectivement un poids de 19,3% et 12,2%. Des différences apparaissent entre les milieux de résidence : la consommation de céréales représente un peu plus de 30% de la consommation alimentaire en milieu rural tandis que dans les villes la proportion varie autour de 20%. Inversement, la consommation de viande est plus élevée dans le milieu urbain que dans les campagnes.

Tableau III.3 : Distribution de la consommation alimentaire (%) selon les produits par milieu de résidence

<i>Types de produits</i>	<i>Aire Métropolitaine</i>	<i>Autre urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble du pays</i>
<i>Céréales</i>	19	21,2	30,9	26,2
<i>Viandes et poissons</i>	20,6	22,9	17,7	19,3
<i>Produits laitiers</i>	5,7	5,1	2,6	3,9
<i>Huiles, Graisses</i>	5,7	7,6	9,8	8,3
<i>Fruits</i>	3,3	3,1	1,3	2,1
<i>Légumes</i>	10,9	12,1	12,9	12,2
<i>Féculents</i>	3,8	6,2	4,7	4,7
<i>Boissons, Tabac</i>	15,2	7,1	5,2	8,1
<i>Oléagineux</i>	0,6	0,8	0,9	0,8
<i>Sucres et condiments</i>	7,7	10,1	11,8	10,5
<i>Autres</i>	7,4	3,1	2,3	3,9

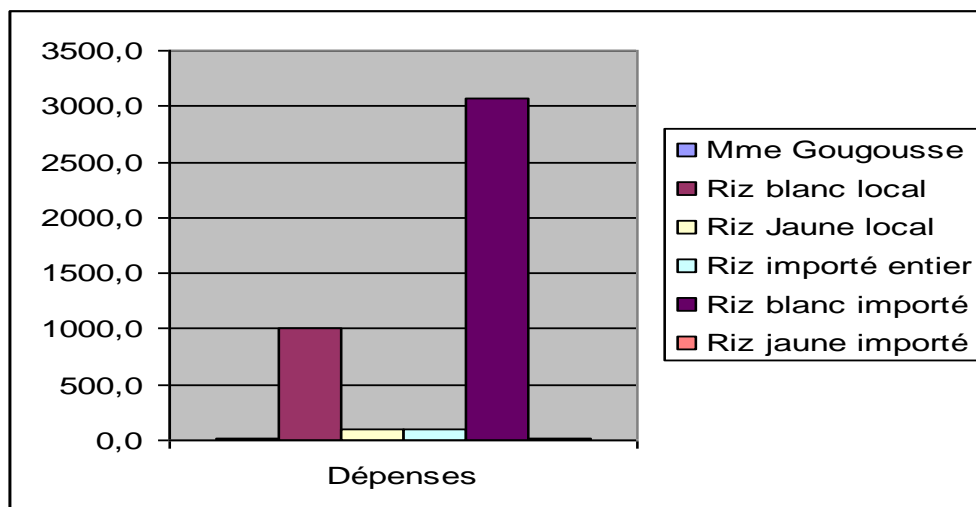
Source : IHSI/ Enquête Budget Consommation des ménages 1999-2000

La consommation de céréales domine mais au niveau des sous-postes c'est la consommation de riz qui l'emporte sur celle des autres céréales. En effet, la consommation de riz, quelque soit le milieu de résidence, représente plus de la moitié de la consommation de céréales, 53.3% , 55.9% et 54.6% respectivement dans l'aire métropolitaine, dans les villes de province et dans le milieu rural.

La dépense de consommation en riz importé des ménages est largement supérieure à celle des riz locaux. Sur 4.310,9 millions de gourdes dépensées par les ménages dans la consommation de riz 3.076,7 vont à la consommation du riz blanc importé, ce qui représente près de 71% du montant total des dépenses en riz. Les importations massives de riz constituent d'importantes sorties de devises traduisant la dégradation de l'économie haïtienne et tout particulièrement du secteur agricole qui est en forte baisse.

Graphique III. 2 :

Distribution de la dépense en riz des ménages en million de gourdes selon le type de riz



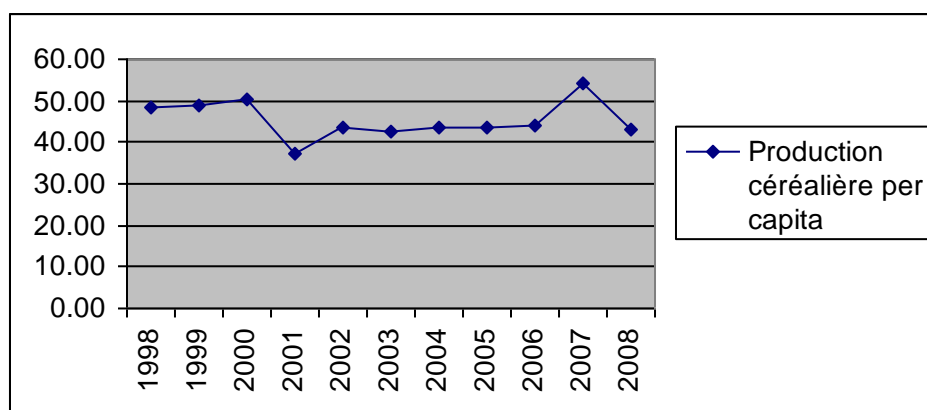
Source : IHSI/ Enquête Budget Consommation des ménages 1999-2000

Parallèlement à cette baisse de production, la consommation de riz évolue de façon exponentielle du fait de la croissance rapide de la population. Dans ce contexte il est urgent d'entreprendre d'importantes reformes, surtout dans le domaine agricole, pour relancer l'économie nationale afin de préserver la population d'une crise alimentaire sans précédent.

Haïti est fortement dépendante du marché international et parvient très difficilement à régler la facture céréalière, en particulier du riz du fait de la modestie des ressources mobilisables (devises et exportations). Il est donc nécessaire de réduire la dépendance vis-à-vis du marché international et de ne pas subir la détérioration des termes de l'échange, en développant la production végétale nationale (tubercules, riz, maïs et bananes) de manière à ce qu'elle parvienne à satisfaire à concurrence de 80% les besoins en calories alimentaires.

La disponibilité alimentaire est passée de 1.970.590,29 TEC en 2005 à 2.103.323,40 TEC en 2008. La disponibilité alimentaire locale n'évolue pas dans les mêmes proportions que les besoins alimentaires. En effet, ces derniers sont plus de deux fois supérieurs à la production alimentaire nationale. Si on veut s'assurer que les besoins alimentaires soient satisfaits, il est nécessaire d'élargir la part de la production dans l'offre globale. L'accroissement de la disponibilité enregistré à l'heure actuelle est très fragile puisqu'il est surtout dû à l'explosion spectaculaire des importations alimentaires dont la part dans l'offre alimentaire est passée de 50.5% en 2005 à 52.2% en 2008, soit une augmentation de près de 2 points en trois ans.

Graphique III.3: Evolution de la production céréalière per capita au cours de la période 1998-2008



Source :PFNSA / données IHSI et MARNDR

Evolution de la production végétale de 1998 à 2008

La production végétale en volume est estimée à 3.978.350 TM (tonnes métriques) pour l'année 2008, valant [1] 185.942 millions de gourdes. Elle s'est accrue considérablement en valeur au cours des dix dernières années. La production de tubercules, estimée à 1.801.000 TM pour l'année 2008, a été dominante au cours des dix dernières années grâce surtout à la production de manioc. La production de céréales suit avec le maïs qui y représente la moitié de la production totale en 2008. Le maïs, est la base traditionnelle de l'alimentation en milieu rural. Vient ensuite la production de riz qui représente 24% de la production céréalière totale en 2008. Cette production qui était estimée à 135.112 tonnes en 1986 n'atteignait plus que 110.000 tonnes en 2008, ce qui donnerait un ratio de 11,27 kg de riz par habitant pour l'année 2008 et qui équivaldrait à moins d'un petit sac de riz (petit sac de 25 kg contenant 9 marmites) par personne. Il est à signaler que la production de riz, l'un des produits les plus consommés par les ménages haïtiens, suit une tendance à la baisse depuis plus d'une décennie. On assiste aussi à une réduction de la production de bananes qui est passée de 280.000 tonnes en 2005 à 200.000 en 2008. Cette chute est principalement due aux inondations causées par les tempêtes tropicales qui ont touché sévèrement les plaines de l'Arcahaie et de l'Artibonite. Plus de la moitié des produits alimentaires disponibles en Haïti en 2005 et 2008 proviennent de l'extérieur.

Les limitations de l'aide alimentaire

Pour l'année 2008 l'aide alimentaire a augmenté de 4%, passant de 111.084 TEC en 2007 à 116.063 en 2008. L'aide alimentaire, qui suppléait à un déficit à hauteur de 7%, a encore considérablement augmenté depuis le tremblement de terre. Il est regrettable que les stratégies développées à l'heure actuelle en ce domaine influencent de façon négative les habitudes alimentaires, les goûts et le mode de consommation de la population. Rappelons que sur le plan économique, tout ce qui a trait à la chaîne alimentaire, à l'emploi, à la transformation, à l'agro-alimentaire, est laissé de côté depuis plus de 20 ans.

Tableau III.4 : Importation en volume et en valeur pour l'année fiscale 2007-2008

Produits	Volume (en TM)	Volume (TEC)	Valeur (en HTG)	Valeur \$
Blé	152,709.4	152709.4	2,610,650,377	64,860,878.9
Farine	40,272.5	40272.5	1,031,769,116	25,634,015.3
Fruits de mer	11,220.7	13599.5	565,227,870	14,042,928.4
Graisses Huiles	99,566.4	267037.1	4,292,379,349	106,642,965.2
Légumes	27,939.1	28358.2	919,143,106	22,835,853.6
Maïs	872.0	951.4	54,952,348	1,365,275.7
Pates alimentaires	13,563.3	16438.7	413,743,058	10,279,330.6
Produits laitiers	33,592.5	36649.4	2,257,812,161	56,094,712.1
Riz	308,650.9	336738.1	7,794,501,503	193,652,211.2
Sucre	191,450.1	202554.3	2,859,601,245	71,045,993.7
Viandes Abbats	40,077.2	32783.2	1,615,137,653	40,127,643.5
Grand Total		1,128,091.7	24,414,917,785	606,581,808

Source CNSA février 2009

Tableau III.5 : Répartition en TEC des composantes de la disponibilité alimentaire pour la période 2005-2008

Composante	2005	2008
Offre Locale nette	849,177.98	889,168.70
Importation nette	996,714.87	1,098,091.70
Aide Alimentaire	124,697.44	116,063.00
Disponibilité Alimentaire	1,970,590.29	2,103,323.40

Source : CNSA

Approche générale

Pour garantir sa souveraineté alimentaire Haïti devrait absolument adopter une économie mixte qui permettrait d'assurer un développement agricole et une industrialisation avec le double objectif de répondre à la demande urbaine et d'améliorer les revenus des paysans.

Les complémentarités entre les secteurs devraient plutôt garantir une intégration économique nationale. Une articulation harmonieuse et des synergies devraient être recherchées entre le développement de l'agriculture et l'agro industrie haïtiennes afin qu'elles se soutiennent l'une, l'autre.

Pour cela les politiques publiques devraient permettre aux exploitations paysannes de produire dans des conditions assurant une croissance affirmée de la production nationale et l'amélioration des revenus réels des paysans concernés.

Tenant compte des atouts, des potentiels trois pôles de production pourraient être construits et renforcés : un pôle d'agrosylviculture biologique, un pôle de production de grains, un pôle de spécialisation à partir de l'élevage.

Un premier pôle d'agrosylviculture biologique dans les mornes

Les ressources naturelles du pays subissent de graves pressions et leur dégradation a atteint des proportions alarmantes.

Cette situation est le résultat d'un long processus historique. Les excès de la période coloniale suivis des mauvais choix de politique depuis l'indépendance (commerce illimité de bois précieux, concessions irréfléchies d'exploitation forestière à des sociétés ou à des particuliers politiquement influents) se sont soldés par un véritable pillage des ressources naturelles du pays.

Concourant à la satisfaction de 71% des besoins énergétiques du pays, les ressources forestières se réduisent comme peau de chagrin. Elles ne représenteraient plus, selon les sources 1% de la superficie totale. Le prélèvement annuel est de l'ordre de 3 à 4 fois supérieur au rendement des formations forestières et agro forestières. Ce déficit est très loin d'être comblé par les différents programmes de plantations forestières. A présent 25 des 30 bassins hydrographiques du pays sont pratiquement nus.

En l'absence de plans directeurs de développement et de ressources, des zones sensibles n'ont pas été préservées, les vocations agro écologiques des mornes n'ont pas été respectées

Disparition de l'agriculture de montagne

Alors que le pays est essentiellement montagneux avec plus de la moitié des terres possédant des pentes supérieures à 40% la mise en valeur sylvicole des mornes n'a pas été rationnelle. L'érosion, dont ont

souffert avec de plus en plus d'acuité les petites exploitations agricoles au cours des dernières décennies, est le produit d'une crise cumulative de l'agriculture de montagne : la baisse des prix du café au producteur, en l'absence d'un système de stabilisation de ces prix, a poussé les petits planteurs à supprimer la couverture végétale servant à l'ombrage des caféiers, de manière à obtenir des revenus d'appoint par la vente du bois ; dégradation des caféières qui sont progressivement remplacées par des cultures sarclées à haute valeur ajoutée (pour l'approvisionnement des villes) mais fortement érosives. Le développement progressif des cultures intensives a donc augmenté ces dégradations. De plus la pression démographique et l'augmentation continue de la demande alimentaire poussent les agriculteurs à cultiver des terres marginales inaptées à la production agricole. Il en résulte une dégradation accélérée des ressources naturelles.

Une approche de sécurisation alimentaire devrait être proposée aux petits et moyens producteurs et productrices vivant dans les mornes en vue de la promotion de l'agrosylviculture et la garantie de l'auto-suffisance familiale dans le but d'augmenter les ressources productives, les revenus, les excédents au niveau de l'agriculture familiale. L'état devrait agir sur plusieurs facteurs : la sécurité foncière pour l'agriculture familiale, l'augmentation de la surface cultivée et des rendements. Les villages bénéficieraient d'une certaine autonomie.

Une réforme foncière assurerait la redistribution de la propriété sur la base de l'accès au sol là où celle-ci est jugée trop inégalement répartie.

Les règles régissant l'accès à l'usage du sol devraient être conçues dans une perspective qui intègre et non exclut. Tenant compte que la population rurale vit principalement dans les mornes l'accès au sol pour les terres de l'Etat serait géré sur la base de contrat par des communautés villageoises, des associations paysannes, des coopératives dans le cadre de projet de reforestation productive ou de valorisation des espèces de cultures vivrières anti érosives. Le fonctionnement en société villageoise, en coopérative ou en syndicat garantirait : 1- l'émergence d'une démocratie participative paysanne, 2-la promotion de projets porteurs, 3-l'utilisation de nouvelles variétés et techniques. La démocratie participative serait la voie royale. Ce n'est que dans la mesure où l'on prendrait en compte les logiques paysannes et que les petit et moyens exploitants pourraient s'exprimer que des avancées pourront être garanties.

Des directives nationales devraient être respectées sur l'ensemble du territoire en ce qui a trait à l'utilisation et la valorisation des terres suite à une grande concertation avec les villages et associations de chaque région. Dans les mornes il faudrait valoriser des pratiques culturelles qui favorisent la biodiversité (diversité biologique naturelle et cultivée), l'utilisation des intrants biologiques. Le paysan haïtien serait appelé à jouer un rôle dans la gestion de l'environnement. Sa production serait biologique parce qu'il respecterait l'équilibre naturel et animal. Dans le cadre d'un plan rationnel d'aménagement du territoire des

choix clairs seraient faits pour l'utilisation des mornes avec des combinaisons de cultures adaptées à chaque zone écologique.

Ces cultures répondraient à plusieurs exigences. Elles seraient adaptées à l'éco-système, les technologies enrichiraient les techniques traditionnelles et renforceraient l'équilibre écologique existant. L'agrosylviculture serait développée de manière à assurer l'alimentation des ménages ruraux directement concernés sur la base du petit élevage, de la production de bananes, d'ignames dans les montagnes humides, du petit élevage, de manioc, de pois congo dans les montagnes sèches et arides. Les paysans seraient appuyés de façon systématique dans la reforestation productive des mornes en espèces fruitières telles que les avocats, les agrumes, les mangues, les papayes. Les légumineuses (pois congo), racines et tubercules, pourraient être vendues sur le marché intérieur et valorisées aussi à l'exportation. Dans les mornes la promotion des cultures vivrières serait envisageable à partir des espèces qui régénèrent la terre et des activités intensives qui donnent la possibilité d'assurer l'extension de la couverture arborée en espèces fruitières et bois d'œuvre. Les cultures de rente à haute valeur ajoutée, durables et protectrices de l'environnement (cultures anti érosives) permettraient aux producteurs et productrices d'acheter sur le marché les produits non agricoles et au pays d'augmenter les exportations agricoles. Un appui aux exportations serait fourni par le biais de divers programmes d'assistance technique et financière aux filières à haut potentiel productif.

Tableau III. 6: Cultures dans les mornes en fonction des zones agro-écologiques

Département	Zones agro-écologiques	Cultures
Ouest		
	Montagnes humides	Culture maraichères
Sud est		
	Montagnes humides	café, haricot, banane et igname
Sud	Montagnes arides	maïs, pois congo, manioc
Artibonite	Montagnes humides	café, haricot et bananas
	Montagnes arides	sorgho et manioc
Centre		

	Montagnes semi humides	
	Montagnes très humides	maïs, sorgho, pois congo, canne à sucre, arachides et manioc
	Montagnes sèches	café, maïs, haricot, ignames
Grand' Anse		
	Montagnes très humides	Café (dominant), haricot, igname
	Montagnes humides	Café, cacao, haricot, igname
	Montagnes semi-humides	maïs, haricots
Nippes		
	Montagnes humides	haricot, maïs, café, banane et tubercules
	Montagnes sèches	Sorgho
Nord		
	Montagnes humides	café, cacao, igname, taro, banane, haricot
	Montagnes sèches	sorgho, maïs, pois congo
Nord' Est		
	Montagnes humides	café, igname, haricot
	Montagnes semi-humides	banane, canne à sucre, maïs et tubercule
Nord'Ouest		
	Montagnes arides	arachides, sorgho
	Montagnes humides	tubercules, maïs, haricots, bananes, café

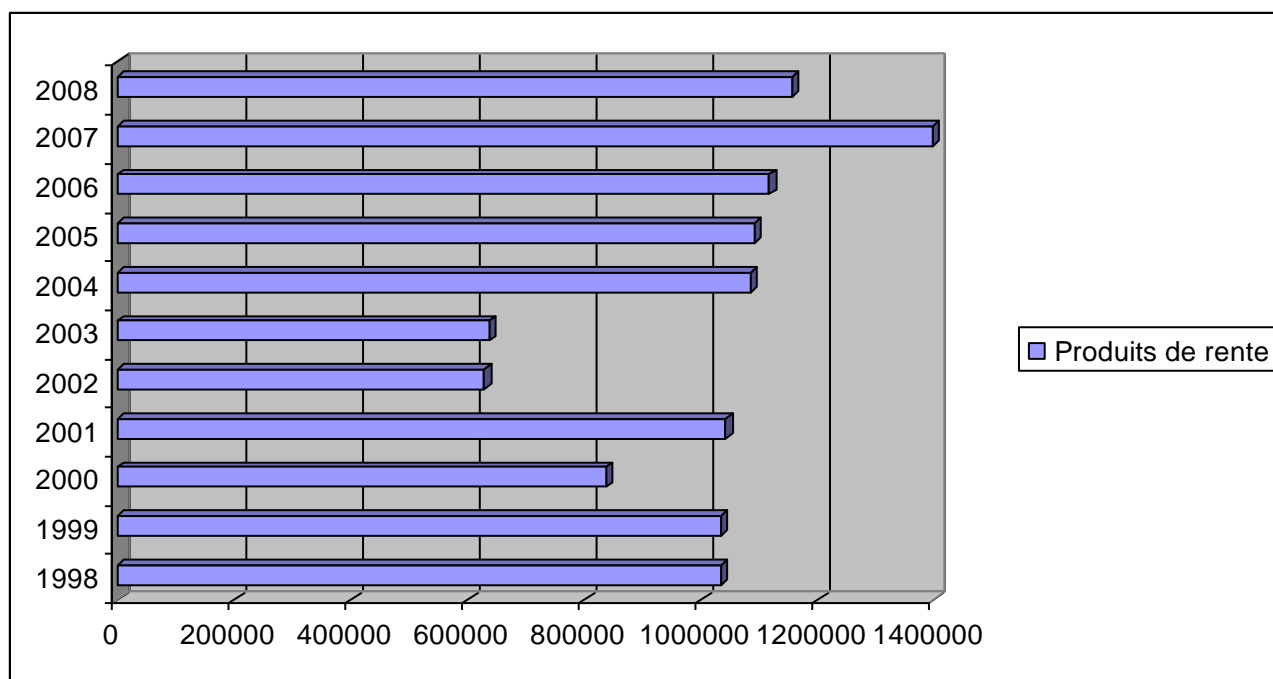
Source : Rapport Mission FAO/PAM pour l'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires, Oct. 2004

Production des cultures de rente dans les mornes

Traditionnellement les denrées considérées comme cultures de rente en Haïti sont le café, le cacao et la canne à sucre. Elles demeurent un secteur important pour l'économie nationale. En tant que produits d'exportation, elles ont été d'importantes sources de devises pour le pays. Elles sont aussi des sources de matières premières pour les agro-industries.

La production totale des produits de rente a diminué de 17,3% en volume en 2008 par rapport à 2007. Cette production peut-être estimée à 1.155.508 tonnes métriques pour l'année 2008.

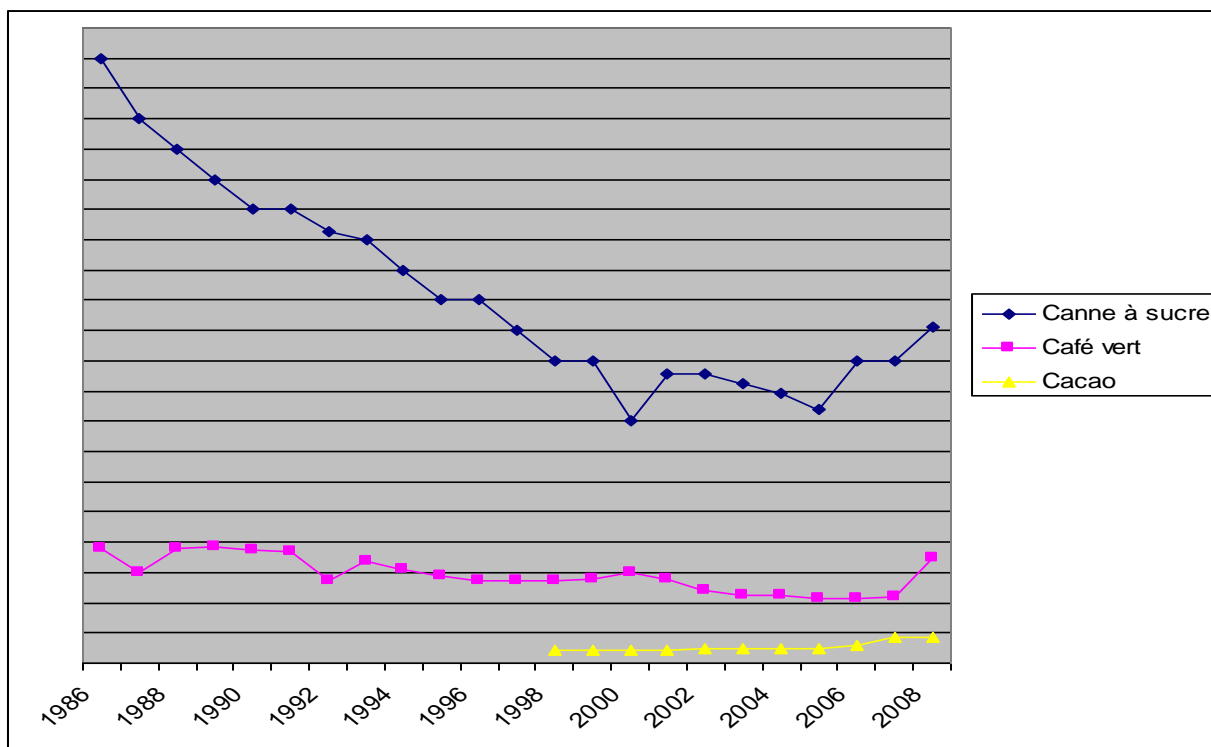
Graphique III.4 : Evolution de la production des produits de rente en volume (en TM) de 1998-2008



Source : PFNSA/ données MARNDR

Comme le montre le graphique III.4., la production des produits de rente a régressé considérablement en volume durant la période 1986-2008. Cette décroissance est beaucoup plus prononcée pour la canne à sucre qui est passée de 2.000.000 tonnes en 1986 à 1.110.000 en 2008, soit une baisse de près de la moitié en 22 ans. Cette diminution spectaculaire de la canne à sucre dans les plaines et les montagnes semi-humides s'explique par le différentiel de revenus tirés de cette culture par rapport aux cultures vivrières. En effet, les agriculteurs ont tendance à substituer à la canne d'autres cultures plus rentables comme la banane, le maïs, le haricot. La fermeture des principales centrales sucrières constitue aussi un élément d'explication de la régression de la production de cette denrée. Après la fermeture de ces usines, la canne est surtout utilisée pour la fabrication de clairin. Selon une étude de la BID[2], la fabrication de "clairin" consommerait plus de 68 % de la production nationale de canne à sucre, le sucre (Darbonne) 6%, le rapadou, produit principalement dans le Plateau Central, 17%, la filière industrielle (rhum) 3% et la filière sirop (3%). La consommation finale de canne (canne de bouche) pourrait représenter 3% de la production.

Graphique III.5 : Evolution en volume (TM) des trois principales cultures de rente pour la période 1986-2008



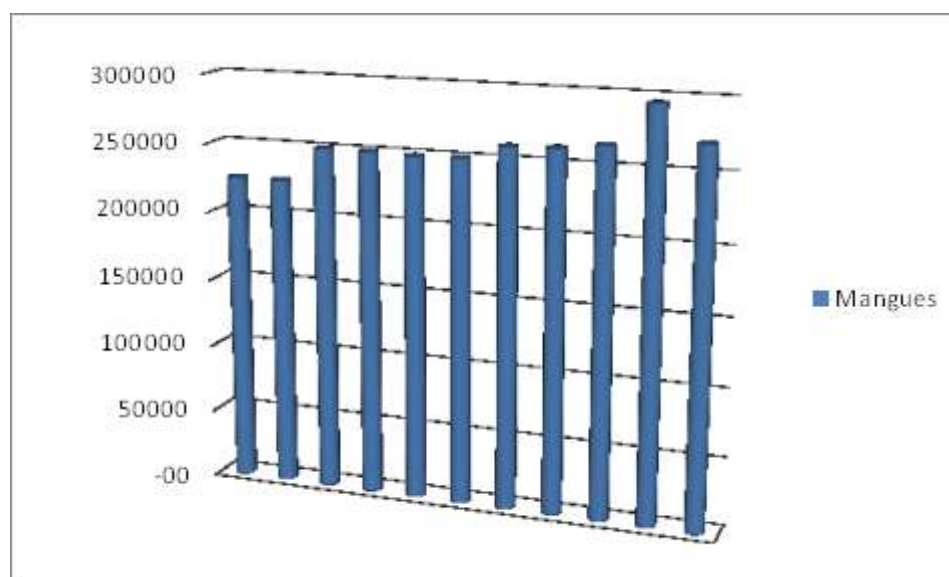
Source : FAO / MARNDR

Quant au café, il a l'avantage d'être cultivé à travers tout le pays. Durant la première moitié du 20^{ème} siècle le café a été une importante source de devises pour le pays. La production a diminué au cours des 25 dernières années passant de 37.752 tonnes en 1986 à 28.000 en 2008, ce qui correspond à une diminution de plus d'un quart en 24 ans. Le cacao est surtout cultivé dans le Nord et dans la Grand'Anse. Selon l'ECVH 2001, 5% des producteurs agricoles du département du Nord cultivent le cacao. Comme le montre le graphique, la production cacaoyère n'a pas varié grandement au cours des dix dernières années. Elle est estimée à 8.500 tonnes en 2008. Vu le faible niveau de revenu procuré par la production de cette denrée, certains producteurs lui substituent d'autres cultures, comme l'igname et le maïs, jugées plus rentables. Mais en raison du nombre d'acteurs impliqués dans la production et surtout dans la commercialisation du cacao, cette filière demeure importante pour l'économie nationale en termes d'emploi. C'est donc une filière à protéger, notamment en accroissant sa productivité.

Une nouvelle culture de rente

La culture de mangues n'est pas exclusivement destinée à l'exportation, c'est un fruit de consommation très populaire.

Graphique III.6: Evolution de la production de mangues (TM) au cours de la période 1998-2008



Source : MARNDR

La production de mangues en volume (en TM) a augmenté au cours des dix dernières années passant de 225.000 tonnes en 1998 à 270.000 en 2008, soit un taux de croissance de 20%. Mais la production a affiché une baisse de 8% en 2008 par rapport à l'année 2007 pour laquelle elle est estimée à 295.000 tonnes. Les producteurs haïtiens ont intérêt à maintenir et surtout à accroître la productivité de la culture de la mangue, qui permet de compenser les déficiences de la production de vivres. C'est à la fois une denrée de sauvetage et une denrée commerciale.

Les cultures de rente peuvent être rentables. Grâce à l'extension de l'agrosylviculture, à l'amélioration des terres marginales à partir de la reforestation productive, on devrait assister à une croissance de la production des cultures de rente dans les mornes.

Ces transformations requièrent une restructuration de la structure de la production de montagne qui permettrait d'assurer :

- 1- une répartition plus égalitaire des moyens de production entre la petite-moyenne exploitation vis-à-vis de la grande propriété,
- 2- une hausse significative du taux d'excédent de l'agriculture familiale de 35% puis de 60%.
- 3- une augmentation de la part de l'agriculture familiale dans les cultures de rente et d'exportation de 50% (mangues, avocats, café, cacao, noix, miel, djondjon, pois congo....
- 5- un positionnement favorable de l'agriculture familiale haïtienne sur le marché mondial en tant qu'agriculture biologique en faisant l'effort de développer des éco labels.

La modernisation de l'agriculture soutiendrait aussi l'empowerment des femmes paysannes en les aidant à :

- 1- porter en avant leur propre agenda en vue de garantir leur mobilité économique et sociale, la défense de leurs droits en tant que femmes rurales.
- 2- garantir l'accès au sol aux femmes rurales chef de ménages.
- 3-générer un capital d'investissement plus significatif.
- 4- permettre aux femmes de maîtriser les techniques performantes de conservation et de transformation des produits alimentaires et réduire les pertes.
- 5- maîtriser le dynamisme des marchés dans lesquels elles évoluent afin d'augmenter leur marge de profit et de contrôler les spéculations abusives.
- 6-Assurer une meilleure insertion des marchandes dans le marché de services en augmentant leurs capacités de préserver l'innocuité des aliments.
- 7- Améliorer l'environnement physique dans lequel travaille les femmes paysannes.
- 8- de trouver des emplois durables en dehors du secteur agricole (artisanat, transformation, restauration, ...ect)

La construction d'un deuxième pôle de production de grains

La construction d'un pôle de production de grains à partir d'une valorisation systématique des plaines s'avère urgente si le pays veut garantir la mise sur le marché de céréales et d'haricots et influencer à la baisse les prix des produits alimentaires de consommation de masse. La possibilité d'extension des terres cultivées des plaines devrait être étudiée à partir d'une bonne évaluation des réserves de terre du pays. Les plaines occupent seulement 20% de la superficie totale du pays avec 550 000 ha. Sur une superficie totale de 2 775 000 ha, 1 500 000 ha de terre sont cultivés alors que seulement 770 000 ha sont considérés comme cultivables. Il faut se donner les capacités de nourrir la population des villes qui a de sérieuses difficultés pour s'alimenter à cause de la tendance à la hausse des prix sur le marché mondial et de leurs fluctuations.

Une approche d'intensification des productions vivrières pourrait être mise en oeuvre à partir de projets de fermes et d'entreprises rurales sur les terres agricoles de l'Etat et les terres à haut potentiel agricole avec l'objectif d'un accroissement soutenu de la production agricole de façon à atteindre l'autosuffisance à l'échelle nationale pour tous les produits céréaliers. Cette stratégie devrait permettre de disposer d'une agriculture qui approvisionne les marchés urbains.

Les stocks de céréales devraient au moins tripler et pouvoir satisfaire la demande locale. Ils devraient aussi être en constante augmentation compte tenu de la croissance de la population. Les exploitations dans les plaines devraient connaître une spécialisation marquée. Les plaines de l'ouest, du

sud-est, de la Grand' Anse produiraient la banane tandis que celles de l'Artibonite et du sud le riz et celles du sud-est et du centre le maïs. D'une façon générale elles seront encouragées à multiplier les revenus et à minimiser les risques du marché pour les agriculteurs en conservant une production mixte. La diversification prendra le relais et permettra de développer d'autres céréales, l'élevage, l'artisanat, en fonction de la proximité des marchés et des réseaux de commercialisation.

Le passage à des techniques plus intensives dans les plaines permettrait d'accroître la production céréalière de façon considérable. Il conviendrait d'homogénéiser la production, en sélectionnant les variétés à haut rendement. Ces performances rendent toutefois le secteur 'fragile' et dépendant de l'évolution du contexte mondial, notamment en ce qui concerne les évolutions de prix des intrants importés. L'utilisation des intrants devrait intégrer des préoccupations environnementales telles que la maîtrise de l'eau, la lutte contre l'érosion, le respect de la biodiversité et la prise en compte du changement climatique.

La recherche agricole pour améliorer les semences serait axée particulièrement sur le riz afin d'obtenir des rendements plus élevés et parvenir à réaliser deux à trois récoltes par an et accroître ainsi le nombre d'hectares cultivés. Haïti devrait aussi disposer de centres universitaires, d'infrastructures pour l'établissement progressif de nouvelles variétés de grande qualité, libres de maladies avec un pouvoir de germination élevé. Il faut lancer des programmes (universitaires, publics et privés) d'amélioration génétique et de production de semences de qualité pour les pois, le maïs, la banane et le manioc. La recherche prioritaire d'accroissement des rendements ne devrait pas faire perdre de vue la nécessité de maintenir un certain niveau de biodiversité et d'améliorer la qualité du riz. Il devrait donc y avoir des structures d'encadrement des riziculteurs pour vulgariser les techniques et valoriser les variétés endogènes.

Tableau III.7: Cultures dans les plaines en fonction des zones agro écologiques

Département	Zones agro-écologiques	Cultures
Ouest	Plaines irriguées	banane (principale culture)
	Plaines humides	maïs, canne à sucre
Sud est		
	Plaine irriguée	Bananas
	Plaines	maïs, pois congo, manioc
	Plaine aride	sisal (Côtes de Fer)
Sud		
	Plaines sèches	sorgho, maïs et manioc (par ex. Région d'Aquin)
	Plaines humides	maïs, haricot, riz, légumes
	Plaines irriguées	maïs, haricot, riz, légumes
Artibonite		
	Plaines irriguées	riz, légumes, haricot, bananes, maïs, sorgho
	Plaines humides	bananes, maïs, fruitiers
	Plaines arides	millet et pois congo
Centre		
	Plaines humides et irriguées	maïs, haricot, riz, patates douces
	Plaines sèches	maïs patate, pois congo, et manioc
Grand 'Anse		
	Plaine semi humide	bananes, maïs, manioc, fruitiers
	Plaine sèche	arachide, maïs, pois d'angole
Nippes		
	Plaine irriguée	maïs, riz, bananas
	Plaines sèches	maïs, sorgho et pois congo

Nord		
	Zone de Plaine*	riz, bananes, haricot, manioc, patate douce, maïs
Nord Est		
	Plaines sèches	maïs, pois d'angole, gombo et tubercules
		(l'élevage libre du gros et menu bétail est très pratiqué)
	Plaines humides	riz, haricot, banane (élevage à la corde)
Nord Ouest		
	Plaines arides	Sorgho
	Plaines irriguées	Banane (culture principale)

Source PFNSA : données rapport Mission FAO/PAM pour l'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires, Oct. 2004

Les petits producteurs qui évoluent dans les plaines seraient appuyés afin d'avoir accès aux moyens de production (semences, outils, crédit). Ils devraient aussi avoir les moyens de stocker leur céréales de façon à pouvoir négocier les prix afin d'empêcher une répartition inégale des bénéfices au sein des filières. L'Etat, par le biais des communes, construirait les infrastructures de stockage de façon à faciliter la constitution de réserves et la distribution sur les marchés ruraux, régionaux et dans les grands centres urbains.

Les fermes et entreprises rurales de l'Etat absorberaient de manière prioritaire la main d'œuvre rurale constituée de paysans vivant à 90% de l'autosubsistance. Les travailleurs sur les fermes en plus de leurs salaires bénéficieraient d'avantages sociaux tels que logements, formation professionnelle, éducation gratuite de leurs enfants, prime d'éloignement...etc. Ils recevront un quota de production alimentaire afin de pouvoir nourrir leur famille. Des possibilités leur seront offertes de travailler sous forme de coopératives ou bien de syndicats paysans.

Les fermes et les entreprises rurales pourraient être gérées à partir de contrats de gestion conclus avec des personnels qui ont démontré leurs compétences. De gros efforts devraient être consentis pour aménager l'espace agricole et mettre en place les conditions pour une meilleure production. Des routes seraient construites pour désenclaver la campagne ainsi que des infrastructures pour l'électrification.

De multiples acteurs (collecteurs, décortiqueuses, grossistes, transporteurs) constitueraient la filière de commercialisation dans les différentes régions. Les circuits courts seraient prépondérants puisque la majorité de la population réside en milieu rural et dans de petites

agglomérations. Toutefois pour les céréales les villes constitueront d'importants pôles de consommation.

L'inégale répartition des bénéfices entre les acteurs de la filière porte à se soucier des retombées de cette stratégie. Pour assurer l'amélioration des conditions de vie et le bien être économique des petits exploitants un ensemble de mesures devraient être prises, dont particulièrement une garantie de pouvoirs obtenir de justes prix pour leur production.

Un troisième pôle de spécialisation à partir de l'élevage

La production de viande de ruminants tourne autour de 34.410 tonnes en 2008 alors que pour les volailles elle avoisine 7.896 tonnes. L'industrie de la viande est donc dominée par la production de ruminants (bovins, caprins et ovins) qui vaut près de 5 fois la production de volailles (poules, canards, dindes, oies) sur la période allant de 1986 à 2008. En outre, la croissance de la production de ruminants est plus prononcée que la production de volailles (des taux de croissance respectifs de 45% et 7% en 2008 par rapport à 1986). La production de viande de volailles est presque constante pour la période étudiée.

La production de viande est quasiment entièrement consommée par le marché local. Deux principaux types de viandes sont offerts aux consommateurs locaux : la viande de volaille et celle de ruminants. C'est un secteur où coexistent petits, moyens et grands producteurs.

Selon les données fournies par la FAOSTAT, la production de viande connaît une croissance continue. Après une régression au cours de la période 1987-1993, la production a retrouvé timidement le niveau de 1986 qui tournait autour de 42.306 tonnes pour ensuite augmenter progressivement jusqu'en 2003. Sur la période 2005-2008 la production a presque stagné. Pour l'année 2008, la production de viande est estimée à 58.178 TM. Il est donc clair que le pays est quasi autosuffisant en viande. Selon une étude de la BID, les importations de viande bovine, caprine ou ovine sont négligeables. Mais le pays importe de bas morceaux de porcs, dindes et poulets. Il faudrait beaucoup investir dans le nord est et dans les autres régions du pays dans l'élevage de volaille (poulets, pintades, canards, dindes) ainsi que dans l'élevage porcin. L'appui à l'intensification se ferait aussi bien à l'échelle familiale que semi industrielle.

L'Etat central et décentralisé devrait construire les abattoirs aux abords des marchés et assurer la formation aux métiers de bouchers, faciliter la mise en place d'équipements collectifs pour les boucheries dans les marchés principaux, améliorer les possibilités de conservation des produits grâce à un meilleur approvisionnement en électricité et à l'installation d'une chaîne de froid.

Le développement de l'agro-industrie

La sphère économique industrielle moderne pourrait contribuer puissamment et aiderait avant tout à générer des excédents économiques dont le pays a besoin pour poursuivre d'autres modernisations, notamment des économies familiales paysannes et des micros et petites entreprises de

l'artisanat rural. Un appui devrait être fourni à la modernisation des unités de transformation artisanale rurale en stimulant les complémentarités et les interrelations entre les unités de production rurales, les micros entreprises artisanales et les PME.

Il importe de développer un processus de transfert de ressources et de technologies vers les secteurs paysans et de la micro et petite entreprise artisanale rurale et urbaine en vue de l'installation de cassaveries plus modernes, de moulins à grains, de fabrication de confiture, de compote, de séchage et transformation des épices... en vue de dégager une valeur ajoutée aux produits agricoles dont la transformation peut se réaliser à l'échelle familiale. Les entreprises de taille moyenne ont leur rôle à jouer dans la transformation des produits agricoles périssables et l'absorption d'une partie de la main d'œuvre excédentaire en milieu rural.

Dans le cadre de cette étude six industries nous paraissent prioritaires. Ce sont les industries de la viande, du lait, du grain, du sucre, des boissons et les industries alimentaires diverses.

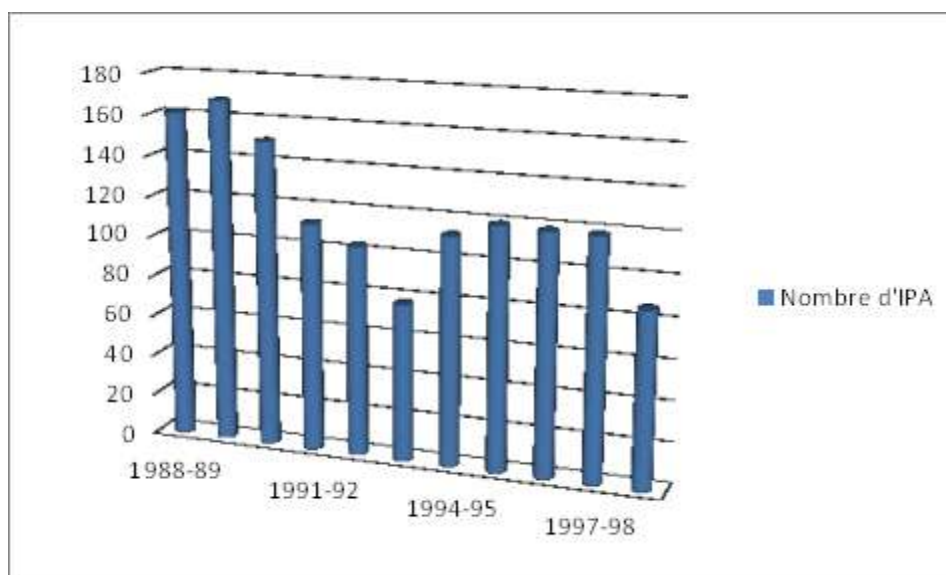
Un positionnement central dans la chaîne alimentaire

Le secteur des industries de fabrication de produits alimentaires ou agro-industries se situe au centre de la chaîne alimentaire entre les agriculteurs qui lui fournissent les matières premières dont il a besoin et les distributeurs qui jouent le rôle d'interface avec le consommateur final. Les approvisionnements en matières premières et en produits finis font du secteur une industrie importante en termes de création d'emploi. La transformation des produits engendre des relations étroites avec des activités telles que l'emballage, le transport ou encore la publicité. Ces entreprises industrielles produisent essentiellement pour le marché local.

Evolution et profil du secteur

Comme les autres industries, le secteur agro-industriel a connu une diminution spectaculaire de son parc et de sa main d'œuvre en plus de 25 ans. Selon les données fournies par l'IHSI, pour l'année fiscale 1988-89 le parc industriel haïtien comptait 161 IPA (établissements d'industries de production alimentaire), tandis que les estimations faites pour l'année 2007-08 ont révélé 86 IPA, ce qui correspond à un taux croissance négative de plus de 46.5% du nombre d'IPA.

Graphique III 7: Evolution du nombre d'IPA pour la période 1988-89 à 2007-08



Source : IHSI, *Les Etablissements Economiques par Branches d'Activités, Unité des Comptes Nationaux, mai 1999*

En dépit de la disparition de nombreux établissements d'industries de produits alimentaire, ce secteur demeure prépondérant dans les industries locales. Le secteur des IPA est le premier secteur industriel haïtien en termes d'emploi et de production. Il devance tous les autres secteurs industriels en fournissant 37% du total de la production industrielle du pays[3]. La production des IPA a été estimée à 975 millions de gourdes en 1998. Cette prédominance apparaît également dans la valeur ajoutée et l'investissement.

L'agro-industrie est confrontée à plusieurs contraintes, faiblesses ou handicaps structurels tels que :

1. la baisse généralisée de la productivité agricole due entre autre à la dégradation de l'environnement.
2. la hausse du coût de la main d'œuvre agricole ou simplement la non disponibilité de cette main d'œuvre.

Les moyennes industries pourraient développer des complémentarités avec l'agriculture familiale et stimuler la diversification des produits intermédiaires dérivés des produits agricoles tels que le clairin, l'alcool, la gélatine, l'utilisation de sous-produits agricoles pour la nourriture du bétail, le lait en conserve...

Des politiques devraient être mises en oeuvre et des mesures prises afin de protéger les producteurs agricoles et les agro-industriels haïtiens (nes), notamment en stabilisant les prix et en favorisant les investissements destinés à améliorer les appareils de production et à élever la qualité des services. Il faudrait aussi adopter des politiques de régulation des rapports entre le marché et l'agriculture paysanne. Au niveau national ces régulations seraient adaptées aux conditions locales et

devraient protéger la production nationale dans une perspective de souveraineté alimentaire en déconnectant les prix du marché intérieur des prix du marché mondial.

Des pratiques alimentaires et une nourriture profondément enracinée dans notre culture.

Les propositions tiennent compte de la culture du monde rural haïtien et de l'univers culturel national. Une attention spéciale est accordée au rapport culturel à l'alimentation ainsi qu'à l'intégration nécessaire entre la culture et la nature. Les contraintes physiques et les héritages culturels devraient faire l'objet d'une discussion suivie avec les paysans afin qu'ils puissent effectuer des choix allant dans le sens de leur auto-développement. Sur le plan nutritionnel un travail d'éducation serait nécessaire afin que le panier alimentaire de la ménagère haïtienne et la cuisine créole haïtienne s'inscrivent à la fois dans la tradition culturelle et dans un projet de modernité.

PERSPECTIVE INTERCULTURELLE POUR HAÏTI

Par Margareth Mathurin

I- Le biculturalisme haïtien, une richesse de diversité culturelle

La révolution haïtienne a proposé des paradigmes en vue d'un dépassement des inégalités politiques et des inégalités économiques (Esclavage, Colonialisme, légitimation de la domination et assujettissement de la race noire par la race blanche).

Durant le processus de construction de l'Etat nation, la notion d'égalité demeure fondamentale. Ces aspirations ont amenées au projet d'indépendance de 1804 et à des transformations politiques, des conquêtes égalitaires sur le plan économique et social. Les valeurs universalistes de la révolution haïtienne liberté, égalité ont profondément marqué la matrice de la culture haïtienne,

Cependant dès 1806 à la mort de Jean Jacques Dessalines, l'état se développe dans un contexte marqué par des luttes intestines et de classes qui sont elles mêmes pénétrées directement ou indirectement par des intérêts dominants des puissances impériales.

Tout au long des différents temps historiques, l'unité de la nation haïtienne est conçue à travers l'unité de pensée des élites haïtiennes et cette vision dominante porte à la légitimation/ acceptation de particularismes et clivages : 1) ethniques bossale- créole, 2) linguistique créole- français, 3) religieux vaudou -catholicisme- protestantisme, 4) agraire grande plantation – petite exploitation agricole.



Dépossédé de la connaissance de leur réalité, déraciné de l'intérieur les élites pour la plupart ont toujours le désir de s'identifier aux occidentaux et on assiste de plus en plus au mimétisme généralisé. Il y a une fuite en avant dans la bureaucratie et le totalitarisme de la technique à l'avantage de logiques de plus en plus mercantiles : accaparement, accumulation, spéculation.

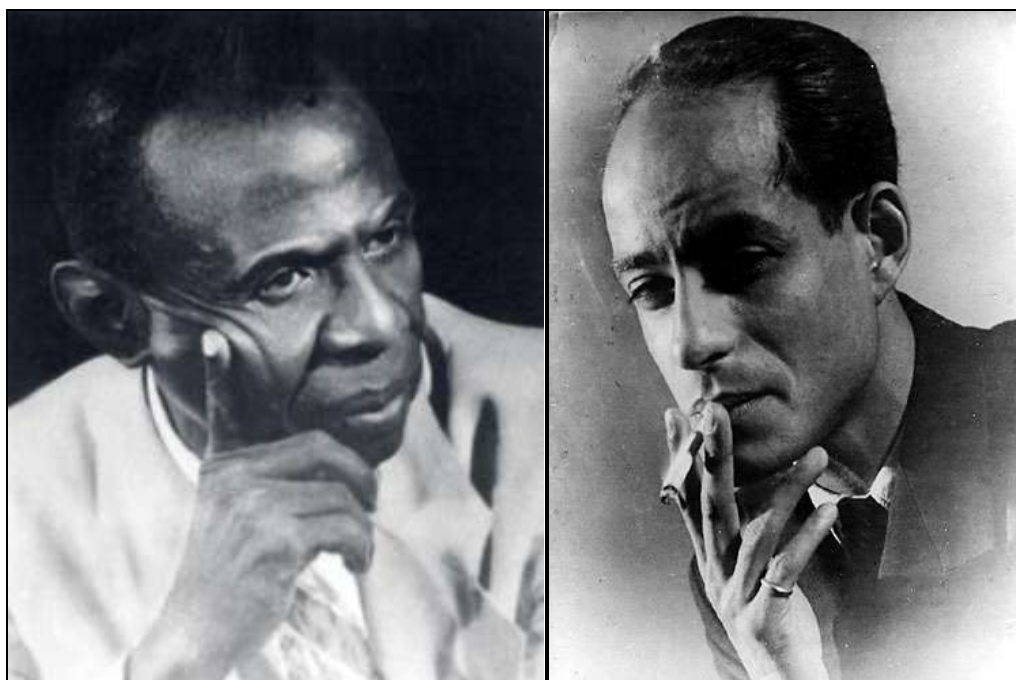
La société haïtienne se trouve en difficulté pour construire une vision propre et elle produit une lecture dépendante de l'extérieure. Généralement il y a un certain mépris du savoir populaire, ces savoirs et savoirs faire ne sont pas valorisés. Les élites effectuent des emprunts aveugles et perdent progressivement la capacité de contrôle de leur auto évolution. La société haïtienne est fragilisée et a du mal à reconstituer sa cohérence interne. Les querelles bi séculaires entre différentes fractions des élites affaiblissent l'unité de la nation et rendent difficiles l'édification de projet sociétal.

Les mobilisations paysannes, populaires urbaines des XIXe, XXe et XXI siècles ont toutes charrié des revendications propres à leur domaine particulier ou portant sur le fonctionnement social en général en vue d'aboutir à une plus forte intégration nationale. Pourtant les résultats se sont toujours situés très en deçà des attentes.



Cependant en 1915 au moment de l'occupation américaine on assiste à l'émergence du mouvement indigéniste qui fut une forme de protestation politique, artistique, littéraire, scientifique et économique face une invasion étrangère et le racisme. L'indigénisme rejette les valeurs du passé parce que les aînés n'ont pas proposé de projet réellement notre, il se retourne vers l'héritage culturel, les traditions paysannes, vers le peuple, s'inspire de l'histoire, de l'indépendance. Les défenseurs du mouvement ont tenté de déterminer quelle peut être la situation propre de la nation haïtienne sur le plan de l'histoire des civilisations.

Le Dr Price Mars, puis Jacques Roumain ont mis en place deux établissements spécialisés: le Bureau d'ethnologie et l'Institut d'ethnologie qui ont pris pour objets de recherche la culture nationale, le vodou, le folklore et aussi des sujets en lien avec la linguistique, la période amérindienne et l'archéologie. Il y a eu un véritable effort d'actualisation des connaissances et la couverture des connaissances sur les traditions, les modes de vie.



Un nombre important d'intellectuels de la génération de 1946 a été formé par ces institutions.

Un tel courant a évidemment créé un climat favorable à une large diffusion des sciences ethnologiques, à l'édosion de mouvements culturels et politiques durant un demi-siècle en Haïti.

Cette tendance aura construit une pensée sociale, culturelle et politique qui a influencé les intellectuels afro américains et antillais de 1930 à 1960 en pleine période de décolonisation et de poussées indépendantistes.

Malheureusement à partir de 1957 on assiste à l'instauration de la dictature et à la manipulation abusive de la culture populaire et nationale pour opprimer le peuple haïtien. La répression aura démantelé les structures mises en place par une élite progressiste.

Cette dépossession graduelle aujourd'hui est entretenue par les impositions du néo libéralisme : désintégration du tissu social, pertes des valeurs communautaires, implantation à outrance de modèles étrangers de consommation au détriment de la production nationale, des savoir faire locaux.

Le pays vit mal le biculturalisme qui s'est construit dans un contexte de résistance et en même temps d'ouverture sur l'extérieur. Un lent processus de construction identitaire s'est donc effectué à

partir des pratiques culturelles de la langue créole, de la religion vaudou, de la lutte pour la constitution de la petite et moyenne exploitation paysanne ainsi qu'une reconnaissance des codes de la culture occidentale, acquis au cours de trois siècles dans une situation inclusive de conflits culturels. Il est à noter que les particularités sont aussi économiques mais très fortement culturelles.



L'unité de la communauté culturelle nationale exigerait impérieusement, le total dépassement de la dichotomie entre l'oralité et l'écriture que l'on retrouve profondément ancrée dans chacun des pôles culturels qui ont tendance à s'opposer.

Dans l'oralité se maintient et se transmet une cosmovision qui provient d'une volonté culturelle orale recréé et transmis dans des espaces telles que le lakou, le coumbite, la gageure et par des structures telles que les sociétés d'escouades, les temples vaudous, les associations communautaires des quartiers populaires. Le défi fondamental consiste à construire dans la société haïtienne des perspectives de développement, d'enrichissement de l'oralité culturelle. Il nous faut créer une société où l'oralité sera aussi une façon d'organiser le savoir, de le consolider et de l'offrir à d'autres.

La culture orale a façonné le pays. Il s'agit tout d'abord de la force et de la prédominance naturelle des mentalités et comportements des secteurs majoritaires. Cette culture orale est liée au contexte de vie, dans la complexité des rapports, des pratiques du paysan, du pêcheur, de l'artisan, du docteur feuille, de l'artiste peintre, du samba compositeur et chanteur. L'oralité élabore des contenus, des processus, les différencie les uns des autres. L'oralité n'est pas seulement la tradition mais aussi le futur, c'est un processus de savoir. En Haïti l'école n'est certainement pas le seul lieu de savoir. Une culture orale sait lire, interpréter, manipuler. Il y a, en Haïti, une production importante de connaissances culturelles orale en créole, il nous faut donc : des conteurs professionnels qui perpétuent ce rôle et cette fonction, de sambas compositeurs qui ont étudié le chant et la musique et qui continuent à assurer l'animation dans les coumbites et escouades, des docteurs feuille qui aident la population à garder une grande connaissance des plantes et de la biodiversité, des hougans et prêtresses philosophes qui nous dévoilent la complexité de la cosmovision vodou, des matriarches et patriarches qui dans les lakous transmettent les savoirs et la sagesse à la jeune génération. Ces pratiques, représentations, expressions,

connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés ont été transmis depuis plus de deux siècles de génération en génération. Ces pratiques sont recrées en permanence par les communautés locales, les groupes en fonction de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir la richesse de la diversité culturelle. Ces savoirs et savoir faire représentent le creuset du patrimoine culturel immatériel d'Haïti.

Il faut mener une bataille afin que la majorité de la population haïtienne de culture orale puisse recréer et enrichir leurs pratiques d'agriculture paysanne, de médecine traditionnelle, du travail artisanal, de production de symboles en vue de la reproduction sociale et culturelle dans des lieux réels et pas seulement dans les musées. Les artistes et artisans haïtiens (nnes) ont construit des communautés culturelles de Noailles, de la grand rue, de la rivière froide afin d'aménager des espaces de création, de récréation de leurs expressions symboliques et de construction d'un mieux vivre ensemble. Tiga en grand médiateur culturel avait compris ces dimensions et nous a laissé l'expérience du mouvement des artistes paysans de St soleil dont la richesse esthétique et la force expressive traduisent la cosmovision du peuple haïtien.

L'identité culturelle de la population haïtienne a besoin d'être nourrie de réalité concrète afin qu'elle puisse prendre part activement à la construction d'une société meilleure.

La culture paysanne, de l'urbain en milieu populaire forment des obstacles au développement imposé par le mimétisme et l'aliénation culturelle. Elle est aussi source de vie économique, sociale et politique. A ce titre elle représente une matrice de développement endogène. De leur prise en compte dépend grandement la capacité du pays à assurer concrètement son auto développement et notamment l'autosuffisance alimentaire nationale.

Le défi s'impose de repenser les voies de sortie face à ces situations historiques déterminées. Comment donc construire une société culturelle qui ne dévalorise pas, ne sépare pas les entités culturelles mais les rapproche les unes des autres en vue d'un meilleur vivre-ensemble. Les mentalités, les savoirs aussi bien des élites que des secteurs majoritaires intègrent un ensemble de contradiction de la culture du colonisé que l'on doit nécessairement décoloniser. La conception que l'haïtien, l'haïtienne détient de sa culture, de son identité, des rapports sociaux devrait être remise en cause. Une meilleure compréhension devrait être acquise du processus institutionnel induisant le cadre et le lieu social de production des connaissances culturelles à travers les fonctions sociales.

Une réappropriation de la philosophie du vivre ensemble demanderait aux élites en premier lieu d'étudier les formes d'entraide pratiquées dans le pays par maints acteurs. De plus, elles devraient reconnaître l'autre dans un rapport d'égalité et dans l'absence de volonté hégémonique, d'une volonté de réduction à soi dans un processus de fusion favorable au plus fort.

II- Deux langues pour exprimer nos connaissances culturelles et dialoguer avec l'autre

Les deux langues usuelles dans le pays, le créole et le français, constituent un héritage historique qui forme un « patrimoine linguistique ». Il n'est donc pas question d'abandonner encore moins de déprécier l'un ou l'autre.

Cependant la langue française a toujours été utilisée comme arme de domination, les stratégies dans lesquelles elle a connu et connaît encore une expansion rentre dans des projets de domination.

La langue créole quant à elle revêt une importance particulière, joue un rôle prépondérant et est un miroir des structures mentales et des traditions culturelles. Sur le plan politique, c'était déjà la langue fondamentalement utilisée, dans les messages oraux et écrits quand il s'agissait d'obtenir l'adhésion des esclaves en lutte. On peut citer par exemple : le serment du Bois Caïman, la prodamation en créole de la liberté générale par Sonthonax.

La langue créole a évolué comme le principal moyen de la communication orale. L'affaiblissement de la langue créole diluerait les connaissances sur les pratiques de communication et cognitives du peuple haïtien.

Ces deux langues en Haïti même évoluent dans des espaces distincts et ont aussi des dimensions différentes. On devrait donc construire des espaces interculturels d'échanges qui permettent à la population d'acquérir une maîtrise du créole et du français.

L'application résolue et méthodique d'une politique d'aménagement linguistique devrait être mis en place afin de dépasser cette dualité factuelle. Cela permettra à la grande majorité de la population d'atteindre un réel équilibre entre l'usage de la parole et celui de l'écriture au niveau des deux langues historiquement en vigueur dans le pays.

Ces deux langues créole et français doivent être l'expression qui permet de transmettre à l'autre ses propres connaissances culturelles et de rentrer dans un processus de dialogue afin de construire, d'enrichir de façon interne ses expressions. La langue créole ou française doit aider l'haïtien, l'haïtienne à s'auto valoriser, s'interconnecter avec une autre culture à partir des valeurs de sa propre culture.

Il est donc primordial dans les stratégies de mise en valeur des deux langues d'initier un processus d'inter échange entre oralité et écriture afin de ne pas freiner l'avancée des pratiques culturelles et les forces de la créativité de l'une et de l'autre. On ne devrait pas fixer l'écriture ou un programme technique élaboré avec des concepts comme forme unique de communication. Une institution qui fonctionne avec des textes est différente d'un espace social ou culturel qui fonctionne comme expression d'une culture orale.

Des efforts pour donner un plein essor au créole ont été entrepris et ont permis d'apprécier la richesse de la structure de pensée créole mais ces initiatives demeurent encore nettement insuffisants.

En Haïti les connaissances par l'oralité s'élabore et s'exprime à partir du créole, la connaissance par l'écriture écrite se fait plutôt en français. On devrait utiliser les langues dans la recherche d'un équilibre entre ce qui est de l'oralité et de l'écriture. Ce serait donc un véritable projet interculturel de sauvegarde et d'enrichissement des deux formes de production de la connaissance.

Cette expérience pourrait être amplifiée et représenterait un élément d'apprentissage important. Elle favoriserait l'intégration des communautés rurales reculées et urbaines pauvres ou vivent des milliers de jeunes bourrés de potentiels et qui ne savent pas pour la plupart parler français.

L'utilisation des deux langues dans la construction des connaissances culturelles est nécessaire, on ne peut pas annuler l'une pour l'autre.

Il faut travailler arduement et résolument pour finir avec la situation d'une langue parlée par tout le monde, le créole, mais d'utilisation écrite encore très restreinte, tandis qu'en même temps nous avons une langue écrite, le français, toujours jouant le rôle de langue d'État mais parlée et comprise par une minorité également trop étroite dans l'ensemble de la société

III- Un mal développement qui engendre un sous développement chronique

Le mimétisme technico -économique en vigueur en Haïti reflète une communauté de culture des élites haïtiennes très à l'écart de la réalité sociale et culturelle de la population. L'autonomie technologique désirée est avant tout l'autonomie d'un petit groupe social privilégié qui petit à petit occupe à lui seul de façon unilatérale dans la société l'organisation sociale de la production et de l'administration. Les recettes appliquées se sont avérées étrangères au milieu et ne sont généralement pas adaptées aux valeurs culturelles.

Soixante-dix pour cent (70%) de la population dépend directement ou indirectement de l'agriculture, principalement l'agriculture familiale. En milieu urbain Soixante cinq pour cent (65,1%) des chefs de ménages actifs occupés sont des agents économiques indépendants travaillant souvent avec leur famille. Il est demandé aux secteurs majoritaires haïtiens de se développer en se reniant. Le pays de la sorte ne renforce nullement sa propre capacité de se construire avec sa propre diversité culturelle face aux forces économiques extemes. Ainsi donc les résistances socio -culturelles au mimétisme sont fortes.

Le mal développement d'Haïti est d'abord une question culturelle. La conception de plan de développement, de projet impulsé pour Haïti n'est pas basée avant tout sur une connaissance de la réalité

haïtienne, ni une reconnaissance des modes de vie, des systèmes de production, d'échanges, de la participation réelle des populations concernées, du peuple haïtien tout entier. Il devient donc impossible d'agir sur l'évolution des modes de vie. Les plans et projets de développement échouent souvent parce qu'ils établissent des structures exogènes et élaborent des objectifs qui ne prennent pas en compte la perception locales et les besoins.

Le mal développement d'Haïti a engendré un sous développement chronique et a fait croître la sous production, la misère, la déculturation. La vie courante de la population se dégrade encore plus et le système social qui progressivement régit la société s'atrophie. Il serait urgent d'adopter des politiques et programmes qui aident à amoindrir les inégalités d'accès à l'emploi et qui traduisent différentes conditions de travail et d'existence entre les groupes sociaux, les inégalités en termes de revenus. Le développement d'Haïti devrait être diversifié et s'appuyer aussi sur la modernisation et le plein essor du secteur agricole, du secteur dit informel pour les filières porteuses.

Il est important de renforcer le savoir et les savoir-faire locaux à partir des technologies appropriées.

Les aspects techniques ne doivent être qu'une petite partie de la problématique globale et ce sont surtout les facteurs socioculturels qui freinent la dynamique et l'acceptation définitive d'un plan, d'un programme, d'un projet. On devrait, en discutant avec la communauté, la population, les paysans et les paysannes arriver à des formes d'organisation qui sont, non seulement du côté technique mais également du côté social et organisationnel, adaptées à la situation locale, nationale. Ces formes d'organisations devraient tenir compte de la division des tâches entre hommes et femmes et du lignage, des formes organisationnelles existantes. La culture étant un tout cohérent qui englobe l'économique, le technique, le social, il est illusoire, voire destructeur, de vouloir en transformer un seul aspect en ignorant l'ensemble.

Le centre Madian Salignac avait dans les années 70 initié un travail de recherche développement qui avait permis de bien saisir la rationalité des logiques paysannes. Aujourd'hui il importe de continuer ces travaux afin de mettre en valeur les savoir faire des paysans, des artisans et articuler des propositions scientifiques utiles, appropriables. Il est aussi crucial d'évaluer le potentiel des économies paysanne et urbaine populaire afin d'apprécier le potentiel et les apports possibles à la relance de l'économie nationale.

Le changement dans la sphère économique pourrait être caractérisé par le développement d'un processus de modernisation des économies familiales paysannes, des micros et petites entreprises de l'artisanat urbain.

Les revenus dégagés par ces secteurs sont pour certaines branches d'activités élevées. Généralement ils sont alloués surtout à la consommation, aux dépenses de solidarité communautaire et d'investissement social.

Ces stratégies familiales et communautaires, ces relations sociales recouvrant la parenté, la propriété collective des facteurs de production devraient être répertoriés et analysés en tant que manifestations de la volonté de construire une économie d'entraide et des rapports holistiques avec la vie à partir des systèmes de valeurs propres à ces groupes et à la société.



Des stratégies de revitalisation et de stimulation de ces formes d'économie d'entraide devraient être mises en œuvre partout où il existe des initiatives et des réseaux assez étendus tels sont les cas des regroupements d'artisans dans les quartiers populaires.

Une catégorisation des activités économiques permettrait d'estimer les ressources budgétaires propres annuelles qui sont susceptibles d'être générées par ces secteurs dans les villes et agglomérations haïtiennes.

La construction de pans d'économie sociale et solidaire permettrait à ces acteurs d'assurer un processus de socialisation de la richesse produite.

i) En favorisant l'aménagement et le regroupement des activités où se concentrent des unités économiques d'un même secteur et les organismes de services appropriés.

Le choix des sites et quartiers se fera en fonction de l'accessibilité, la proximité avec les quartiers résidentiels.

ii) En infléchissant les subordinations de ces secteurs avec le secteur formel

iii) En améliorant l'environnement technologique, en recherchant une plus forte rentabilité interne, une autonomie, au niveau de l'accompagnement il faudrait assurer des transferts de ressources et de technologies,

iv) En appuyant la consolidation des formes d'organisations en coopératives en vue de leur plein développement en micro et petites entreprises.

La recherche développement exige donc des Investissements dans des domaines scientifiques, technique, économique liés aux grandes préoccupations nationales telles que la création d'emplois stables, la crise alimentaire, la crise écologique, l'éducation et la santé pour tous. Il est aussi important de s'assurer qu'un bassin de cadres haïtiens et haïtiennes maîtrise ces approches et ces compétences. Des synergies devraient être instaurées avec des ressources de la diaspora afin de faire appel à leurs compétences dans le but d'élargir l'expertise et la solidarité nationale.

Un processus de développement économique durable requiert la mobilisation des savoir faire, les connaissances techniques de toutes les forces vives haïtiennes sans exception parce qu'il est question d'accroître la valeur du travail et sa rémunération, d'organiser la péréquation des biens et des revenus dans l'ensemble de la communauté nationale.

L'Etat haïtien devrait dans un tel contexte porter en avant un projet d'intégration nationale et assurer des fonctions économiques d'allocation, de répartition au niveau du secteur agricole, de l'agriculture familiale, du secteur dit informel et mettre en avant des projets de développement économique qui assure une bonne articulation et une complémentarité entre l'économie des petites exploitations, l'économie populaire urbaine et une économie industrielle. Tenant compte de la crise écologique sévère en Haïti et des changements climatiques à l'échelle mondiale il est important de prendre en compte l'environnement comme axe transversal.

L'Etat haïtien garantirait de la sorte un fonctionnement social acceptable des relations économiques à l'intérieur de ces secteurs, entre les secteurs formels et l'agriculture familiale, et ou informels.

L'Etat entreprendrait les travaux publics en vue de l'aménagement des équipements collectifs, les services urbains et ruraux telles que l'eau, l'électricité, la gestion des déchets, le transport, les services de base éducation et santé dans ces quartiers et agglomérations.

Il faut donc réorienter la recherche et les perspectives vers un développement auto entretenu. Haïti doit à sa manière réinventer son développement suivant les modes qui lui sont propres.

IV-Horizons pour la construction d'un mieux vivre ensemble

Haïti se doit de définir un projet politique et éthique de société interculturelle. Il s'agit d'assurer une vie digne pour le peuple haïtien dans la coexistence harmonieuse de la diversité culturelle.

La diversité culturelle n'est pas une diversité de savoirs. La problématique centrale est plutôt quel Haïti nous voulons construire.

Cette recherche doit s'inscrire dans une perspective historique. Les processus sociaux ont engendré des coutumes et traditions qui se sont imposées au fil du temps comme des normes. Il s'agit de comprendre comment les membres de la communauté ont organisé leur vie, les relations de production, l'exercice du pouvoir et d'identifier les groupes exclus des espaces sociaux et les facteurs de cette exclusion.

Il ne s'agit pas seulement de renforcer la nation haïtienne à partir d'une seule vision intégratrice. La société haïtienne peut devenir inclusive et être en même temps structurellement discriminatoire. Le concept de citoyenneté dans un cadre juridique ambiant est souvent utilisé comme un instrument de domination. La démarche recherchée ne réclame pas l'inclusion, mais requiert d'ouvrir le cadre des droits, en restructurant les droits de tous.

L'intégration nationale devrait assurer que tous les haïtiens vivent ensemble dans un cadre pacifique. Ce vivre ensemble devrait nous porter à remuer, re dimensionner et amplifier notre horizon et de favoriser la communication, la négociation au-delà des frontières existantes.

Ainsi que le dit Gérard Barthelmy il faut se reposer sur une stratégie sociale ascendante de rapprochement en suscitant des mécanismes d'osmose de part et d'autre de la frontière qui au lieu de nous séparer nous réunira.

Il faudrait systématiquement constituer un noyau commun de représentation de la société haïtienne, un tronc culturel commun à partir de :

La mobilisation des cadres, des intellectuels au niveau de la jeunesse, au sein des appareils politico administratif qui pourrait aider à construire une vision nationale créatrice du développement et un processus de démocratie sociale, de démocratie culturelle. L'Etat après 1806 a très faiblement favorisé les constructions sociales et a faiblement porté un projet d'intégration nationale. Ce personnel apprendrait à s'appuyer sur les intérêts fondamentaux du pays, les valeurs communes par de là les positions divergentes.

La promotion et construction d'une conscience nationale en encourageant entre haïtiens des rencontres à des sphères de décision afin de développer un exercice du pouvoir et le développement des objectifs socioéconomiques et politiques plus équitables et égalitaires.

Le dialogue entre les groupes sociaux différents afin d'incorporer le droit à une pleine participation égalitaire dans la vie politique, économique et dans la coexistence quotidienne avec les autres.



De plus les politiques culturelles définies devraient s'inspirer à la fois des origines traditionnelles et des horizons modernes :

Les éléments du patrimoine de la communauté nationale aiderait à assurer la valorisation de l'héritage historique et culturel en vue d'une meilleure conscience de l'haïtien, l'haïtienne de son destin.

La revitalisation des différentes mémoires sociale à partir d'une perspective interculturelle inciterait les groupes et communautés à être sujets, interprètes et traducteurs de leur propre vie

Le rôle de l'école tout comme les institutions sociale, culturelles dans la construction des savoirs, des savoir faire devraient être repensées afin qu'elles n'engendrent pas la disparition des sujets culturels oraux et les discriminations. Des politiques devraient être définies en vue de garantir la durabilité de l'oralité. Il faut proposer une vision claire sur la manière d'enrichir l'oralité des savoirs et connaissance, de valoriser l'oralité de la langue créole tout en accordant une place pour le développement de l'oralité du français haïtien.

La mise en valeur des savoirs et savoir faire nationaux, locaux et populaires dans la perspective de renforcement et d'enrichissement de la culture nationale et la prise en main par les haïtiens haïtiennes de leur futur sur le plan économique, sociale et politique.

Le renforcement et la construction des lieux de savoirs oraux, de la culture orale en tant qu'instrument pour organiser la vie, le projet des communautés et la vie publique.

L'école convertirait en axe central les efforts de socialisation et d'inter-échange de savoir propres dans le processus éducatif. La fonction serait de faire porter par l'école un idéal de citoyenneté ancré dans l'héritage culturel commun, se posant comme au service de la société démocratique. L'institution scolaire contribuerait à la construction de sensibilité et connaissance qui aide à reconnaître ce qui est propre à nous dans ce qui est étranger, à être critique vis-à-vis de tout ce qui inhibe ou qui nie la dignité de l'être haïtien.

Un processus de construction de ponts et approches permettrait de dépasser les particularismes et devrait être une haute responsabilité de la société nationale et de l'Etat.

Le système éducatif haïtien devrait s'ouvrir à ces dimensions de l'inter culturalité et être pro active et pro positive. Une attention spéciale devrait être donnée à l'émancipation de tous les secteurs de la vie nationale particulièrement les sans voix.

L'art, la production culturelle devraient avoir une place importante dans l'éducation civique, dans la valorisation de la diversité culturelle en vue de mieux forger la nation.

Il est important de signaler le rôle qu'ont joué les institutions telles que : le Centre d'art haïtien qui dans les années 40, 50 a réalisé un travail d'une grande ampleur. Les artistes quelque soit leur horizon culturel fréquentaient cet établissement. Ceux qui ne savaient ni lire, ni écrire tel qu'Hector Hypollite, ce sont révélés des maitres qui ont marqué l'histoire de la peinture haïtienne. L'école de Ste Trinité quant à elle, a contribué à la mise en place d'un orchestre philharmonique dont les œuvres musicales ont mis en valeur le patrimoine folklorique d'Haïti au niveau des rythmes et des chants.

Les stratégies de valorisation, d'enrichissement des arts « traditionnel et moderne » (la peinture, les polyrythmies du vodou et du rara, la musique et les chants de coumbite, le folklore, les contes, les fêtes patronales, le carnaval, les fresques murales, les taptaps) devraient permettre aux acteurs concernés de bien définir dans un projet de modernité la vocation sociale de ces arts.

Il faut donc ouvrir des espaces de dialogue interculturel qui permettent aux haïtiens de reconnaître l'égalité dans la différence mais surtout de construire une praxis partagée avec des intérêts communs.

ANNEXE 1.

Les axes d'une stratégie financière pour le développement d'une économie plus solidaire

Par Fritz Jean



Sommaire exécutif

Le présent document est réalisé dans le cadre d'un contrat entre le Groupe Haïtien de Recherches et d'Actions Pédagogiques (GHRAP), et le consultant Fritz Jean. Il s'inscrit dans le cadre d'une étude plus large conduite par le GHRAP sur l'impératif de l'intégration nationale dans la refondation de la République d'Haïti. Cette partie de la recherche devrait aider à définir les politiques financières favorables à la réduction de la dépendance économique et à l'intégration nationale.

Le consultant de manière spécifique produit une analyse des politiques financières mises en place par l'État, au cours de ces vingt dernières années, et qui n'ont pas su adresser de manière adéquate les besoins en financement pour dynamiser l'économie nationale. De fait, tout au cours de cette période, l'économie haïtienne n'a pas connu de croissance et les inégalités ont accentué, aux dépens de la cohésion sociale, et d'une dépendance accrue envers les institutions internationales.

Ce document fait état de la structuration actuelle du système bancaire formel, principal levier du système financier qui se caractérise par une concentration aigüe du crédit. Il souligne les politiques financières adoptées durant ces 20 dernières années qui ont eu comme souci principal la stabilité des prix. Les résultats sont probants : une économie de plus en plus informelle, et des inégalités patentées sustentées par un système d'exclusion financière.

Ce document souligne la nécessité d'introduire des mécanismes novateurs qui permettront d'ouvrir le système financier formel à un nombre plus important d'acteurs économiques pour favoriser l'exploitation

plus efficiente des ressources du pays et la structuration d'une économie plus équitable. Le document stipule également la nécessité de mise en place de banques régionales avec des contraintes au niveau du portefeuille de crédit en faveur des régions, similaires à celles des banques de logement. L'apport des institutions de micro finance est aussi considéré, et le document étaye la dynamique actuelle de ces entités et leur importance dans le financement de l'économie nationale.

Toutefois, en tenant compte de la faiblesse des revenus des citoyens, 480 dollars des États-Unis, le document situe la relance économique au travers « d'OPTIONS AUDACIEUSES » qui devraient être adoptées pour permettre l'éclosion d'une économie plus équitable [1]. En d'autres termes, la création de nouveaux produits financiers destinés à combler les vides du marché afin de remplir l'ensemble des marchés et, par conséquent, permettre les transferts de fonds de prêteurs à emprunteurs de manière plus efficace.

I- Introduction

L'intermédiation financière efficace contribue à l'amélioration de la productivité en facilitant aux producteurs l'acquisition d'intrants essentiels, et permet aux ménages de lisser leur consommation au fil des temps, par la mise à leur disposition des fonds de roulement. D'autre part, elle concourt à la réduction des inégalités à travers la création d'emplois durables et l'établissement d'un meilleur environnement de sécurité alimentaire. Le FENU[2] identifie le rôle pivot du secteur financier dans le fonctionnement de l'économie de cette manière :

- Tout d'abord, le secteur financier facilite les paiements entre différentes parties et les rend plus sûrs que les transactions en espèces, tant en apportant la preuve de l'opération qu'en assurant une protection contre le vol. Absolument crucial pour la plupart des transactions entre entreprises, cet aspect est également important pour les ménages.
- Ensuite, le secteur financier facilite une catégorie particulière de paiements, à savoir le transfert de ressources d'entités excédentaires vers celles qui ont la volonté et la capacité de payer pour combler un manque de ressources. A cet égard, le secteur financier répartit les ressources, favorise la transformation de l'épargne en investissement et permet aux ménages de lisser leur consommation au fil du temps.
- De plus, le secteur financier offre des dispositifs d'épargne sûrs ainsi que différents instruments aux profils de risque et de rendement variés pour les épargnants. Ce faisant, il mobilise l'épargne en un système formalisé. Il aide les ménages à accumuler des actifs financiers, qui peuvent permettre d'amortir les « chocs » et constituer des ressources pour exploiter des opportunités économiques.
- Enfin, le secteur financier offre d'autres moyens que l'épargne privée pour aider à faire

face à des chocs, à savoir l'assurance et le crédit. Lorsque des personnes peuvent recourir à de tels produits et services, elles sont mieux armées pour prendre un minimum de risques dans le cadre de leurs activités. **Justement, la prise de risque est une condition préalable à l'esprit d'entreprise et, par conséquent, au dynamisme économique.**

Cependant, l'accès au système financier reste un défi pour d'importants segments de la population; et cet état de fait se traduit par la précarité des conditions de production, et en bout de ligne, par l'incapacité du système économique de s'affranchir de certaines frontières de possibilités de production, largement en deca du seuil nécessaire pour faire face aux besoins de la population en biens et en services essentiels. ***Caractérisée par des inégalités profondes, l'économie haïtienne secrète une vulnérabilité qui déstabilise les moyens d'existence des couches moyennes, sape les maigres créneaux de survie des plus pauvres, et entretient des pratiques d'exclusion qui nourrissent les tensions sociales.*** Comme le souligne le FENU, les décideurs peuvent progresser significativement vers la réalisation des objectifs de développement généraux en adoptant des politiques qui favorisent l'accès des personnes pauvres et à faibles revenus aux services financiers et en s'assurant que ces politiques soient intégrées aux stratégies de développement global du secteur financier[3].

En regard de ces propositions, il s'avère important de visiter les politiques conduites par l'état haïtien depuis ces vingt dernières et situer leur poids *dans le financement du développement* autre part, *considérer les mesures à prendre par l'Etat Haïtien en vue de s'assurer d'une production nationale adéquate et des emplois stables, et envisager les politiques financières en vue de la démocratisation de l'économie.*

Dans cette perspective, ce présent document propose les axes d'une stratégie financière qui devrait favoriser une plus grande ouverture du système financier, et comme tel, permettre l'émergence d'une économie plus solidaire.

II- Méthodologie

Approche. *La structuration d'un processus de développement durable en Haïti ne peut se concrétiser en dehors d'une économie plus équitable.* Et cette équité se matérialisera, entre autres facteurs, au travers d'une ouverture du système financier à un nombre critique d'agents économiques, et particulièrement ceux à faibles revenus, pour leur permettre une participation effective dans l'exploitation des ressources du pays. Pour ce faire, l'architecture financière doit être repensée en regard des besoins spécifiques exprimés au niveau des régions d'une part, et d'autre part, organisée en fonction des contraintes des cycles de production et de commercialisation des biens et services dans l'économie en général, et dans le secteur agricole en particulier.

Méthode. Cette approche exige une reconsidération :

De l'accès au crédit au niveau du système bancaire par la mise en place de mécanismes novateurs;
Du financement du développement local : fiscalité locale, mobilisation de l'épargne local, incitations des investisseurs de la diaspora, transfert du gouvernement ;

De la mobilisation de l'épargne populaire : Revisiter les pratiques en cours, particulièrement les dispositifs d'épargne, et évaluer leur apport par rapport aux besoins de financement de l'économie en région.

Mais surtout, des actions d'audace qui permettent de faire des bonds significatifs dans la création d'entreprises nouvelles.

Les éléments susmentionnés constitueront les axes stratégiques de cette nouvelle architecture financière qui permettra d'adresser les besoins d'allocation des ressources financières, de manière plus efficiente, et surtout dans le sens du développement d'une économie plus solidaire.

III- États des lieux du système bancaire et des Politiques Financières des 20 dernières années.

Les banques en Haïti disposent du monopole de l'intermédiation financière. Au 30 septembre 2006, le système financier formel comptait six banques commerciales haïtiennes, deux banques haïtiennes d'épargne et de logement, deux banques commerciales d'Etat, deux succursales de banques étrangères et la banque centrale (BRH). De 58 succursales en 1996, le système desservait la clientèle à travers 163 succursales et agences en 2006. D'autres institutions comme le Fonds de Développement Industriel (FDI), la Société Haïtienne de financement du développement des entreprises (SOFHIDES), le Fonds Haïtien de développement (FHD), le Fonds d'aide à la femme (FAF) constituent aussi bien des structures de financement formel. Viennent aussi se greffer au système, des sociétés d'épargne et de crédit comme, la MUCI, des ONGs comme le Fonkoze, d'autres réseaux de caisses populaires comme le RMCH, soutenu essentiellement par le Canada, un réseau d'institutions engagées dans le financement décentralisé en milieu rural comme le KNFP^[4], et les réseaux de l'ANIM. Le système financier est aussi desservi par une douzaine de compagnies d'assurances, fonctionnant en dehors d'un cadre juridique réglementant le secteur.

Cependant, les banques du système sont les seules habilitées à œuvrer au niveau de la Chambre de Compensation de la BRH. Toutes les institutions sus- mentionnées sont obligées d'entretenir des relations avec une ou plusieurs banques pour y avoir accès. La transmission de la politique monétaire, i.e. la contraction ou expansion de la masse monétaire, s'opère essentiellement au travers des opérateurs du système bancaire. L'ensemble des interventions de politique monétaire de la BRH, aligné au programme financier convenu entre le ministère des finances et le FMI, constitue l'essence des politiques financières.

III.1 Quelles ont été les incidences des politiques de ces vingt dernières années sur l'intermédiation financière?

Des mesures de libéralisation financière ont été introduites dans le système, à la fin des années 80, comme réponse des autorités économiques aux pressions inflationnistes : d'une part, par la consécration officielle de la fluctuation des taux de change en 1989, et en 1991, par l'autorisation des banques d'offrir à la clientèle des comptes libellés en devises étrangères; et d'autre part, par la libéralisation des taux d'intérêt, associée toutefois à une augmentation des réserves obligatoires pour contrôler l'offre monétaire. A partir de cette période, les taux d'intérêt administrés[5] utilisés par la Banque centrale comme outil principal de politique monétaire sont remplacés par les réserves obligatoires et des taux d'intérêt plus souples. Dans un deuxième temps, en 1996, la banque centrale introduisit les bons BRH qui sont devenus le principal instrument de politique monétaire.

L'exercice dans les deux temps cible la stabilité des prix.

Dans la conduite de la politique monétaire, la banque centrale considère la croissance de la monnaie au sens large comme un indicateur avancé du taux d'inflation. Une évolution de cet agrégat non conforme à la situation économique et qui ne correspond pas à la situation financière, constitue un signal à l'avance pour des mesures appropriées de resserrement des conditions monétaires. Dans le cadre des différents programmes financiers élaborés par la BRH, en concertation avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et les institutions de financement international (IFIs), des niveaux ciblés de taux de croissance de ces agrégats monétaires en regard de la production y sont clairement indiqués et dictent la posture de la banque centrale en termes de conduite de sa politique.

Au cours de cette période, des changements importants dans la réglementation bancaire et des mesures de libéralisation financière ont favorisé la diversification des activités des banques. Particulièrement, la libéralisation du taux de change en 1989 et la compensation de comptes libellés en dollars des EUs en 1991, constituent des éléments explicatifs majeurs de l'évolution des dépôts dans le système. Au cours de la période 1991-2004, les agrégats monétaires ont connu une croissance significative. En effet, la monnaie au sens étroit, M1, est estimée en 2004 à 15 milliards de gourdes, contre 2 milliards en 1991. La monnaie au sens large[6], M2, est passée de 4 milliards de gourdes à 34 milliards, et l'agrégat M3 est estimé à 56 milliards de gourdes pour l'année 2004. De plus, l'expansion du système bancaire formel de ces quinze dernières années a certainement favorisé une extension des services bancaires de proximité vers plusieurs zones de la région métropolitaine non desservies jusqu'à date, et vers les provinces, comme le traduit l'augmentation du nombre de succursales de 1996 à 2006. Cependant, la profondeur de l'intermédiation financière mesurée par le rapport des Passifs liquides (M2) ou (M3) sur le PIB[7] dénote une très faible pénétration du secteur financier dans le fonctionnement de l'économie haïtienne.

Evolution des agrégats et profondeur financière

Les données sur l'évolution de cet indicateur, en dépit de la croissance en termes absolus de l'agrégat M2 observée pour la période 1991-2004, dénotent une faible profondeur de l'intermédiation financière dans l'économie. Pour situer cette mesure de profondeur financière par rapport au niveau observé en République Dominicaine, nous avons utilisé l'agrégat M3 qui comprend aussi bien les passifs en dollars des EU, en considérant la sous - période charnière 1995-2000. La RD se retrouve avec des mesures en dessous de 50% de pénétration financière, ce qui la rapproche pour cette période des taux des pays à faibles revenus (en dessous de 786 dollars américains par tête, par année) mais au dessus de la moyenne de 33% observée en Haïti pour cette même période.

Ces niveaux peu élevés de l'intermédiation financière reflètent la faible pénétration du système bancaire dans le fonctionnement de l'économie en dépit de cette vague de multiplication de points de captation de dépôts observés à partir des années 95-96.

Tableau 1. Passifs liquides/PIB 1991-2004

(M2 en pourcentage du PIB)

(M3 en pourcentage de PIB)

Pays	1991	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04
Haïti (M2)	30	39	39	30	32	27	23	22	23	24	24	25	25	24
Haïti (M3)	30	41	42	32	37	33	30	29	31	38	37	39	43	40
RD (M3)					40	38	40	43	46	45				

Source: BRH, rapports annuels 97, 99, 2004 IMF staff mission 2001 Dominican Rep.

Toutefois, au-delà des banques, dans la mesure où les différents intermédiaires financiers œuvrant dans le système, comme les coopératives, les institutions de microcrédit et autres, utilisent le système bancaire comme point d'ancrage[8], les grandeurs observées au niveau de l'évolution des agrégats monétaires traduisent aussi bien le faible niveau de transactions de ces entités.

En absence d'un marché financier, ces faibles taux de mesures de « l'activité des intermédiaires financiers » » auraient pu dénoter un fort niveau d'autofinancement dans le système, en d'autres termes, **le financement interne**. Toutefois, cette forme de financement, pour être effectif et adéquat, implique un niveau de revenu et de l'épargne appropriés à même de répondre aux besoins non comblés par le système formel d'intermédiation. Une condition qui n'existe pas dans un pays comme Haïti avec un revenu per

capita de 480\$ des EUs. ***L'atonie persistante des activités économiques est en partie un reflet de cette incapacité de l'économie à générer les ressources financières externes nécessaires à la dynamisation du processus d'investissement.*** Par financement externe, nous entendons, soit directement par le marché ou indirectement par l'intermédiaire d'institutions ad hoc.

III.2 Concentration sectorielle

De plus, cette croissance sensible des actifs des banques observée au cours de la période sous investigation ne s'est pas traduite en une plus grande intégration de secteurs fonctionnant traditionnellement en dehors des facilités du système bancaire formel. A la fin de l'exercice 2005-2006, selon le rapport annuel 2006 de la BRH, les $\frac{2}{3}$ du crédit bancaire étaient répartis entre trois secteurs d'activités : « Commerce de gros et de détail », « services et autres », et « industries manufacturières ».

III.3 Concentration du crédit au niveau de la clientèle

Au cours de la période 1993-2006, le secteur bancaire a connu un dynamisme d'expansion qui s'est traduit en des mouvements multiples :

le nombre de banques a augmenté ;

le nombre de points de captation de dépôts, est devenu plus important ;

le développement de plusieurs instruments, comme le micro crédit, a vu le jour et

la pénétration du marché de transferts d'argent s'est poursuivie.

Toutefois, les indicateurs de profondeur d'intermédiation financière calculés, montrent clairement qu'en dépit de cette effervescence observée dans le système bancaire, il n'y a pas eu d'approfondissement de l'intermédiation pour la période. Cette faiblesse de l'intermédiation financière est aussi bien une conséquence de la concentration du crédit et caractérise ce manque d'ouverture du système pour l'exploitation d'opportunités nouvelles de création de richesses, au travers de nouveaux acteurs. ***Le système charrie des rigidités inhérentes au processus d'octroi du crédit.*** Pour la période 1994-2004, 6% des emprunteurs sont octroyés une moyenne de 67% de l'encours des prêts. Au 30 septembre 2006, 80% du crédit bancaire était accordé à 10% des emprunteurs du système. Compte tenu des contraintes inhérentes au système- réglementation bancaire, normes prudentielles, etc.-, des mécanismes novateurs doivent y être introduits pour répondre aux besoins de création d'entreprises nouvelles, et de renforcement d'activités existantes. D'autre part, ***d'autres créneaux de financement doivent être envisagés pour permettre aux entrepreneurs n'ayant pas d'accès au financement du secteur formel de trouver des instruments et mécanismes leur permettant d'améliorer les conditions de production et de commercialisation de leurs produits et services.***

IV- Nouveaux mécanismes au niveau du système bancaire

IV.1 Garanties du MEF ou de la BRH auprès des institutions de crédit. Dans son mémorandum du 7 Février 2010, la Banque de la République d'Haïti (BRH) propose certaines mesures qui doivent permettre de « renforcer sensiblement le capital-risque à la disposition du système bancaire, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement des entreprises décapitalisées par la catastrophe du 12 janvier » :

1. **Etablissement de fonds de garantie partiel**, couvrant les crédits offerts par les banques en vue aussi bien d'assurer la relance de l'économie;
2. **Emission de dettes subordonnées par les banques commerciales** en vue de renforcer leur capital.
3. **Elargissement des mécanismes de garantie acceptables par la BRH**, incluant par exemple le warrant de marchandises.
4. **Encouragement aux banques à utiliser au mieux les mécanismes juridiques disponibles**, tels le leasing d'équipement.

Ces propositions circonscrites dans le mémorandum, sont à encourager, et surtout, à prendre en considération dans un délai raisonnable pour ne pas perpétuer la léthargie qui suit l'effondrement des activités après les événements du 12 janvier. Mais au-delà des entreprises décapitalisées après le séisme, la mise en place d'un système financier qui répond aux exigences d'une économie plus équitable, doit prendre en compte les contraintes du système actuel, en introduisant des mécanismes qui permettent de surmonter les goulets d'étranglement. Dans cette perspective, les dispositions considérées dans le mémorandum constituent des outils utiles facilitant l'accès au crédit dans le système formel, aux entrepreneurs avec des capacités de collatéral limitées, en regard des exigences du système bancaire. Cependant, elles devraient être formulées également en termes de **mesures ciblées pour des entrepreneurs du secteur informel, avec des clauses stipulant des discriminations positives pour les investissements au niveau des provinces. En dehors de ces orientations, on risque de perpétuer le même niveau de concentration, et reproduire une géographie du crédit bancaire haïtien, identique à l'existant, en dépit de ce nouveau mécanisme.**

IV.2 Politiques d'incitations.

Au niveau de la réglementation bancaire sur la concentration sectorielle, les autorités doivent analyser la faisabilité de l'introduction de manière spécifique de clauses facilitant le développement de secteurs ciblés. **Les réglementations ne requièrent aucune intervention du parlement.** En regard des considérations sur les pôles de croissance définis par les autorités et surtout de la mise en place d'une politique d'inclusion d'une masse critique d'agents économiques dans la création des richesses et leur

participation effective dans la répartition des revenus générés, des mesures peuvent être instituées en vue de stimuler un flux de financement en faveur de certains secteurs d'activités.

Selon les statistiques 2010 de l'IHSI[9] sur l'emploi, près de six emplois sur dix (57,1%) générés dans l'économie haïtienne sont informels. ***Dans cette perspective, certaines branches d'activités du secteur informel peuvent être ciblées par rapport à leur taux de rendement, mais parallèlement, il faudrait prendre en considération leur apport à la production.*** Pierre Marie Boisson[10] citait en exemple un client de la Sogesol qui a su évoluer d'un prêt initial de 10,000 gourdes à une capacité d'emprunt de plus de 3 millions de gourdes à l'intérieur d'une période de cinq ans dans le petit commerce. Ce genre de niches est à exploiter avec une vigilance soutenue sur le poids du commerce de produits usagés importés dans la balance ; ce qui permettrait certes une amélioration des conditions de vie de certains acteurs économiques, mais toutefois, une fuite de devises au détriment continu de certains petits métiers.

L'enquête 2010 de l'IHSI révèle que le revenu moyen d'un actif du secteur informel vaut 1,24 fois plus que celui d'un actif de l'agriculture et de la pêche ; et que l'écart se creuse en prenant en considération le clivage urbain/rural (1,35). Il découlerait de ce constat une tendance à privilégier ces secteurs d'activités à rendement plus élevé[11]. Toutefois, dans un cadre global de développement de pôle de croissance, une prise en charge effective[12] du secteur « agriculture et pêche » doit être envisagée pour répondre à la demande que générera la nouvelle dynamique de l'emploi dans les zones concernées.

Deux démarches sont donc proposées : d'une part, il faudrait identifier et catégoriser les branches d'activités suffisamment rémunérateur maintenant pour créer des processus de capitalisation, mais d'autre part, instituer un tableau de bord en regard des pôles de croissance qui se développent dans certaines régions du pays, pour établir les demandes futures qui constitueront les nouveaux créneaux de création de richesses. Les entrepreneurs locaux n'ont pas la capacité financière et technique pour relever ces nouveaux défis. L'état a un rôle majeur à jouer pour permettre à l'économie nationale de bénéficier pleinement de ces atouts majeurs[13]. Autrement, on risque d'assister à un renforcement des économies régionales (Caraïbes) et particulièrement celle de la République dominicaine, par des importations massives avec l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs haïtiens.

IV.3 Banque de Banque de Développement Régional.

L'état doit faciliter la mise en place de banques régionales, qui auraient comme mission le financement des activités de la région où s'établit le siège social de l'institution. Les dispositions n'excluraient pas la possibilité pour l'entité de s'engager dans des activités en dehors de la zone concernée, toutefois, comme pour les banques de logement, 60% ou 70% de l'ensemble des risques de crédit de l'établissement bancaire devrait être constitué de prêts au niveau de la région[14].

IV.4 Transfert du gouvernement.

L'orthodoxie économique perçoit les transferts comme des distorsions du marché. Toutefois, dans l'état actuel de l'économie, le gouvernement haïtien pourrait choisir, à partir de fonds clairement identifiés dans le budget, d'opérer des transferts auprès de quelques entreprises, en utilisant l'expertise de la banque d'état, au travers de procédures clairement établies. Cette démarche permettrait de fournir des fonds de départ à des entrepreneurs avec des talents avérés, et un plan d'affaires minutieusement évalué par un comité constitué à cet effet.

V.0 Considérations.

Les politiques financières adoptées au cours de ces vingt dernières années ont eu comme objectifs principaux la stabilité des prix et n'ont pas permis de corriger les inégalités chroniques observées dans l'économie. En se référant à l'indice de Gini comme mesures d'inégalités, pour lequel une grandeur de 0 correspond à une situation d'équité et une grandeur proche de 1 à une situation de grandes inégalités, le coefficient de .5 pour Haïti caractérise des inégalités proches des pays africains comme le Lesotho et la République Centre Afrique.

Tableau 1. Mesures d'inégalités en Haïti (Gini Ratio)

Année	Aire métropolitaine	Villes de Province	Milieu rural	Total
1986/1987	0,40	0,36	0,47	0,50
1999/2000	0,58	0,46	0,42	0,49

Source : Siméon (2006) in Bénédicte Paul 2011

S'il est vrai que la stabilité des prix permet de protéger le pouvoir d'achat d'une couche de la population à salaires rigides, des mécanismes novateurs doivent être introduits pour accommoder un réaménagement du système bancaire formel permettant une ouverture du crédit à des secteurs jusque là négligés, et surtout à des entrepreneurs, du rural et de l'urbain informel, qui peuvent favoriser une exploitation plus efficiente des potentialités du pays.

L'exclusion financière caractérisée comme une situation dans laquelle une grande partie de la population, les plus pauvres, n'ayant pas accès aux services de crédit, d'épargne et d'assurance, constitue un facteur de poids dans la perpétuation des inégalités. De fait, les exdus financiers, incapables de surmonter eux-mêmes leur contrainte de liquidité, évoluent à la marge de l'économie^[15]. L'économie en pâtit, et un processus « d'informalisation » s'installe avec comme conséquence un sous emploi massif et des revenus précaires : 77,6% de la population vivent avec moins de 2\$ PPA per capita par jour; l'incidence de la pauvreté extrême est très forte : 56% de la population vivent avec moins de 1\$ PPA per capita par jour^[16]. Bien sur, le défi, dans ce cas là, réside dans les formes d'appui à développer dépendant des sous

secteurs actuellement identifiés comme suffisamment rémunérateurs, des créneaux porteurs en regard des nouveaux développements, et les activités de survie qui doivent être considérées comme des étapes de transition.

VI. Alternatives de Micro finances en Haïti pour faire face aux nouvelles demandes^[17].

Plusieurs institutions de micro finance ont été instituées pour répondre à la demande de financement non satisfaite par le système bancaire, et surtout faciliter l'accès au crédit à ces entrepreneurs exclus du système formel. Et ces initiatives constituent un effort de corriger ce que Bénédicte ^[18] caractérise comme l'institutionnalisation des inégalités. Elles comprennent des coopératives d'épargne et de crédit, des ONGs ou fondations, des associations, et des banques commerciales avec des filiales de micro finance. Les mécanismes d'octroi de crédit diffèrent d'une forme d'institution à une autre.

VI.1 Crédit individuel. Ce mécanisme s'apparente aux pratiques en cours au niveau des banques commerciales du système bancaire formel, avec des prêts consentis directement aux individus. Avec une approche de proximité, les officiers de crédit se rendent sur les lieux d'opérations des clients pour s'enquérir de leur fonctionnement et de leur crédibilité. Cette démarche leur permet de situer de manière adéquate la nature des affaires et de mieux évaluer les risques courus.

VI.2 Groupes solidaires. Dans ce cas, le crédit est octroyé à un groupe d'individus qui sont mutuellement responsables du remboursement. Le groupe détermine le montant alloué à chaque individu avec approbation de l'institution de micro finance. Dans cette pratique, c'est le groupe qui évalue le caractère de l'individu.

VI.3 Mutuelles de solidarité. Cette entité émane de la décision de plusieurs personnes de se regrouper en un collectif d'épargne pour subvenir à des besoins sociaux ou pour constituer des fonds de crédit. L'une des caractéristiques des mutuelles est que les gens faisant partie de ce collectif sont de même niveau social. La participation à cette cotisation peut être récupérable si elle destinée à un fonds de crédit, et définitive si elle était constituée pour des besoins sociaux, comme des urgences médicales et autres.

VI.4 Les caisses populaires ou coopératives d'épargne et de crédit. Seulement des gens qui achètent des parts sociales et qui paient un droit d'entrée, ont accès aux services financiers des caisses. Les fonds de prêts sont constitués à partir de l'épargne des sociétaires. Elles octroient des crédits individuels aussi bien que des crédits solidaires.

VII.0 Pertinence de l'offre de services financiers des IMFs en regard des besoins exprimés.

Les produits financiers offerts par les institutions de micro finance se résument à l'épargne et au crédit à court terme, mis à part Fonkozé qui depuis un certain temps offre des services de transferts d'argent de l'étranger et des services de change. En dehors de données fiables, les IMFs investiguées révèlent une forte concentration du portefeuille dans le petit commerce, et les prêts consentis sont des montants faibles.

De la fin des années 80 jusqu'en 2002, le secteur coopératif a aussi connu un vrai dynamisme. Fin des années 90 et début 2000, profitant de la libéralisation des taux d'intérêt de 1995, de nouveaux acteurs se prodamant eux-mêmes « « REFORMATEURS » » se sont engagés dans des pratiques d'octroi de services d'épargne à des taux rémunérateurs de 10% à 15% le mois ; ils clamaient la viabilité de ces aventures par des placements dans l'immobilier et autre investissement. Ces taux d'intérêt incitaient les épargnants à se désengager des banques commerciales pour se réfugier auprès de ces institutions à la recherche d'une thésaurisation avec des taux de rémunération bien au-delà des taux pratiqués sur le marché. Bien sûr, ces pyramides financières n'ont pas tardé à révéler leur vraie nature et la déception fut énorme. À l'intérieur d'une brève période de navigation à vue, de fortes créances douteuses et irrécouvrables, ainsi que l'accumulation de soldes déficitaires de gestion, ébranlèrent la confiance des déposants et une course contre la montre s'installe auprès des clients pour le retrait de leur épargne. Les difficultés de ces pseudos coopératives provoquèrent une crise de confiance. **En fait ce désordre généralisé et toléré par les autorités a contribué à la déstructuration d'outils émanant de vastes mouvements sociaux, et soutenus durant de longues années par des luttes sociales.** En 2005, ces institutions ne comptaient qu'un actif de 800 millions de gourdes[19], avec une clientèle de 100,000 personnes. Plus d'un craignaient la capacité institutionnelle de ces entités à remonter le courant.

Toutefois, les autorités financières du pays ont placé, à partir de cet épisode malheureux, le contrôle des IMFs sous la supervision de la BRH, et une loi a été voté à cet effet en 2002. **Ces mesures et la persistance de la concentration de crédit au niveau du secteur bancaire formel ont encore favorisé un regain de confiance dans les institutions de micro finance,** et en 2008, selon un recensement de la USAID, les coopératives à elles seules disposaient d'un actif de 64, 790, 297 de dollars des Etats-Unis. Selon une étude de la USAID/MSME[20], le secteur de la micro finance se présente en 2008 de cette manière :

Taille de bilan consolidé du secteur est estimé à 5 milliards de gourdes ;

Le portefeuille de crédit, estimé à 4 milliards de gourdes ;

240,000 entreprises ou bénéficiaires des IMFs sont recensés ;

Le volume de dépôts en circulation dans le secteur est estimé à 3 milliards de gourdes ;

Le nombre de déposants estimé à 700 mille

Ces activités se réalisent au travers de plus de 300 institutions de micro finance qui sont répertoriées sur le territoire en 2008[21], et réparties comme telles:

Plus de deux cents caisses populaires

Près d'une trentaine d'ONG/Associations/Fondations

Quatre filiales/Satellites/Unités spécialisées de banques

Le bilan de ces initiatives en micro finance, et leur impact sur le fonctionnement des acteurs du secteur informel en termes d'accès à des services financiers pérennes, de développement d'activités et d'emplois, et de consolidations de quelques acteurs privés semble **conforter la démarche d'un renforcement de ce secteur dans la perspective du développement d'une intermédiation plus inclusive**. Toutefois, en dépit de ce nouvel élan, comparé aux besoins des ménages, le secteur de la micro finance n'a pas su encore pallier les carences du secteur bancaire qui peine à assurer le financement d'une économie de plus en plus informelle. Selon quelques estimations[22], 112 500 000 millions seraient nécessaires pour atteindre l'ensemble de la population pauvre estimée à 650 000 ménages. Deux problèmes donc se posent dans toute leur acuité :

L'insuffisance du financement au niveau des IMFs,

et la logique de fonctionnement des institutions

Insuffisance du financement[23]. Concernant, le manque de fonds disponible, les estimations de Lustin en 2005 dégageaient déjà les difficultés auxquelles faisaient face ces institutions avec une demande bien au delà des disponibilités du secteur. Le séisme du 12 janvier a creusé encore plus ce déficit. Les IMFs en régions sinistrées ont subi des pertes énormes et ont assisté à la dégradation de leur portefeuille avec l'incapacité des clients de faire face à leur redevance. Les pertes techniques sont estimées à plus de 15 millions de dollars des États-Unis, et le portefeuille des impayés de plus de 30 jours entre 65% et 70%. Dans ce cadre là, des appels à la recapitalisation du secteur sont lancés par les institutions fédératrices[24].

Logique de fonctionnement. Toutefois, plus importante est la logique de fonctionnement des IMFs présentes sur le marché du crédit qu'il faut situer pour mieux comprendre leur habilité à répondre aux besoins exprimés par les acteurs urbains et ruraux. Comme le souligne NSABIMANA[25], deux types de logique s'affrontent sur le marché du crédit :

Une logique du marché qui implique le ciblage de la clientèle rentable, des taux d'intérêt commerciaux et une recherche d'économies d'envergure ;

Une logique sociale qui cible les pauvres et les exclus, pratique des taux d'intérêts faibles, et vise un impact social.

Ces deux démarches anticipent leur succès respectif à partir des résultats totalement différents;

pour l'une, c'est la performance financière, la pérennité et portée, et la croissance interne et externe,

et pour l'autre, l'impact social, la portée et croissance interne.

Au regard des politiques conduites par l'une des plus grandes associations d'IMFs, l'ANIMH, ces institutions de crédit semble répondre à la logique de marché. Les remarques de Fleuristin[26] (2008) sont encore pertinentes aujourd'hui:

L'environnement n'est nullement pris en compte dans les politiques de crédit et autres services financiers.

Le financement du long terme est quasi inexistant dans le pays.

Les taux d'intérêt (30-60% l'an) sont trop élevés et incompatibles avec la rentabilité du secteur agricole. Les taux d'intérêt pratiqués dans les institutions étant le reflet du coût réel de financement (coûts de transaction, coûts administratifs etc.) sont par conséquent de loin supérieurs par rapport au taux de rentabilité interne (TRI) des investissements.

Cependant, il faut souligner que le FONKOZE, en dehors de ses activités de prêts, a fait montre d'innovation en introduisant des produits d'assurance et un programme d'accompagnement de familles démunies, qui lui permet de suivre l'évolution de ses agents à partir d'un financement donné. FONKOZE serait donc à la frontière des deux logiques, avec tout de même un portefeuille de crédit qui reflète les mêmes préoccupations d'expansion des autres IMFs.

Le problème du financement des exclus du système bancaire formel n'est donc que partiellement adressé par le créneau des IMFs.

Les autres formes d'associations comme les groupes solidaires, les mutuelles de solidarité et les banques communautaires sont plus ancrées dans la logique sociale. Toutefois deux handicaps majeurs les empêchent d'adresser de manière efficiente les besoins en crédit de leur clientèle: le manque de fonds qui les contraint à des prêts dérisoires, des fois en deca de 10,000 gourdes, et un déficit de structuration qui trop souvent conduit à une évaporation des fonds. Dans ce cadre la, l'état devrait identifier les modèles qui

conviennent le mieux aux cycles de production, et accompagner ces institutions au niveau de formation, et de financement pour faciliter un approfondissement de l'intermédiation.

VIII. Considérations pour le développement d'une intermédiation financière plus inclusive.

Cohésion entre les politiques publiques et l'inclusion financière. Les inégalités plus criantes au niveau du rural que l'urbain traduit en partie la concentration des ressources et des opportunités d'exploitations des occasions d'affaires dans la région métropolitaine. L'état se doit de rechercher les moyens pour la mise en place d'une nouvelle forme de gouvernance par le renforcement des gouvernements locaux et la décentralisation des services qui favorisera l'édosion de nouvelles formes d'organisation de la production plus inclusives. *Cette concentration des services observée aussi bien au niveau du secteur bancaire réduit les régions en dehors de Port-au-Prince en des points de collecte de l'épargne local pour leur valorisation dans la capitale.* Les normes édictées pour la surveillance bancaire devraient tenir compte de cette réalité, et favoriser, au travers de mécanismes qui ne nuisent pas au cadre général de prudence, le développement d'une intermédiation plus inclusive.

Suite à la crise des coopératives, le gouvernement haïtien a entrepris des réformes au niveau du secteur en les plaçant sous la tutelle de la BRH. Cette démarche d'avoir une institution de régulation et de supervision pour les IMFs, dénote les préoccupations de l'état par rapport à d'éventuelles crises, mais aussi révèlent l'importance graduelle qui est accordée à ce secteur dans le financement de l'économie. Deux remarques sont toutefois à signaler : Il ne faut pas traiter les IMFs comme des quasi banques, et comme tel nuire à leur efficience en termes d'accès des plus pauvres ou les couches moyennes avec très peu de collatéral pour s'assurer des prêts, et deuxièmement, surveiller à ce que les institutions bancaires classiques ne s'acharnent pas à une compétition déloyale contre les IMFs, en se battant pour la même clientèle et les mêmes sources de fonds au niveau international, et national.

De plus, les politiques publiques de financement de l'économie des vingt dernières années, ont situé le cadre des interventions des autorités autour du maintien de la stabilité des prix. Ce souci de contrôle de la masse monétaire charrie les contraintes à l'accroissement de la profondeur financière, élément pas suffisant mais nécessaire au développement d'une intermédiation inclusive. ***De même le renchérissement des taux sur les bons BRH se traduit clairement en des effets d'éviction d'une clientèle qui peut être solvable, en faveur d'instruments de la Banque Centrale plus conservateurs et surtout moins risqués.*** Dans cet ordre là, l'état peut bien damer bien haut sa volonté d'une participation plus large de nouveaux acteurs dans le jeu économique, mais la politique en vigueur n'est pas en cohérence avec ses énoncés.

Mobiliser l'épargne locale ou favoriser l'accroissement de l'épargne. La relation épargne-investissement-épargne caractérise le modèle qui sous tend la démarche de plusieurs actions en micro finance en Haïti ; et par voie de conséquence, la mobilisation de l'épargne, un facteur fondamental dans la trame. De fait, des mécanismes traditionnels de mobilisation de l'épargne sont couramment utilisés par les acteurs de la micro financement- sols, sabotages, etc...- et constituent pour bien d'institutions, un point d'ancrage. La préoccupation principale selon cette démarche est le meilleur moyen de mobiliser l'épargne nationale pour financer les besoins en investissements.

Il est certain que la mobilisation de l'épargne locale utilisée à bon escient devrait permettre de satisfaire une partie des besoins en investissements. Conséquemment, il est de bon aloi de considérer le rôle fondamental que jouent les succursales des banques du secteur formel qui s'approprient de l'épargne local au niveau des régions pour alimenter les fonds à risques dédiés au financement des entreprises de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les propositions de mécanismes d'incitations évoquées plus haut, aussi bien que la constitution de banques régionales, se veulent des réponses à cet échange inégal entre la Capitale et les régions. Ces nouveaux instruments créeront les conditions pour un arrêt de cette fuite de capitaux, et favoriseront la mise à la disposition des entrepreneurs des régions de capitaux à risques frais.

Cependant, **compte tenu du niveau de vie de la population, il faut aussi considérer la faiblesse de la propension à épargner du consommateur moyen haïtien, avec un revenu per capita de 480 dollars des États-Unis. Bien sur, l'épargne locale est à mobiliser et à retenir dans les régions, mais elle n'est pas suffisante par rapport aux besoins exprimés précédemment.** Dans cette optique, le développement de l'intermédiation inclusive doit envisager au-delà de cette épargne locale des mesures novatrices et audacieuses comme les transferts du gouvernement, des appuis des institutions internationales, pour l'injection de capitaux à risques frais qui permettraient de financer sur base de mérite des investissements qui viseront une exploitation judicieuse des ressources des régions, et la mise à profit des talents des entrepreneurs du rural, et de l'urbain informel.

Fiscalité locale et fuite de capitaux. Certes un effort sur la fiscalité locale devrait permettre de mieux générer les ressources pour le financement du développement des régions. Cette fiscalité devrait aussi bien encourager la réinjection des profits en région, et comme tel renverser cette tendance de fuite de capitaux en cours.

Il faut bien cerner le fait que dans la situation actuelle, les impôts à eux seuls ne constituent pas la clef de voute. L'état doit encourager, au travers de mesures d'incitations, une répartition équitable de l'effort d'investissement privé entre régions, ce pour générer les ressources locales qui ne constituent guère qu'un faible pourcentage des budgets des collectivités. En fait, ce sont des transferts de l'état qui assurent la balance, en conjonction avec des contributions d'institutions financières internationales. La législature

actuelle devrait se pencher sur l'analyse de projets de loi qui devraient permettre de renverser la vapeur, et surtout créer l'environnement propice pour attirer l'épargne de la diaspora au travers de projets viables en région. Dans ce cadre-là, des provisions peuvent être clairement édictées dans le code des investissements qui favorisent les investissements en province, une proposition déjà évoquée par le directeur du CFI[27].

IX. Conclusion

Les déficiences de l'intermédiation financière en Haïti constituent un obstacle majeur à l'amélioration de la productivité des activités existantes et à la création de nouvelles entreprises, génératrices d'emplois et de richesses dans l'économie. Comme l'a révélé le recensement de l'USAID, la demande potentielle en services financiers (112 500 000 millions) est loin d'être assurée par l'offre actuelle (64, 790, 297 de dollars des Etats-Unis). La dure réalité, parallèlement, interpelle les décideurs : 9 millions d'habitants, plus de 60% vivant sous le seuil de pauvreté, et 80% de la population active œuvrant dans le secteur informel.

Cette situation de pauvreté est alimentée par les inégalités, nourries de leur côté par le système d'exclusion. Selon Hermes et Lensink, l'exclusion financière, décrite comme la situation dans laquelle se trouvent les pauvres et les agents économiques, n'ayant pas d'accès au crédit, à l'assurance, aux transferts, et aux produits d'épargne, constitue l'une des principales raisons pour lesquelles, une grande partie des populations des pays en voie de développement, restent dans la pauvreté [28].

Des mécanismes novateurs permettront d'améliorer les conditions actuelles de l'intermédiation financière. Toutefois, l'ampleur du problème mérite l'adoption d' « Options Audacieuses ». Au niveau des 4 pôles de croissance reconnus par le gouvernement, et en regard des créneaux porteurs proposés par les études de différents organismes, il faut :

- Identifier une masse critique de nouveaux entrepreneurs avec des idées novatrices de création d'entreprises à caractère durable dans chaque pôle;
- Identifier des associations qui font preuve de production durable : agriculture, transformation de produits agricoles, produits forestiers, artisanats, textile, pêches, tourisme environnemental ;
- Les accompagner au travers d'une démarche de formation
- Les aider dans la préparation de plans d'affaires réalistes

Les accompagner dans un processus de financement initial ou transfert, inscrit dans le budget, ou au travers d'agences internationales.

La question centrale posée par ce document, à savoir comment permettre à un nombre critique

d'entrepreneurs du secteur informel rural et urbain, d'accéder à ces services fondamentaux de manière à accélérer leur progression économique et celle de leurs pays, trouve sa solution au travers de la structuration d'une économie plus inclusive.

Les programmes de libéralisation financière adoptés durant ces vingt cinq dernières années se sont fixé des objectifs autour du taux d'inflation, du taux de change et du déficit budgétaire. En bout de ligne, l'une des préoccupations fondamentales, à savoir la répression financière, conçue comme l'un des goulets d'étranglements nuisibles à l'exploitation des forces productives, reste entière, et est confortée par une exclusion financière de plus en plus accrue de larges segments de la population. Ces programmes, inscrits dans un contexte global de libéralisation tous azimuts de l'économie, en absence de toute mesure d'accompagnement, ont entraîné une déstructuration de l'économie agricole en particulier, et une dépendance accrue envers l'international.

IX.1 Dépendance et Foisonnement d'ONGs. Pour faire à cette crise, un nombre croissant d'ONGs intervient au niveau de différents secteurs de l'économie, en dehors de toutes directives de l'état. Certaines d'entre elles ont su, bien sûr, permettre à la population de surmonter des périodes d'extrême précarité, et particulièrement dans la micro finance, ont pu introduire dans le système financier des institutions novatrices. Il faudrait les consolider. Toutefois, la mouvance générale, en bout de ligne, conforte la situation de dépendance de l'état et de l'économie, sortis de ces longues périodes de libéralisation. En 2004, il est estimé qu'environ 831,900 agents économiques ont été directement affectées par les effets de ces mesures de libéralisation, rien que dans les secteurs de la riziculture, de l'aviculture et agricole[29]. D'autre part, les transferts de la diaspora ont évolué pour être de plus en plus importants dans le fonctionnement des ménages et de fait constituent le plus important facteur de gestion de risque et de système de protection sociale. De plus, ils contribuent largement à l'approvisionnement de l'économie en devises étrangères (près de 17% par rapport au PIB en 2009)[30]. Cette dépendance accrue de l'économie ne peut être adressée qu'au travers d'un regain de croissance et de productivité, conçu dans une dynamique d'inclusion de larges segments de la population avec pour objectif de résorber ces inégalités porteuses de tensions sociales, et de mal développement.

Les différentes propositions énoncées plus haut constituent des pistes que l'état Haïtien devrait emprunter pour permettre un remodelage du système financier. Il s'agit avant tout :

De mesures incitatives encourageant des prêts dans des secteurs généralement négligés,

Dans le code d'investissement, des clauses favorables à l'investissement dans les provinces,

Des transferts de l'état vers des institutions porteuses de modèles novateurs et qui correspondent aux besoins de financement de branches productrices de l'informel et du rural,

Favoriser l'instauration de banques régionales avec des critères stricts de financement en région.

S'assurer que le cadre légal défini pour les IMFs ne constitue pas une entrave à leur capacité d'atteindre un plus grand nombre d'agents économiques.

Veiller à la mise en place de structures au niveau du marché qui permet une harmonisation entre les acteurs et non une concurrence déloyale qui détruit les relations de confiance, et fausse les jeux.

[1] SILBER (1983) argumente également en faveur de l'innovation comme moyen de desserrer les contraintes financières imposées aux établissements, c'est-à-dire comme tentative pour desserrer les contraintes auxquelles doit faire face un établissement lorsqu'il essaie d'atteindre ses objectifs.

[2] FENU 2006 : La création du secteur financier accessible à tous

[3] Ibid

[4] Le KNFP comprend le COD-EMH : coordination de programmes de Développement de l'Église Méthodiste d'Haïti ; le Graïsi : Groupe pour l'intégration de la femme du Secteur Informel, et le Kofip : Kolektif Finansman Popilè. D'autres groupes qui se joints au KNFP sont : ACLAM : Action contre l'amisère ; CRS : Catholic Relief Service ; FONDESPOIR ; FIDES-HAÏTI : Fonds International de Développement Économique et Social ; FHAF : Fonds Haïtien d'Aide à la Femme ; FOBNO : Fédération des Organisations du Bas Nord-Ouest.

[5] En fonction de la position de liquidité des banques, des taux d'intérêt sur le marché international, et en regard de l'inflation, les taux se rapprochaient d'un minimum d'une fourchette fixée par les autorités monétaires en cas d'excédents de liquidité, ou d'un maximum, pour faire face à des augmentations de crédit qui risquent de perturber l'équilibre de marché perçu par la BRH.

[6] Agrégat monétaire au sens large qui comprend, en plus de la monnaie au sens étroit, l'ensemble des avoirs moins liquides (surtout des dépôts détenus à des fins d'épargne) qui sont facilement convertibles en moyens de paiement. Cet agrégat est une mesure de la monnaie détenue comme réserve de valeur. Son comportement renseigne sur l'évolution future de la dépense et, par conséquent, de l'inflation.

Agrégat monétaire au sens étroit composé de formes de monnaie très liquides (essentiellement la monnaie hors banque et les dépôts à vue). Cet agrégat mesure l'encaisse que les agents économiques d'un pays détiennent afin de régler leurs transactions.

[7] **Il s'agit de monnaie en circulation et les dépôts à vue et autres passifs porteurs d'intérêts en rapport au PIB.**

[8] Il ne faut pas oublier que seulement les banques ont accès à la chambre de compensation. Les autres entités sont obligées de maintenir des comptes bancaires pour avoir accès aux paiements par chèques.

[9] IHSI 2010 : Enquête sur l'emploi et l'économie informelle, Phase 1.

[10] Economise en chef de la Sogebank, responsable de la filiale Sogesol. Entrevue Radio Métropole 2009. Emission Kesner Pharel.

[11] Selon un rapport du PNUD 2004 cité par ANIMH (2003-2006) 90% des prêts des IMFs sont tournés vers le petit commerce.

[12] Pour assurer une meilleure productivité et de meilleurs revenus aux agriculteurs .

[13] BID : Nord comme destination touristique ; la mise en place d'une université avec capacité de 10,000 étudiants ; le parc industriel de Caracol, avec une capacité de 40,000 travailleurs..etc

[14] Comme pour la circulaire sur la concentration des risques, une dérogation de ce principe devrait être motivée auprès de la BRH qui pourrait l'accorder ou non.

[15] Voir Kiiru in Benedique, ibid p. 66

[16] PFNSA : Que faire de l'insécurité alimentaire, 2007

[17] Voir Daniel Lustin : La micro Finance et son rôle...en Haïti, 2005, CEPALC

[18] Bénédicte Paul: Le Capital Institutionnel dans l'analyse du changement économique d'Haïti, 2001

[19] Lustin 2006, ibid.

[20] USAID in ANIMH 2008

[21] Rapport annuel ANIMH 2008

[22] Lustin (2005), ibid

[23] ANIMH 2003-2006: Une étude réalisée par le PNUD sur les besoins du secteur de la microfinance non coopérative en Haïti en 2004 fait ressortir l'augmentation de la demande en mettant l'accent sur une évolution de cette demande vers d'autres types de services financiers. La demande potentielle de produits financiers est estimée à environ 3 millions de personnes. Cette estimation est faite sur la base de la population active (4.1 millions) avec un taux de pauvreté de 76% et du nombre de clients actuels du secteur de la microfinance coopérative et non-coopérative (180 000 environ). Dans le rapport du PNUD[1], il est fait mention de la faible diversification de l'offre proposée par ce secteur qui n'est pas très innovant. L'offre de services financiers est orientée à plus de 90% vers le petit commerce (marchands ambulants, dépôts de produits alimentaires ou de boissons, etc.) délaissant ainsi les besoins d'une fraction importante de la population, en particulier ceux des secteurs productifs. Cette prédominance du crédit au secteur commercial constitue l'une des faiblesses du secteur financier dans son ensemble car cette caractéristique est également constatée dans le secteur bancaire dont l'activité de crédit est la principale source de revenus bruts.

[24] Voir Portail microfinance sur le net.

[25] NSABIMANA, A: Microfinance, outil de lutte contre l'exclusion, Université de Lille, 2006

[26] Fleuristin, Lionel: Emploi mouvement cooperative et services financiers, CNSA 2008

[27] Lamothe Guy: Conférence au Cap-Haitien sur les grands projets du couloir Économique Nord. CEPAC Aout 2011.

[28] Hermes 2007, in Benedique 2011.

[29] PFNSA ibid

[30] Les comptes de transactions courantes accusent un déficit de 289 millions de dollars pour 2008 et de 232 millions pour 2009. Voir site internet BRH, balance des paiements. Des transferts de l'étranger de 1.2 milliards compares à un PIB de 7 milliards.



ANNEXE 2 :

Bibliographie
Sigles et abreviations
Liste des Photos

Éléments bibliographiques

- Anderson B. (1996), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte
- Anglade G. (1983), **L'éloge de la pauvreté**, Montréal, ERCE
- Anglade G. (2007-2008), **L'Hebdo de Georges Anglade 2007-2008. Chronique d'une Espérance**, Port-au-Prince, Le Nouvelliste
- Baggio A.M. et Augustin R. (2011), **Toussaint Louverture. Lettres à la France. Idées pour la libération du Peuple Noir d'Haïti (1794-1798)**, France, Nouvelle Cité
- Barthélémy G. (1989), **Le pays en dehors**. Essai sur l'univers rural haïtien, Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps
- Barthélémy G. (1996), **Dans la splendeur d'une après-midi d'histoire**, Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps
- Bastien R. (1985), **Le paysan haïtien et sa famille**, Paris, Karthala
- Bazabas D. (1997), **Du marché de rue en Haïti : Le système urbain de Port-au-Prince face à ses entreprises « d'espace-rue »**, L'Harmattan
- Bazile JM. (2009), **La question de l'emploi**, Port-au-Prince, (publié grâce au support technique et financier de l'IHSI)
- Bélizaire R. (2010), **Politiques publiques en Haïti**. A quand la rupture avec la dépendance ? Port-au-Prince, PAPDA
- Berrouet-Oriol R. et al. (2011), **L'aménagement linguistique en Haïti : Enjeux, Défis et Propositions**, Port-au-Prince, Editions de l'Université d'État d'Haïti, 2011
- Blancpain F. (1999), **Haïti et les Etats-Unis**, Histoire d'une occupation, Paris, L'Harmattan
- Blancpain F. (2001), **Un siècle de relations financières entre Haïti et la France**, Paris, L'Harmattan
- Blancpain F. (2003), **La condition des paysans haïtiens**, Du code noir aux codes ruraux, Paris, Karthala
- Bodson P. et Roy P-M. (1995), **Politiques d'appui au secteur informel dans les pays en voie de développement**, Paris, Economica
- Bodson P. et Roy P-M. (2003), **Survivre dans les pays en voie de développement, Approches du secteur informel**, Villes et développement, Paris, L'Harmattan
- Brutus E. et Chalmers C. (2010), **Construire et reconstruire Haïti ? Acteurs, enjeux et représentations**, in « Refonder Haïti », Montréal, Mémoire d'encrier
- Buteau P., Saint-Eloi R., Trouillot L., (2010), **Refonder Haïti**, Montréal, Mémoire d'encrier
- Roy C. (1996), **Enquête à Cité Soleil sur les ménages affectés par le passage de la route Bon Repos-Cité Soleil**, Port-au-Prince, Panamerican Development Foundation

-
- Casimir J. (2001), **La culture opprimée**, Port-au-Prince (première édition en espagnol en 1981)
- Casimir J. (2009), **Haïti et ses élites**. L'interminable dialogue de sourds, Port-au-Prince, Editions de l'Université d'Etat d'Haïti
- Castera G., (1974), **Le retour à l'arbre**, New York, Calouste Gulbenkian Foundation
- Castor S. (1987), **L'occupation américaine d'Haïti**, Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps
- Chavez D. et Goldfrank B. (2004), **La izquierda en la ciudad**, Icaria, Barcelone
- Chéry, F.G (2005), **Société, économie et politique en Haïti**. La crise permanente. Editions des Antilles
- Chéry F.G (2009), **Le financement de la décentralisation et du développement local en Haïti**, Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps
- Chéry F.G (2010), **L'action de l'Etat et l'économie en Haïti**, Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps
- Clément (2003), « *Jeannot et Thérèse. Un opéra-comique en créole à Saint-Domingue au milieu du XVIIIème siècle* », Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie, No 215
- Colin J.P., Le Meur P.Y., Léonard E (éd), 2009, **Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales**, Paris, Karthala, 534 p.
- Colomé A-M (1998), **Cité soleil à Port-au-Prince**, Paris, L'Harmattan
- Comité consultatif pour la Réduction du Risque sismique en Haïti, (2011), **La réduction du risque sismique en Haïti**, Port-au-Prince
- CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) (2010), **Haïti demain**. Objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction, Port-au-Prince
- CIAT (2011), **Haïti demain 2. Boucle Centre-Artibonite**. Objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction, Port-au-Prince
- CIAT, (2011), **Guide méthodologique pour les études de diagnostic des bassins versants**, Port-au-Prince
- Comité technique Foncier et Développement, 2009, **Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud. Livre blanc des acteurs, Coopération française**. Consultable sur www.diplomatie.gouv.fr/
- Corten A. (1989), **L'Etat faible**, Haïti et République dominicaine, Montréal, CIDIHCA
- Corten A. (2001), **Misère, religion et politique en Haïti**. Diabolisation et mal politique, Paris, Karthala
- Corvington G. (1974), **Port-au-Prince au cours des ans. La métropole haïtienne du XIXe siècle**, 1804-1888, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps
- Corvington G. (1991), **Port-au-Prince au cours des ans. La ville contemporaine 1934-1950**, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps
- Corvington G. (2009), **Port-au-Prince au cours des ans. La ville contemporaine 1950-1956**, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps
- Daniel Arbour Associés (2003), **Plan-Programme de Développement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince**, Montréal
-

-
- d'Ans A-M, (1987), **Haïti Paysage et Société**, Paris, Karthala
- Dejan I. (2006), **Yon lekòl tèt anba nan yon peyi tèt anba**, Port-au-Prince, Imprimerie H. Deschamps
- Deshommes F. (1992), **Vie chère et politique économique en Haïti**, Port-au-Prince, L'ImprimeurII
- Deshommes F. (2004), **Décentralisation et Collectivités territoriales en Haïti**. Etat des lieux, Port-au-Prince, Editions Cahiers Universitaires
- Deshommes F. (2005), **Politique économique en Haïti, Rétrospective et Perspectives**, Port-au-Prince, Editions Cahiers Universitaires
- Deshommes F. (2010), **Salaire minimum et sous-traitance en Haïti**, Port-au-Prince, Editions de l'Université d'Etat d'Haïti
- Desquiron L. (1990), **Racines du Vodou**, Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps
- Diericks Ph. (1998), **Expertise de la situation actuelle de la Cité Soleil en vue d'un éventuel assainissement**, Port-au-Prince, BID
- Dorner V., 1999, « Titres fonciers, indivision et transactions informelles en milieu rural haïtien », in *Formalisation des contrats et des transactions*, Gret/IED/UCL, 181 p.
- Dorner V. et Oriol M., 2009, « L'indivision en Haïti. Droit, arrangements sociaux et agriculture », texte de la communication présentée lors des 3èmes journées de recherches en sciences sociales - INRA SFER CIRAD - Session « Les droits sur la terre : catégories juridiques, représentations et temporalité ».
- Dorvilier F. (2007), *Apprentissage organisationnel et dynamique du développement local en Haïti*, UCL Presses Universitaires de Louvain
- Doubout J-J. (1973), **Haïti. Féodalisme ou capitalisme**
- Drot J-M (1974), **Journal de voyage chez les peintres de la fête et du vaudouen Haïti**, Paris, SKIRA
- Dufumier M. (1987), **Quelles options pour l'Agriculture en Haïti ?** Revue Conjonction, Port-au-Prince
- Dupont L. (1998), **Sécurité alimentaire et stabilisation macro-économique en Haïti**, Paris, L'Harmattan
- Elie J.R. (1989), **Yon lot kout flach sou Danti**, Port-au-Prince, Publications GHRAP
- Elie JR. (1991), **Asanble yo nan Konstitisyon 87 la / La participation menacée**, Port-au-Prince, GHRAP
- Elie J.R. (2008), **Participation, Décentralisation, Collectivités Territoriales en Haïti**. Travail législatif et Décisions administratives depuis 1987, Port-au-Prince (publié avec l'appui de la PAPDA)
- Elie J.R. (2010), **Economie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de l'année 2007**, LAREPPS, Université d'Etat d'Haïti
- Etienne S.P. (1999), **Haïti Misère de la démocratie**, Port-au-Prince, CRESFED, Paris, L'Harmattan
- Fouchard J. (1978), **La traite négrière et le peuplement de Saint-Domingue**, Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie, No 120,
- Gabaud P.S. (2001), **Associationnisme paysan en Haïti : effets de permanence et de rupture**, Port-au-Prince, 2ème édition CUREFC
- Gaillard G-K. (1990), **L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caféière pillée (1875-**

1915), Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps

Gaspard F. (2008), **Haïti : ajustement structurel et problèmes politiques**, Paris, L'Harmattan

Giafferi-Dombre N. (2007), **Une ethnologue à Port-au-Prince**, Question de couleur et luttes pour le classement socio-racial dans la capitale haïtienne, Paris, L'Harmattan

Girault C. (1981), **La genèse des nations haïtienne et dominicaine (1492-1900)**, in *Espace et identité nationale en Amérique Latine*, Paris, CNRS éditions

Girault C. Lasserre G., Moral P., Usselmann P. (1985), **Atlas d'Haïti**, Bordeaux, Centre d'études de géographie tropicale de l'Université de Bordeaux III

Girault C. (1993), **La République haïtienne, état des lieux et perspectives**, Paris, ADEC Karthala

Godart H., Mérat M. (2004), **Haïti : une transition « démocratique » qui dure...**(1986-2004), *Mappemonde* n° 75

Goldfrank B. (2007), **La democracia participativa y la izquierda latinoamericana**, Nueva Sociedad n°212

GHRAP (Groupe Haïtien de Recherches et d'Actions Pédagogiques), (2009), **Projet d'assainissement de la section communale de Martissant**, Port-au-Prince

GHRAP (Groupe Haïtien de Recherches et d'Actions Pédagogiques), (2010), **Programme de scolarisation des enfants vulnérables xclus du système éducatif**, Port-au-Prince

GRAMMIR (Groupe de recherche et d'Appui au Milieu Rural) et Droits et Démocratie (2008), **Le droit à l'alimentation en Haïti**, Montréal

GTEF (Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation), (août 2010), **Pour un Pacte national sur l'Éducation**, Rapport au Président de la République, Port-au-Prince

Hector M. (1997), **Sou travayè agrikòl yo nan peyi a**, Fondasyon Ulrick Joly, 1992

Hector M. (2000), **Les traits historiques d'un protonationalisme populaire** in : L. Hurbon (sous la direction de) **L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 aout 1791)**, Paris, Karthala

Hector M. (2003), **Actes de l'Indépendance** in Moïse Claude (sous la direction de) Dictionnaire historique de la Révolution haïtienne (1789-1804), Montréal, Les Editions Images et Editions du Cidihca,

Hector M. et Casimir J. (Octobre 2003 – Mars 2004), **Le long XIXème siècle haïtien**, Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie, No 216

Hector M. (2006), **Crises et mouvements populaires**, 2^{ème} édition, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti

Hector M. (2011), **Mouvements sociaux et intégration nationale en Haïti**, Port-au-Prince, GHRAP

Hector M. et Hurbon L., (sous la direction de), 2009, **Genèse de l'État haïtien (1804-1859)**, Port-au-Prince, Editions Presses Nationales d'Haïti

Herskovits M. (1974), **Life in a Haitian Valley**, New York, Anchor Books ed.

Hilaire J. (2002), **L'édifice créole en Haïti. Histoire de la formation de la langue haïtienne**, CH-Fribourg,

Edikreyòl / 8-10

Hoffman L-F. (1990), **Haïti, Couleurs, Croyances, créole**, Editions Henri Deschamps, Port-au-Prince et Les Editions du CIDIHCA, Montréal

Houtart F. et Anselme R. (2000), **Haïti et la mondialisation de la culture** : Etude de mentalité et de religion face aux réalités économiques, sociales et politiques, Port-au-Prince, CRESFED, Paris, L'Harmattan

Hurbon L. (1972), **Dieu dans le vodou haïtien**, Paris, Payot, 1972

Hurbon L. et Bebel-Gisler D. (1976), **Cultures et pouvoir dans la Caraïbe**, Paris, L'Harmattan

Hurbon L. (1979), **Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle**, Paris, L'harmattan

Hurbon L. (1987), **Le Barbare imaginaire**, Port-au-Prince, Editions Deschamps

Hurbon L. (1987), **Dieu dans le vodou haïtien**, Editions Henri Deschamps

Hurbon L. (1987), **Comprendre Haïti**, Essai sur l'Etat, la nation, la culture, Paris, Karthala

Hurbon L. (1993), **Les Mystères du vodou**, Paris, Gallimard

Hurbon L. (2001), **Pour une sociologie d'Haïti au XXIème siècle**. La démocratie introuvable, Paris, Karthala

Hurbon L. (2004), **Religions et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti**, Paris, Les Editions du CERF.

Hurbon L. et al. (1989a), **Statut de l'espace collectif en Haïti**, (1989b), **Le rêve d'habiter**, Chemins critiques, vol 1, n°3

Institut Haïtien de l'Enfance (IHE) et MSPP (2000), **Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services en 2000 (EMMUS-III)** auprès de 9.595 ménages, 10.159 femmes et 3.171 hommes à l'échelle nationale, Port-au-Prince

IHSI (Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique) (1999), **Les Etablissements Economiques par Branches d'Activités**, Unité des Comptes Nationaux, Port-au-Prince

IHSI (2000), **Enquête budget-consommation des ménages haïtiens 1999-2000 (EBCM II)**, portant sur un échantillon national de 4752 ménages, Port-au-Prince

IHSI (2003 et 2005), **Enquête sur les conditions de vie en Haïti en 2001 (ECVH2001)** portant sur un échantillon national de 7.186 ménages (Vol. I, 2003 et Vol.II, 2005), Port-au-Prince

Jacob JP, Le Meur PY (éd), 2010, **Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les société du Sud**, Paris, Karthala

Jacquot E. (2010), **Les Spiritains en Haïti (1843-2003). D'Eugène Tisserant 1814-1845) à Antoine Adrien (1922-2003)**, Paris, Éditions Karthala

Jean E.A. (1992), **L'échec d'une élite, Indigénisme, Négritude, Noirisme**, Port-au-Prince, Editions Haïti Demain

Joint, L. A. (2006), **Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques**, Paris, L'Harmattan

Laguerre M., (1975), **Les associations traditionnelles de travail dans la paysannerie haïtienne**, Port-au-

Prince, IICA

Lamaute-Brisson N. (2002), **L'économie informelle en Haïti**, De la reproduction urbaine à Port-au-Prince, Paris, L'Harmattan

Latortue F. (2007), **L'économie rurale et les problèmes de développement en Haïti**, Port-au-Prince, L'Imprimeur II

Laurent G. (1953), **Toussaint Louverture à travers sa correspondance**, Madrid, Industrias Graficas España

Le Brun O. (1992), **L'éléphant et les fourmis, l'Etat et les petites activités marchandes : problématique des politiques de développement du secteur informel en Afrique**, in « Economie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique », Bruxelles, Les cahiers du CEDAF

Le Brun O. (2003), **Eléments pour une approche conceptuelle et méthodologique à l'élaboration d'une politique sociale de l'enfance en Haïti**, Port-au-Prince, UNICEF

Le Brun O. (2004), **Cadre d'analyse théorique et méthodologique sur les questions de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en Haïti**, Plateforme nationale de Sécurité alimentaire (PFNSA), Port-au-Prince

Lepkowski T. (1968-1969), **Haïti**, 2 volumes La Havane, Casa de las Americas

Lerebours M.Ph. (1989), **Haïti et ses peintres de 1804 à 1980**, Port-au-Prince, L'Imprimeur II

Lustin D. (2005), **La micro-finance et son rôle potentiel dans l'allègement de la pauvreté et le développement en Haïti**, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)

Madiou, T., (1989), **Histoire d'Haïti**, T.III, Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps

Malraux A., (1997), **L'Intemporel. La métamorphose des dieux**, Paris, Gallimard

Manigat L.F. (1995), **La crise haïtienne contemporaine** (Une lecture d'historien-politologue) ou Haïti des années 1990 : une grille d'intelligibilité pour la crise présente, Port-au-Prince, CHUDAC, Editions des Antilles

Manigat L. (2001), **Eventail d'histoire vivante d'Haïti**, T. I Port-au-Prince, Collection du CHUDAC

Manigat L. (2002), **Eventail d'histoire vivante d'Haïti**, T. II, Port-au-Prince, Collection du CHUDAC

MARNDR (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural), (2010), **Plan national d'investissement agricole**. Document principal, Port-au-Prince,

MARNDR, (2010), **Politique de développement agricole 2010-2025**, Port-au-Prince, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Marty A. (2000), **Haïti en littérature**, Paris, Maisonneuve et Larose

Mathelier R. (2002), **Connaître la frontière**, Port-au-Prince, LAREDHO, Editions INESA

Mathurin M., **Rêves et bruits de botte** (album de photographies et texte sur les mouvements sociaux durant la décennie 80) (1987) GHRAP, Santo Domingo, Editions CEDEE

Mathurin M. (2000), **Rôle de la société civile dans la sécurité alimentaire**, Port-au-Prince, Forum des ONG pour la Sécurité Alimentaire (GHRAP)

Mathurin M. et Civil H., (2008), **Profil de vulnérabilité et de pauvreté des ménages haïtiens**, Observatoire sur la situation économique et sociale des populations vulnérables, Port-au-Prince, PFNSA

Ménard N. (éd.) (2011), **Ecrits d'Haïti, Perspectives sur la littérature haïtienne contemporaine (1986-2006)**, Paris, Karthala

Métellus J. (1981), **Jacmel au crépuscule**, Paris, Gallimard

Métellus J. (1991), **Jacmel**, Paris, Orénoques

Métellus J. (2007), **Jacmel toujours**, Paris, Janus

MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe), MEF (Ministère de l'Economie et des Finances) et PNUD (2005), **Enquête sur les perceptions de la pauvreté en Haïti en 2003 (EQLPPH 2003)** : enquête qualitative et enquête quantitative portant sur un échantillon national de 1.900 ménages, Port-au-Prince

MPCE) (2011), **Rapport final sur la Mise en oeuvre du Premier Document pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008-2010)**, Port-au-Prince

Moïse C. (2001), **Le projet national de Toussaint Louverture. La Constitution de 1801**, Port-au-Prince, Les Éditions Mémoire

Montas R. (2005), **Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Quelques points méthodologiques**, Port-au-Prince, GHRAP

Moral P., (1961), **Le paysan haïtien. Essai sur la vie rurale en Haïti**, Paris, Maisonneuve et Larose

Neptune Anglade M. (1986), **L'autre moitié du développement. A propos du travail des femmes en Haïti**, Edition des Alizés, Port, et CIDHICA, Montréal

Notre Librairie : a) (1997), **Littérature haïtienne des origines à 1960**, b) (1998), **Littérature haïtienne de 1960 à nos jours**

PFNSA (Plateforme Nationale de Sécurité Alimentaire) (2005), **Méthodologie de l'enquête nationale sur la vulnérabilité des ménages (ENVM)**, Port-au-Prince

PFNSA (2005), **Enquête nationale sur la vulnérabilité des ménages (ENVM)**, Port-au-Prince

PFNSA (2008), **Proposition d'éléments de politique de sécurité alimentaires**, Port-au-Prince

Pierre-Charles G. (1973), **Radiographie d'une dictature**, Editions Nouvelle Optique, Montréal

PNUD (2002), **La situation économique et sociale d'Haïti en 2002**, Port-au-Prince

PNUD (2002), **La bonne gouvernance : un défi majeur pour le développement humain durable en Haïti**, Rapport National sur le Développement Humain, Port-au-Prince

PNUD (2009), **Plaidoyer pour Haïti au travers des Objectifs du Millénaire pour les Développement (OMD)**, Port-au-Prince

Price Mars J. (1953), **La République d'Haïti et la République dominicaine : Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnologie ?** Port-au-Prince, Editions Fardin

Redon M. (2006), **Des villes sutureaux villes suturées, villes et frontières dans les îles divisées. Haïti / République dominicaine et Timor Leste / Indonésie , Pouvoirs et dynamiques territoriales, Grafigéo, n° 31,**

Paris, PRODIG-CNRS

Redon M. (2010), **Des îles en partage**, Haïti et République dominicaine, Saint-Martin, Timor, Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, Presses universitaires du Mirail

Redon M. (2011), **A-centralisation foncière, concentration d'acteurs : une décentralisation subie en Haïti ?** Colloque « Haïti : des lendemains qui tremblent », Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire de Genève (CERAH)

République d'Haïti (2007), **Pour réussir le saut qualitatif**, Document de stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008-2010), Port-au-Prince

République d'Haïti (2010), **Plan d'Action pour le Relèvement et le développement d'Haïti**, Les grands chantiers pour l'avenir, Port-au-Prince

République d'Haïti (2010), **Post Disaster Needs Assessment** (Evaluation des besoins après le désastre du séisme du 12 janvier 2010), Port-au-Prince

République d'Haïti (2010), **Analyse des menaces naturelles multiples en Haïti**, Port-au-Prince

RESAL (2002), **Appréciation des échanges commerciaux agricoles transfrontaliers entre la République dominicaine et Haïti**, *Connaître la frontière*, INESA, IRAM, CREHSO, PRODIG

Robert M. (1986), **Sociologie rurale**, Paris, Collection Que sais-je ? PUF

Rodman S., (1988), **Where art is joy. Haitian art : the first forty years**, New york, Ruggles de Latour

SACAD (Groupe de recherche / Formation, Systèmes Agraires Caribéens et Alternatives de Développement, Université des Antilles et de Guyane) et FAMV (Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, Université d'Etat d'Haïti) :

- Tome 1 (1993) : **Histoire agraire et développement**
- Tome 2 (1993) : **Stratégies et logiques sociales**
- Tome 3 (1994) : **Dynamique de l'exploitation paysanne**

Système des Nations Unies / République d'Haïti (2000), **Haïti, Bilan Commun de Pays**, Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps

Théodat J-M (1998), **Haïti-Quisqueya : une double insularité**, Mappemonde n°51

Théodat J-M, **Haïti République dominicaine, Une île pour deux 1804-1916**, Paris, Kharthala

Théodat J-M (2005), **La négritude en héritage : Haïti et la République dominicaine**, *Haïti et l'Afrique*, Présence africaine n°169, Paris

Trouillot L. (1989), **Les Fous de Saint-Antoine : traversée rythmique**, Port-au-Prince, Editions Deschamps

Trouillot L. (1996), **Rue des pas perdus**, Port-au-Prince, Editions Mémoire

Trouillot L. (2000), **Thérèse en mille morceaux**, Arles, Actes Sud

Trouillot L. (2009), **Yanvalou pour Charlie**, Arles, Actes Sud

Trouillot L. (2010), **Politique linguistique et éthique républicaine**, in « Refonder Haïti » (op.cit.)

Turits R.L. (2002), **A world destroyed, a nation imposed** : the 1937 haitian massacre in the Dominican Republic, *Hispanic American Historical Review* n° 82, Durham, Duke University Press

Ziccardi A. (2007), **Pauvreté urbaine et politiques sociales en Amérique latine**, Instituto de Investigaciones Sociales de l'Universidad Nacional Autonoma de Mexico (UNAM), Mexico

Sigles et Acronymes

AASSM	Association des Artistes et Artisans Saint-Soleil de Soissons la Montagne
ACLAM	Action Contre La Misère
ACME	Association pour la Coopération avec la Micro-Entreprise
ADAAC	Association des Artistes et Artisans de Croix des Bouquets du village de Noailles
AHE	Association Haïtienne des Economistes
AMP	Aire Métropolitaine de Port-au-Prince
ANATRAF	Association Nationale de Transformation des Fruits
ANIMH	Association Nationale des institutions de Microfinance d'Haïti
APBB	Association des jeunes de Pétion-Ville pour le Développement d'Haïti
APD	Aide Publique au Développement
AFD	Agence Française de Développement
ASEC	Assemblée de Section Communale
ATL	Agence Technique Locale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BME	Bureau des Mines et de l'Energie
BV	Bassin Versant
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BRH	Banque de la République d'Haïti
CARICOM	Caribbean Common Market
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CCGBB	Comité Général de Coordination de Bristout/Bobin
CEPALC	Commission Economique Pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CERAH	Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire de Genève
CFPB	Contribution Foncière sur la Propriété Bâtie
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagements du Territoire
CIRH	Commission Intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
CLED	Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie
CNIGS	Centre National de l'Information Géospatiale
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CODCOB	Comité pour le Développement Communautaire de Bristout
CODEMH	Coordination des Organismes de développement de l'Eglise Méthodiste d'Haïti
CONAFAP	Coordination Nationale des femmes Paysannes
CRC	Centre de Ressources Communautaires
CROSE	Coordination Régionale des Organisations du Sud Est
CRS	Catholic Relief Services

CRESFED	Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement
CUSM	Comité d'Union et de Support aux Municipalités
DGI	Direction Générale des Impôts
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC	Direction de la Protection Civile
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
EBCM	Enquête sur le Budget et la Consommation des Ménages
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services
EQLPPH	Enquête sur les Perceptions de la Pauvreté en Haïti
ENVM	Enquête Nationale sur la Vulnérabilité des Ménages Haïtiens
FAES	Fonds d'Assistance Economique et Social
FAFO	Institut Norvégien de Sciences Sociales
FAMV	Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire
FHAF	Fonds Haïtien d'Aide à la Femme
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture
FAS	Facilité d'Ajustement Structurel
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FDI	Fonds de Développement Industrie
FENAMH	Fédération Nationale des Maires Haïtiens
FHD	Fonds Haïtien de Développement
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDES	Fonds International de Développement Economique et Social
FMI	Fonds Monétaire International
FOBNO	Fédération des Organisations du Bas Nord Ouest
FOKAL	Fondation Connaissance et Liberté
FUNREDES	Association Réseaux et Développement (de la République Dominicaine)
GARR	Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés
GHRAP	Groupe Haïtien de Recherches et d'Actions Pédagogiques
GRAIFSI	Groupe d'Appui pour l'Intégration de la Femme du Secteur Informel
GRAMIR	Groupe de Recherche et d'Appui au Milieu Rural
GRAHN	Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle
GRD	Gestion des Risques et Désastres
GTEF	Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation
HOPE	Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act
IBI-DAA	Bureau d'études Daniel Arbour et Associés
IFIs	Institutions de Financement International
IHEI	Institut Haïtien de l'Enfance
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique

IMF	Institution de Micro-Finance
IPA	Industrie de Production Alimentaire
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
KNFP	Konsey Nasyonal Finansman Popilè
KOFIP	Kolektif Finansman Popilè
LAREHDO	Laboratoire des Relations Haïtiano-Dominicaines
LAREPPS	Laboratoire de Recherche sur les Pratiques et les Politiques Sociales
LNBT	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère de l'Environnement
MED	Moyens d'Existence Durables
MEDA	Agence Mennonite pour le développement des Entreprises
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MOJUB	Mouvement des Jeunes Unis pour le Bien Etre des Pétionvillois
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MPP	Mouvement des Paysans de Papaye
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, des transports et des Communications
OEA	Organisation des Etats Américains
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEV	Observatoire National pour l'Environnement et la Vulnérabilité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale
OPC	Office de Protection du Citoyen
OURELLE	Outil de Remédiation et d'Entraînement à la Lecture et au Langage Ecrit
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Port-au-Prince
PAPDA	Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif
PARDH	Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDNA	Post Disaster Needs Assessment
PFNSA	Plateforme Nationale de Sécurité Alimentaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POHDH	Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
RD	République Dominicaine
REBA	Réseau des Communautés Ecclésiales de Base
RENHASSA	Réseau National Haïtien pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaire
RESAL	Réseau européen de sécurité alimentaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SACAD	Systèmes agraires caribéens et alternatives de développement
SCCPI	Situations of chronic conflict and political instability
SNGRD	Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et Désastres
SNRE	Service National des Ressources en Eau
SNU	Système des Nations Unies
SOGESOL	Société Générale Haïtienne de Solidarité
SOHFIDES	Société Haïtienne de Financement du Développement des Entreprises
SPH	Solidarités des Professionnels Haïtiens
TEC	Tonne Equivalent Céréales
TM	Tonne Métrique
TRI	Taux de Rentabilité Interne
UE	Union Européenne
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UL	Union Latine
UNIQ	Université Quisqueya
UNDP	United Nations Development Programme
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UTEPB	Union Tèt Ansanm Pour le Développement de Bobin
USAID	Agence Internationale de Développement des Etats-Unis d'Amérique
USD	Dollars des Etats-unis
VIA	Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire

Liste des Photos

Page de couverture (Fresque murale, collection de photos d'Olivier Lebrun)

Photos du Palais National Avant et après le seisme du 12 janvier (Photos du Nouvelliste)

Fresque murale de la bataille de Vertière (collection de photos du GHRAP)

Armée Indigène de Toussaint Louverture (Lithographie d'Arnold Antonin)

Effigie de Toussaint et Boyer (Collection d'iconographie du GHRAP)

Photo de Charles Oscar au Carnaval de Jacmel (pris par Dominique Simon collection du GHRAP)

Photos d'enfants dans de sans abris (Photos du Nouvelliste)

Cadavres dans les rues de Port-au-Prince (Photos du Nouvelliste)

Photo du quartier du morne Lazarre apres le seisme (Google)

Vue aérienne après le seisme

Vue aérienne de Port-au-Prince (Google)

Photo de Tap-Tap

Vue aérienne des Camps de sans abris à Delmas 33 (Google)

Photo Tableau Ville Imaginaire de Prefete Duffaut

Inondation de la ville des Cayes (Photo de Marc Roger)

Fresque Murale sur la libéralisation Agricole (collection de photos du GHRAP)

Fresque Murale sur l'absence de Justice Sociale (collection de photos du GHRAP)

Fresque Murale de Charlemagne Peralte (collection de photos du GHRAP)

Photos de Price Mars et Jacques Roumain

Iconographie de la Vierge (collection de photos d'Olivier LEBRUN)

Fresque murale sur le Sincretisme Religieux (collection de photos du GHRAP)

Photo d'une Micro-Entreprise d'ébénisterie (collection de photos du GHRAP)

Photos de tableaux de Grande Brigitte et Baron Samedi d'André Pierre

Photos de Micro-entreprises artisanale et de vente de produit alimentaire (collection de photos de Lesly Voltaire)

Photos Habitat vernaculaire (collection de photos du GHRAP)

Photo de Gingerbread avant le seisme